Digitized by Google

194 B28

Digitized by Google

LE PRISONNIER D'ÉTAT,

OU

TABLEAU HISTORIQUE

De la captivité de J. C. G. le Prévôt de BEAUMONT, durant vingt-deux ans deux mois.

ÉCRIT PAR LUI-MÊME.

Numquam nimis dicitur (publico) *quod numquam satis discitur.* Prov. antiqui.

A PARIS,

Et se trouve A MAESTRICHT,

Chez J. P. ROUX & COMPAGNIE, Imprimeurs-Libraires, associés.

1791.

Digitized by Google

2338

Digitized by Google

PRÉFACE A LA NATION.

LISEZ, ô François! mes concitoyens, liſez le dévoilement du deſpotiſme léthifere de nos anciens miniſtres, lieutenans de police & directeurs-généraux, qui ont pris la fuite avant & après la révolution. Leurs complots, leurs machinations, leurs entrepriſes, leurs ligues, leurs conjurations, leurs forfaits auſſi innombrables qu'inextricables la provoquoient depuis trop longtems, & ils redoutoient le ſort des *Berthier*, des *Foulon*, des *Launay*, à plus juſte titre qu'eux encore. Ils ne pouvoient même, par grace, échapper à la fameuſe lanterne; & cependant leur émigration précipitée les a délivrés de tous maux, de tout ſupplice & de toute infamation publique, ſans qu'on ſe ſoit aviſé de pourſuivre leurs perſonnes,

Digitized by Google

ni de décréter les biens qu'ils ne pouvoient emporter avec eux. Que pensez-vous de cela ? N'étoit-ce pas favoriser leur retraite & leurs crimes multipliés de lese-nation, de lese-majesté & de lese-humanité ?

LE

LE PRISONNIER D'ÉTAT.

PREMIERE PARTIE.

J'ÉTOIS ſecretaire du clergé de France, & j'avois déja rempli pluſieurs emplois honorables, jouiſſant de quelque conſidération dans la république des lettres par mon agrégation à diverſes académies provinciales, lorſqu'en juillet 1768, ſans y penſer, je découvris le pacte vraiment infernal de Laverdy, contrôleur-général de nos finances, qui s'exécutoit contre la France entiere.

Devois-je me taire, ou jetter au feu ma découverte, & voir tranquillement accabler ma patrie? De lâches égoïſtes m'ont dit que j'aurois dû le faire pour éviter les pertes, l'anéantiſſement, les tourmens, les perſécutions, les détentions inſupportables que les conjurés ligués m'ont fait endurer dans cinq priſons durant plus de vingt-deux années; mais en me taiſant, en ne travaillant pas ſans relâche de toutes mes forces à délivrer des horreurs de la famine vingt-quatre millions d'ames que la France renferme dans ſon ſein, je me ſerois rendu par mon ſilence auſſi coupable que l'étoient enſemble tous les conjurés ligués, anciens, préſens & futurs; j'aurois aſſumé ſur ma tête devant Dieu & devant les hommes tous les

Digitized by Google

crimes, tous les maux que faiſoient ces démons incarnés. Je devois donc, en bon patriote, en bon citoyen, en bon François originaire de Normandie, me dévouer au ſalut de tout le monde, dénoncer les conſpirateurs ligués, me ſacrifier généreuſement, & combattre ſeul envers & contre tous ces monſtres ſous les regards de Dieu qui me faiſoit faire cette découverte ſans la chercher, puiſque c'eſt lui qui découvre à qui il lui plaît les choſes les plus cachées. Dites donc, meſſieurs les égoïſtes, que ce n'eſt pas Dieu qui fit découvrir à Mardochée la conſpiration d'Aman, principal miniſtre d'Aſſuérus, qui vouloit faire exterminer en un même jour pluſieurs millions de Juifs répandus dans l'empire d'Orient, par un édit ſurpris à ſon maître, parce que Mardochée, qui étoit Juif, ne vouloit pas adorer le ſuperbe Aman. Je vous citerois beaucoup d'autres traits d'hiſtoire; mais j'ai la mienne à décrire.

Pacte Laverdien.

Ma captivité fut déterminée pour toujours, afin de m'empêcher de dénoncer jamais ce pacte digne de toute malédiction; car ſans la révolution je n'aurois point été délivré, quoiqu'on n'eût pu juſqu'alors me reprocher la moindre peccadille qui autoriſât les conjurés à me retenir une heure en priſon.

Quel étoit donc le fond, la forme, la teneur, le but, l'exécution du pacte de Laverdy, renouvellé le 12 juillet 1765, pour la troiſieme fois, de douze en douze ans depuis 1719, par Cromot-du-Bourg, & rédigé en vingt articles, ſous quatre ex-

Digitized by Google

péditions ſignées de Laverdy, en qualité de préſident de la ligue? On ne peut trop le dire, & le voici :

C'étoit, 1°. de vendre Louis XV dans le tems préſent avec ſon autorité, & Louis XVI pour l'avenir; 2°. de donner la France à bail de douze années, à quatre millionnaires déſignés par noms, qualités & domiciles, leſquels, prêtant leurs noms, maſquoient toute la ligue, non pas fictivement, car ils étoient véritablement preneurs du bail de la France pour la ravager, & ils la ravageoient effectivement, comme on va le voir, au bénéfice de la ligue, collectivement avec elle, par une armée d'agens répandus dans les provinces, & ces quatre preneurs dirigeoient l'armée ſous la direction primaire de la ligue; 3°. d'établir méthodiquement les diſettes, la cherté en tout tems & dans les années de médiocre récolte, les famines générales dans toutes les provinces du royaume, par l'exercice des accaparemens & du plus grand monopole des bleds & des farines.

Ces quatre preneurs millionnaires du fameux bail, étoient Rai-de-Chaumont, receveur des domaines & bois du comté de Blois, demeurant alors rue des Saints-Peres; Rouſſeau, auſſi receveur des domaines & bois du comté d'Orléans, rue de Cléry, près Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle; Perruchot, ancien entrepreneur d'hôpitaux d'armée, rue des Bons-Enfans, vis-à-vis le Palais-Royal; Maliſſet, quatrieme preneur, nommé par la police l'*homme du roi*, & par la ligue le *généraliſſime agent*, parce qu'il étoit autoriſé de ſe porter en poſte, aux fraix de l'entrepriſe, par-tout où le

Digitized by Google

beſoin le requerroit, pour commander, payer, faire mouvoir en tout tems, ſur les ordres qu'il recevoit, une armée d'ouvriers incendiaires; ſavoir, les commiſſionnaires, les acheteurs, les entrepoſeurs, les gardes des magaſins, les inſpecteurs ambulans, les blatiers, les batteurs, vanneurs & cribleurs en grange, les voituriers aux entrepôts déſignés dans les provinces, les épouſteurs, les meûniers, les contrôleurs, les vérificateurs, les receveurs, les buraliſtes, les commis, les emmagaſineurs, les gardes des greniers domaniaux, des fortereſſes & châteaux du roi, dans leſquels s'amonceloient, tous les ans, les grains & farines dites du roi.

Dix-ſept des vingt articles du pacte regardoient *Maliſſet*, le généraliſſime agent, quatrieme preneur du bail de la France.

La ligue étoit compoſée des contrôleurs généraux des finances, des miniſtres, de leurs premiers commis, des lieutenans de police, des intendans des finances, des intendans des provinces, des intendans du commerce, des gouverneurs des provinces, des gouverneurs des geoles d'état, auxquels étoit encore aſſociée une grande partie de la grand'chambre du parlement de Paris. Leur intérêt étoit réglé ſur le plus ou le moins de faveur & de travail qu'ils donnoient tous au ſuccès de l'entrepriſe.

Maliſſet, le prétendu homme du roi, ancien boulanger près Saint-Paul, après avoir été meûnier, banqueroutier, protégé fortement du gouvernement & de la police, ſe préſentoit ſeul partout, & faiſoit face à tout.

Quatre intendans des finances prenoient en dé-

Digitized by Google

partement chacun neuf provinces pour les ravager, & tenoient correſpondance continuelle avec les intendans provinciaux qui donnoient tous les ans, au mois d'avril, l'apperçu des récoltes de leur généralité. Sartine, lieutenant de police, (fils d'un marchand banqueroutier fugitif & renégat de Lyon, lequel mourut pourſuivi par l'inquiſition dans un couvent d'Eſpagne,) ſe réſervoit à lui ſeul, comme procureur-général de la ligue, la capitale & l'Iſle de France, compris la Brie, & tenoit encore une correſpondance avec les lieutenans-généraux des bailliages du reſſort du parlement.

Le principal bureau de recette, appellé le bureau général des bleds du roi, étoit à l'hôtel du Pleix, rue de la Juſſienne. Tantôt il étoit tenu par Perruchot, tantôt par Ray-de-Chaumont, ſous Goujet, qui en étoit le caiſſier.

On ordonnoit à ce caiſſier de tenir prêts au mois de novembre les états de répartition & d'émargement, pour diſtribuer aux conjurés ligués, ainſi qu'aux aſſociés & croupiers, la part du bénéfice que l'entrepriſe avoit pu faire dans l'année ſur le monopole des bleds & farines du roi.

Ces comptes, ces regiſtres, ces papiers immenſes des travaux de la ligue ſe dépoſoient enſuite à la Baſtille dans le chartrier où étoit autrefois tenu, par le fameux Sully, le tréſor de Henri-le-grand ſon maître ; & le pere de Duval, ſecretaire de Sartine, gardoit & a gardé ce dépôt juſqu'à ſa mort.

Les quatre intendans des finances, principalement employés par Laverdy, étoient Trudaine

de Montigny, Boutin, Langloais, Boulongne. Les comités se tenoient souvent chez chacun d'eux, ou chez Laverdy, président de la ligue, & quelquefois chez Sartine, selon les occurrences; trois fois par semaine Sartine donnoit encore deux heures d'audience à Malisset. Les scélérats se connoissent & sont amis toutes les fois que l'intérêt & les crimes les rassemblent.

Il est dit dans l'un des vingt articles du troisieme bail de la France qu'il sera encore renouvellé pour douze années le 12 juillet 1777, soit aux mêmes preneurs, soit à d'autres; & il l'a été. Le despote Vergennes en fut longtems le président. Comment s'est-il toujours trouvé des gens assez hardis pour faire de pareils baux, & d'autres pour se charger de les exécuter? Cela est incompréhensible. L'histoire ancienne nous montre bien des empereurs romains trompés, trahis, vendus; mais l'empire ne fut pas affermé par ses ministres, comme la France l'a été sous Louis XV & Louis XVI, qui étoient vendus *nunc & in posterum* avec leur autorité.

Par le dernier article du bail que j'ai découvert, l'impie, l'insensé Laverdy, qui vit encore tranquillement retiré dans l'un de ses domaines de rapine, croyant que Dieu peut se laisser corrompre ou gagner, lui offre, pour favoriser son entreprise, de distribuer 600 liv. aux pauvres qu'il va s'efforcer d'affamer & de faire périr. Je croyois d'abord voir 600,000 liv.: mais il n'y avoit que 600 liv. qui n'ont pas même été déboursées; car Laverdy n'entend ici servir Dieu qu'en la maniere hypocrite de Balaam, qui est celle

Digitized by Google

des politiques : *Servientes ita Deo, ut non offendant diabolum.*

O scélérat ! à qui la voix publique n'a reproché que trente millions de rapines durant ton *quinquennium* au contrôle, doutes-tu que ton créateur ne connût tes pensées, tes desseins, ton hypocrisie mieux que toi-même, & que de telles offrandes ne fussent en abomination à ses yeux ? Ecoutez le sage :

Immolantis ex iniquo oblatio est maculata, & non sunt beneplacitæ subsannationes impiorum. Qui offert sacrificium ex substantiâ pauperum, quasi qui victimat filium in conspectu patris sui. Eccli. c. 34. v. 21 & 24.

Par quel privilege te laisse-t-on jouir aujourd'hui si tranquillement de tes rapines, lorsque tes pareils & tes associés ont pris la fuite ? Pourquoi ne te condamneroit-on pas à m'indemniser de vingt-deux années de captivité que ta ligue abominable m'a fait endurer dans cinq prisons, uniquement pour avoir découvert ton pacte infernal sans le chercher ? Ceux qui ont été accrochés à la lanterne étoient-ils plus criminels que toi ? Es-tu donc un individu plus précieux à l'état que moi ? Et puisque la nation est maintenant assemblée pour punir les crimes, faire des loix, anéantir les abus, rendre la liberté, pourquoi ne confisque-t-on pas tes biens & ceux de tes collegues fugitifs, non-seulement aux pauvres que tu as faits, mais principalement à ceux qui ont souffert pour tes énormes forfaits ? Jusques à quand tardera-t-on de faire justice à la misere publique, & à ceux que tes crimes indicibles ont fait emprisonner des 20 & 35 années pour les avoir voulu révéler ? Est-il raisonnable de demander à la nation des dons

patriotiques, plutôt que de confiſquer & mettre en vente les biens-fonds de ceux qui, ſe reconnoiſſant trop coupables pour obtenir grace, ont quitté l'état, abjuré leur patrie, pour s'en faire une autre aux dépens des malheureux qu'ils ont faits ? Pourquoi, enfin, ne flétrit-on pas la mémoire des morts & des fugitifs, en les dévouant à l'exécration des ſiecles à venir, ſi on ne leur peut plus rien faire autre choſe, puiſque leurs délits contre la France entiere ſont irrémiſſibles par leur nature & leur multitude ?

Le pacte de Laverdy portoit dans ſa teneur pluſieurs dénominations. 1°. Celle de *bail*, & c'en étoit un ſans pareil. 2°. Celle d'entrepriſe, & c'en étoit une des plus hardies, qui n'avoit point d'exemple dans l'univers. Vouloit-on l'appeller ligue, conſpiration, hanſe, aſſociation, complot, machination infernale ? C'étoit à la fois tout cela dans ſon exécution perpétuelle.

Dans le même tems que je découvris ce pacte, il n'étoit pas ſeul. Le duc de Choiſeul qui le connoiſſoit, loin de le dénoncer, conſpiroit auſſi contre ſon maître & la France entiere ; ligué avec ſa famille, il ravageoit l'Alſace & la Lorraine, ſa patrie, par le même monopole de Laverdy, jaloux apparemment des ſuccès & des richeſſes du nouveau marquis de Gambais.

Ni Laverdy ni Choiſeul n'euſſent oſé tenter de ſi téméraires entrepriſes contre la France, ſi la police eût été fidele à les pourſuivre ou à les dénoncer comme elle le devoit : mais malheureuſement Laverdy avoit établi pour ſon procureur-général le ſcélérat de ſon tems le plus raffiné qui fût en France, & ce procureur-général étoit *Sartine*.

Digitized by Google

A quelle fin donc ce pacte abominable, que nuls autres que des miniſtres ſi corrompus ne pourroient concevoir ?

Pour provoquer, établir, fomenter par les manœuvres ſourdes les mieux combinées, non-ſeulement la diſette, la rareté & la cherté au plus haut degré de poſſibilité, mais encore exciter, forcer, renouveller à ſon gré de tems en tems les famines générales dans tout le royaume, ſans conſidération des pauvres ni des riches; car la ligue avoit trouvé le moyen de fouiller ſubtilement dans les poches de tout le monde.

Or, ces ligues établies de douze ans en douze ans depuis 1729, ont effectivement fait naître les cruelles famines de 1740, 1741, 1752, 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, 1778, dans les provinces méridionales, 1788 & 1789 qu'eſt arrivée la révolution actuelle, qui ſera mémorable dans tous les ſiecles à venir. Beaucoup de cauſes ſecondes ont concouru à ce déſaſtre affreux, comme le luxe effréné, les impôts exceſſifs, la dilapidation des finances, l'abandon du commerce, la négligence de l'agriculture, la chûte de la marine, l'impéritie du gouvernement, les rapines de la juſtice & de la police, la violation de toutes les loix, la dépravation des mœurs, l'impunité des plus grands crimes : mais les quatre pactes exécutés de douze ans en douze ans depuis 1729, dont le cinquieme alloit commencer à l'époque même de la révolution, l'ont plus forcée, accélérée que tous les autres déſordres qui régnoient dans toutes les branches du gouvernement.

Le ſecond bail de la France, ſur lequel Laverdy à bâti le ſien, prit naiſſance ſous Machault,

qui avoit pour agens ſecrets, ainſi que je l'ai vu dans l'intendance d'Alençon, les nommés *Bouffé* & *Dufourny* qu'il qualifioit de négocians. On dit que Machault vit encore.

Le troiſieme eſt celui de Laverdy, en quatre expéditions ſignées de lui pour ſes quatre preneurs.

Le quatrieme, qui a été renouvellé le 12 juillet 1777, a eu ſucceſſivement différens chefs, dont le principal étoit le *Gaſcon* deſpote, comte de Vergennes; ſon procureur-général pour le faire exécuter étoit le nommé *le Noir*, qu'à bon titre j'ai toujours nommé le *démon négritien*. L'agent généraliſſime remplaçant Maliſſet, étoit le nommé *Leleu*, marchand épicier, avec quelques membres du précédent bail, comme *Rai-de-Chaumont*, qui vit encore. Mais une infinité de changemens ont ſuivi la mort de Vergennes; ſans parler des autres, le tartuffe *Necker* n'eſt-il pas accuſé lui-même par le ſieur Ruthlidge, d'avoir toujours accaparé nos grains & l'argent de l'état, depuis qu'il tient les finances? Eſt-il un homme plus faux, plus ſcélérat que ce Genevois, ſi ſottement adoré du peuple?

De tous les tems on a vu, en ſuivant l'hiſtoire, les calamités publiques naître du miniſtere, de la police, des parlemens & de la cour. Que l'expérience nous inſtruiſe donc, & que les événemens paſſés nous tiennent ſur nos gardes pour l'avenir.

Voilà, en ſubſtance, le pacte horrible de Laverdy, que j'ai découvert en 1768. Quoique je ne puiſſe le dénoncer que par mémoire, parce qu'on m'a extorqué chez moi & en priſon les cinq

Digitized by Google

copies que j'en avois faites à mi-marge, avec des obſervations & des commentaires ſur chacun des vingt articles dreſſés par Cromot-du-Bourg, premier commis des finances, confident intime de Laverdy, je ſuis bien ſûr que je n'omets aucune des circonſtances, ſi ce n'eſt celles qui concernoient les opérations & les brigandages de Maliſſet, le prétendu *homme du roi*.

Sartine m'a fait enlever l'une après l'autre ces cinq copies par Mutel, commiſſaire de quartier, Marais, inſpecteur de police, accompagné d'une légion de mouchards & de ſatellites, lorſqu'ils vinrent, deux heures après minuit, le 17 novembre 1768, me prendre dans mon lit pour m'engloutir, deux heures après, dans la Baſtille, en vertu d'une fauſſe lettre-de-cachet, ſignée Phélippeaux de la main de Duval, ſecretaire de Sartine. Ce ſcélérat Duval, contrefacteur, exiſte.

Il me reſtoit encore une de ces copies de ma main parmi mes papiers ramaſſés chez moi *in globo*, & portés à la Baſtille, qui avoit échappé aux perquiſitions & aux procès-verbaux de Mutel : mais Sartine, au bout d'un an de Baſtille, me faiſant transférer au donjon de Vincennes, le 6 octobre 1769, par une ſeconde fauſſe lettre, encore ſignée Phélippeaux de la main de Duval, s'empara, non-ſeulement de cette derniere copie du pacte Laverdien, mais encore d'une grande malle qui contenoit avec mes papiers mon porte-feuille garni d'un effet de 9,000 liv. à recevoir, & l'*Araignée de cour*, que je venois de compoſer à la Baſtille, ſur les matieres de ce tems-là.

Après m'avoir incarcéré, la police, résolue de me tenir en captivité jusqu'à la mort, renvoya mes domestiques & s'empara effrontément, comme de son propre, de tout mon mobilier qui se montoit, suivant l'état qu'elle a dû trouver écrit de ma main, à 63,000 livres.

Ainsi c'est uniquement pour avoir découvert le maudit pacte de Laverdy sans le chercher, & pour m'empêcher de le dénoncer, que les conjurés ligués m'ont tenu en captivité durant vingt-deux ans deux mois, dans cinq prisons, sans m'avoir jamais reproché, accusé, encore moins prouvé le moindre délit qui autorisât une si longue détention, tant de persécutions dont je vais parler avec frémissement, tant d'abus d'autorité, tant de cruautés, tant d'opprobres, tant de privations, tant de miseres, tant d'attentats de tous les genres, & tant de combats qu'il m'a fallu soutenir sans relâche contre ces démons bouffis d'orgueil, qui, semblables à ceux de Milton, se succédoient & se tourmentoient sans cesse, pour aviser de nouveaux moyens de me tourmenter.

Au moment de la révolution on poursuivoit, on punissoit sans forme de procès ceux qu'on soupçonnoit ou qu'on croyoit en être les auteurs; & on laisse tranquilles chez eux ceux des précédentes ligues qui sont infiniment plus coupables, infiniment plus riches de leurs rapines anciennes, infiniment plus heureux de leurs forfaits & de leurs prévarications; on abandonne ceux mêmes qui ont combattu ces monstres, & qui ont, comme par miracle, échappé à leurs fureurs sans venir à leur secours, lorsqu'il ne leur reste plus d'yeux que pour pleurer sur leurs malheurs. Pourquoi

Digitized by Google

cette atroce injuſtice dans une nation ſi humaine & ſi généreuſe ?

En proie à l'affreux deſpotiſme ;
Je fus, pendant vingt-deux ans & deux mois,
Surmonter, par mon héroïſme,
L'odieux pouvoir des tyrans.
Mon zele pour ſauver la France
De leurs trafics uſuriers
Ne vaut-il pas cette vaillance
Qui fit admirer les guerriers ?
Ravi nuitamment par Sartine,
Je fus jetté dans cinq priſons,
Pour taire un pacte de famine
Que je trouvai dans deux maiſons.
Votre abominable avarice
Cauſa nos pleurs dans tous les tems,
Miniſtres faux, gens de police,
Sans vous j'eus vu de beaux printems.

Croit-on donc que Machault, Laverdy, Sartine, Choiſeul, Boutin, Langloais, Boulongne, Trudaine-de-Montigny, Terrai, Vergennes, le Noir, Phélippeaux, Albert, Malesherbes, Amelot, le Noir rétabli en police, Cromot du-Bourg, Borot, Breteuil, Calonne, Laurent-de-Villedeuil, de Croſne, Jumilhac, Launay, Rougemont, géoliers de la Baſtille & de Vincennes, n'ayent pas été autant traîtres aux rois, leurs maîtres, qu'à la nation ? Certes, les crimes multipliés de ces monſtres n'eurent preſque point de bornes dans l'exécution. Chaque jour n'enfantoit que de nouveaux maux, de nouveaux projets pour déſaſtrer

le royaume, & appauvrir la nation. Que l'on ne s'y trompe pas, la derniere conjuration qui devoit ſe renouveller le 12 juillet 1789, & que la révolution a étouffée, n'étoit qu'une ſuite de celles qui ont commencé en 1729, & de celle que j'ai découverte & que je dénonce. Leurs ſourds ravages ont provoqué les famines plus ou moins générales que j'ai déclarées, cauſé des mortalités, des miſeres innombrables dans le royaume depuis cette époque.

Ne ſeroit-il pas de la juſtice de la nation, maintenant aſſemblée, de conſtater les forfaits, de faire arrêter, même chez l'étranger, ceux de ces fameux traîtres qui vivent encore, de les enfermer le reſte de leur vie au donjon de Vincennes, où ils ont enſéveli & fait périr tant de victimes innocentes, & de confiſquer leurs biens, tant au profit des pauvres qu'à indemniſer principalement ceux qu'ils ont perſécutés, pillés, volés comme moi?

Sans la révolution je n'aurois jamais pu ſortir de priſon, tant j'étois recommandé à mes geoliers inquiſiteurs: mais les miniſtres ayant été renouvellés & choiſis parmi les membres de l'aſſemblée nationale, je me ſuis adreſſé à M. de St. Prieſt, qui, en vertu des décrets de cette auguſte aſſemblée, m'a ſur le champ élargi le 5 ſeptembre 1789.

Combien de malheureux qui gémiſſent encore aujourd'hui dans les cinquante-ſept priſon-penſions, maiſons de force, dites maiſons de ſanté par ceux qui tiennent ces geoles que la police miniſtérielle a ſourdement établies dans les fauxbourgs de Paris, ſous ſa direction & ſon abomi-

Digitized by Google

nable inquiſition, à l'inſu du roi & du gouvernement, afin de n'être jamais vuidées, viſitées & réformées de leurs abus ! M. Bailly n'auroit-il pas dû regarder comme l'un de ſes premiers devoirs, de viſiter & faire élargir tous les malheureux que ces maiſons de force renferment ?

Les accaparemens des bleds en verd, comme ſur pied, dans les campagnes, ſe faiſoient ſous tous les pactes depuis 1729, auſſi bien qu'en ſec ſous le dernier bail. Les déclarations de quelques curés ſur ce fait n'étonneroient point l'aſſemblée nationale ſi mes dénonciations lui fuſſent parvenues. Je les ai renouvellées tous les ans; mais l'infidele police ſartinienne, négritienne, croſnienne s'en eſt emparée, & le brigandage du miniſtere & de la police s'eſt perpétué. Toutes les pagodes miniſtrales ſe ſont fait un jeu de trahir l'état & de régner ſeules deſpotiquement ſous le nom de leur maître, donnant toujours leurs volontés pour les ſiennes, même contre ſes plus grands intérêts.

Le ſieur de Croſne, diſoit-on avant ſa fuite, n'eſt point un homme de tête, mais un homme de bien, qui ne ſe mêle pas du monopole des grains, & ne s'immiſce point dans les ligues & les conjurations; & s'il gere la police ſans faire beaucoup de bien, il ne fait pas du moins beaucoup de mal. Tout cela eſt faux. Il n'auroit point tenu la police un ſeul jour s'il ne fût dévoué à faire exécuter les complots du miniſtere. D'ailleurs ce ne ſeroit pas aſſez de ne pas faire en apparence beaucoup de mal dans l'adminiſtration de la police, il y falloit faire beaucoup de bien, & détruire les abus intolérables qui y régnoient de tems immémorial : mais il étoit ſi borné & ſi lâche,

Digitized by Google

qu'il ſuivoit en tout point les traces de ſes ſcélérats prédéceſſeurs (Sartine & le Noir) qui l'avoient tenue durant trente ans. C'étoient d'anciens commis de leur choix, & la perfide compagnie des inſpecteurs tenant le ſale tripot de la police des ordures de Paris, qui conſeilloient de Croſne & le menoient comme un vil automate. Comment, au contraire, n'eût-il pas fait beaucoup de mal dans un département qui ne montre que des vices, dont les ſuppôts étoient les plus fameux brigands de la capitale, & les plus intéreſſés à faire perpétuer leurs déteſtables vices? De Croſne qui avoit prêté ſerment de fidélité en entrant en place auſſi bien que les miniſtres Breteuil & Laurent de Villedeuil, n'étoit donc pas avec eux un inſigne traître, quand il violoit ſon ſerment en ne dénonçant ni les anciennes ligues, ni les conjurations, ni celle qu'il voyoit prête à éclater contre la capitale, & contre la France entiere avant le 14 juillet 1789. Ne la connoiſſoit-il pas auſſi bien que ces conjurés! N'étoit-il pas prépoſé par ſa place pour rechercher, dénoncer & pourſuivre ces hauts crimes de leſe-nation? S'il eût été vraiment fidele, nulle conſpiration, nul complot, nulle entrepriſe, nulle machination n'auroient jamais pu ſe former ſous ſes yeux. Il eſt d'autant moins excuſable qu'il avoit enrôlé aux dépens du gouvernement des légions d'eſpions, par leſquels il pouvoit faire ces recherches, puiſque pour les ſalarier & les alimenter il tiroit du tréſor royal pluſieurs millions; & que ce n'étoit pas contre la liberté publique qu'il devoit les employer. Diroit-il qu'il ne connoiſſoit pas les anciennes conjurations que je viens de développer, lui à qui

je

je les ai dénoncées bien des fois par écrit, lui qui soutenoit ses prédécesseurs, auteurs & exécuteurs de ces ligues infernales; lui qui ne me retenoit en prison au petit Bercy, que pour m'empêcher de le dénoncer lui-même avec eux au public; lui qui, par son abominable inquisition, s'emparoit de tous mes écrits, & les tenoit amoncelés dans ses bureaux; lui qui, désespérant de m'engager à trahir comme lui mon souverain & la nation, me taxoit de démence, parce que m'ayant fait transférer dans une maison de force qui recevoit des fous & des folles, il tâchoit de m'assimiler à eux? L'imbécille scélérat! Que n'étois-je à Evreux quand il s'y est vu arrêter en fuyant! il en m'auroit pas échappé! Puissé-je être quelque jour confronté à Sartine, le Noir, Malesherbes, Albert, Borot, Amelot, Duval, secretaire de Sartine, Robinet, premier commis d'Amelot, Breteuil, Royer de Surbois, Laurent de Villedeuil, de Crosne, Laverdy, Boutin! je les confondrai tous de nouveau, en leur reprochant leurs trahisons sans exemple contre l'état.

Je ne vais maintenant m'occuper qu'à tracer l'histoire de ma captivité dans cinq prisons sous le despotisme de ces démons, les persécutions inouies qu'ils m'ont fait endurer, les combats, les assauts qu'ils m'ont livrés en me tenant dans les chaînes, les visites que j'ai reçues d'eux en différentes années, les vols qu'ils m'ont faits, les dénis de justice qu'ils se sont permis de me faire sans pudeur, les privations atroces que j'ai supportées sous leurs ordres supposés à mes geoliers, les tyrannies, les tourmens qu'ils ont commandé d'exercer sur moi, sans que j'y aie jamais donné lieu

par des écarts, évitant avec le plus grand soin de leur manquer, ni de leur donner prise sur moi. Et en effet, quoiqu'ils se soient épuisés dans leurs recherches pour m'inculper, ils ne m'ont jamais su reprocher ni accuser d'aucun délit, d'aucune peccadille civile, morale, étrangere, même d'invention, qui les autorisât à me retenir seulement une heure en prison. Mais je voyois bien à découvert leur rage, leur dépit, leur froide méchanceté couverte de leur orgueilleuse taciturnité.

BASTILLE,

Ma premiere prison, depuis le 17 novembre 1768, jusqu'au 13 octobre 1769, que je fus transféré dans une autre plus terrible.

Cause de mon emprisonnement & de la découverte du pacte que je viens de dénoncer.

Dès le mois de juillet 1768, le sieur Rinville, originaire de Picardie, principal commis de Rousseau, receveur des domaines & bois du comté d'Orléans, m'ayant invité de dîner pour me consulter sur diverses affaires qui le regardoient, me dit, en arrivant chez lui, daignez, je vous prie, pendant que je vais faire hâter notre dîner, vous occuper à lire la piece que je viens d'apporter de mon bureau, & que vous voyez sur ma table, pour m'en dire votre sentiment à mon retour. Je lus la piece dans ses vingt articles avec le plus grand étonnement; des trois autres objets particuliers dont il me parla, je lui fis deux mémoires

Digitized by Google

qui eurent un plein succès. Le troisieme demandoit un autre tems pour l'entamer.

Et quant à la piece signée de Laverdy, en quatre expéditions que Rinville n'entendoit pas, je lui demandai, avant de lui répondre, si le sieur Rousseau ne tenoit pas une correspondance journaliere, n'avoit pas des registres portant minute, s'il ne pourroit pas m'en faire voir un, & s'il pourroit me laisser prendre copie à mi-marge des vingt articles de la piece, pour lui communiquer mes réflexions à côté, ce qui l'instruiroit pleinement de tout ce qu'il desiroit savoir. Oui, dit-il, venez demain à mon bureau, où vous n'êtes pas connu, je vous donnerai tous les éclaircissemens qu'il vous faut.

Au lieu d'une copie du pacte, j'en fis cinq à mi-marge, & Rinville, en renfermant l'expédition signée de Laverdy, fit encore, pour lui, avec mes explications, une sixieme copie d'après l'une des miennes, contenant mes commentaires, qui lui firent ouvrir les yeux. Une autre fois, il me mena chez les trois autres preneurs du bail, ainsi qu'à l'hôtel du Pleix, rue de la Jussienne, où étoit établi le grand bureau des bleds: il m'aida à collecter tous les renseignemens & les preuves que je desirois; & quand j'eus complétement dressé ma dénonciation, je l'envoyai, non au parlement de Paris, dont la plupart des membres étoient associés à l'entreprise, mais à celui de Rouen, qui venoit de donner sur les accaparemens de fortes remontrances à Louis XV, ainsi que le parlement de Grenoble. Dans ce tems, je fus malade & Rinville aussi. Nous desirions l'un & l'autre porter à Rouen la dénonciation, ce qui eût été notre

ſûreté : mais on ne s'aviſe jamais de tout. Mon paquet étoit volumineux. Rinville me propoſa de le faire contreſigner avec les ſiens du cachet & du nom de Laverdy, dans l'un des bureaux de Boutin, intendant des finances, que nous ne ſoupçonnions point être du nombre des conjurés. Je ne conſentis point d'abord à ce contre-ſeing : mais Rinville, qui avoit le même intérêt que moi de n'être pas ſurpris, m'aſſura qu'il avoit fait tenir plus de deux cents gros paquets par cette voie, ſans qu'aucun eût été adiré, ni qu'on eût manqué d'en recevoir la réponſe. J'y conſentis donc, & lui donnai le paquet à porter, en lui recommandant fort d'être préſent à l'appoſition du cachet, & de me rapporter le paquet pour le porter moi-même à la grande boîte du départ, ce que Rinville me promit; mais trop peu défiant de lui-même, il oublia ſes promeſſes, & il fut le premier puni de ſon oubli.

Au-lieu de me rapporter le paquet contreſigné, il le laiſſa ſur le bureau du premier commis de Boutin, qui, ſitôt que Rinville fut ſorti, n'eut rien de plus preſſé que de l'ouvrir pour l'inſpecter. Quel étonnement pour ce commis de voir la dénonciation ſignée, motivée, circonſtanciée & pleinement prouvée du pacte de famine générale, que ſon maître exécutoit jour & nuit, ſans que nous le ſuſſions! Mon paquet fut porté ſur-le-champ au ſieur Boutin qui, non moins ſurpris, monta en carroſſe pour conférer avec Sartine, procureur-général de la ligue. Celui-ci envoya chercher Marais, inſpecteur de la police, dans la nuit même, avec Mutel, commiſſaire de quartier, & leur donna une lettre-de-cachet en blanc ſeing de Phé-

Digitized by Google

lippeaux, pour aller vîte arrêter le ſieur Rinville dans ſon lit & le conduire à la Baſtille.

Marais, pour faire d'autres captures, perſuade Rinville dans ſa priſon, qu'il ſera délivré ſous vingt-quatre heures, s'il déſigne ſeulement cinq ou ſix citoyens qui aient connoiſſance directe ou indirecte relativement à ce qui fait le ſujet de ſa détention; mais principalement le nom & la demeure de celui qui a rédigé & écrit la dénonciation du miniſtere, comme une ligue renouvellée & exécutée tous les douze ans depuis 1729.

Rinville, donnant dans le piege, pour être délivré, déclare ſix citoyens, indique mon domicile; & dans la même nuit on m'enleve de mon lit à trois heures du matin, préſence du commiſſaire Mutel, en robe, en vertu d'une de ces lettres en blanc ſeing que Phélippeaux délivroit, imprimées par bottes de centaine, à Sartine, ſon ſubdélégué en police. Me voilà donc englouti à la Baſtille, où Rinville, perdant la tête, fait encore venir après moi les ſieurs d'Urban, Turban, Vincent, Peyrard, Ruinaud, Maſois & autres qu'il connoiſſoit, mais qu'il ſavoit bien n'avoir aucune connoiſſance de notre dénonciation : or, c'étoit une maligne bêtiſe de rendre victimes du deſpotiſme & de la ſcélérateſſe de Sartine, tant de citoyens innocens qui n'avoient point de part à la généreuſe action que nous faiſions volontairement pour le ſalut de la patrie. Rinville croyoit donc, d'après le fourbe Marais, que plus il auroit de compagnons vexés à tort ou raiſon, plutôt & plus ſûrement il ſeroit délivré par l'embarras qu'ils cauſeroient à Sartine. Il a appris le contraire par l'expérience de cinq ans & demi.

Digitized by Google

Dans ce tems là, il eſt vrai, Sartine faiſoit arrêter tous ceux qui parloient ou entendoient parler le vulgaire de la miſere publique, du monopole des bleds qui provoquoit les famines, des placards odieux & menaçans qu'on trouvoit affichés chaque jour au coin des rues, contre le roi & contre la ville. Voilà la cauſe de ma captivité, marquée de la trahiſon de Rinville. Je l'aurois fait délivrer bien vîte, s'il n'eût point indiqué ma demeure, & j'aurois pu faire repentir Sartine de ſes forfaits.

Pour nous retenir tous priſonniers d'état, ſinon plus de vingt-quatre heures, du moins plus d'un an & un jour, il falloit alléguer des délits vrais ou faux, & quoiqu'à mon égard Sartine ſe fût épuiſé dans ſes recherches pour autoriſer ma détention, il ne trouvoit point cependant un ſeul prétexte pour la perpétuer, il ne me reprochoit aucune peccadille dans ma conduite civile qui l'obligeât à me retenir ſeulement une heure en priſon. Ayant recours au menſonge, ſa ſauvegarde ordinaire, il mandoit à Phélippeaux qu'il m'avoit fait arrêter pour avoir écrit contre lui nommément & contre tout le gouvernement en traits de feu; qu'il m'avoit fait arrêter pour me punir de cette inſolence ; qu'un an de baſtille ne m'ayant pas corrigé, au contraire plus échauffé l'imagination, il me feroit, ſi le miniſtre le permettoit, transférer à Vincennes ainſi que mes pareils, parce qu'ayant une tête de fer, il eſtimoit que ma punition fût longue. Je rapporterai en ſon tems & dans ſes propres termes ce faux rapport de Sartine, qui déguiſoit la vérité de tout ce qu'il ſavoit, pour tromper le lâche

Digitized by Google

& indolent Phélippeaux, qui proſtituoit les lettres-de-cachet à qui lui en demandoit, ſans examen, & ſans viſiter jamais un ſeul priſonnier d'état, quoiqu'il fût que c'étoit le premier devoir de ſa place.

Mutel, envoyé par Sartine, vint pluſieurs fois à la Baſtille, m'interroger & dreſſer des procès-verbaux de mes réponſes pour roller. Ces ſcélérats commiſſaires de quartier n'étoient, avec les inſpecteurs de police, que des voleurs-enquêteurs-captureurs-conſeillers-rapporteurs, faux à charge comme à décharge. Mutel me parle à tout propos de l'ordonnance de Louis XIV qu'il n'entendoit pas, & ſe voit redreſſer ſur tous points à meſure qu'il s'en écarte ; il vouloit, dans ſon ſtyle baroque, donner des entorſes & du louche à mes réponſes. Je le forçai de les rédiger ſur ma diction, & de me les lire à haute voix avant de les ſigner.

Sartine vient auſſi me queſtionner à ſon tour, pour voir ſi je connoiſſois les membres de ſa ligue, ou peut-être ſi je le ſoupçonnois lui-même d'être de leur nombre. — Pourquoi, me dit-il, n'avez-vous pas adreſſé votre dénonciation plutôt à M. Trudaine & au parlement de Paris, qu'à celui de Rouen ? — Votre queſtion m'étonne, lui répondis-je auſſi-tôt. Si j'avois dénoncé à l'un des plus ardens des conjurés ligués, n'eût-ce pas été la même bêtiſe que de dénoncer au chef de la ligue ? Me ſerois-je adreſſé au parlement de Paris, dont la plupart des membres de la grand'chambre y ſont aſſociés ? Me ſerois-je adreſſé à aucun des Miniſtres, au roi lui-même, qui trempent juſqu'au

Digitized by Google

cou dans cette horrible machination, seule capable de renverser le royaume? Descendons. Me serois-je adressé à vous-même, qui, pour l'exécution de cette infernale entreprise, faites les fonctions de procureur-général? A vous, monsieur, qui retenez en département, pour le ravager exclusivement, la capitale & toute l'isle de France, qui comprend la Brie? à vous qui tenez correspondance avec les lieutenans-généraux des bailliages du ressort du parlement? à vous qui endoctrinez *Malisset* tous les jours de la semaine, durant deux heures, de préférence à toute affaire de police? à vous qui punissez, qui tourmentez injustement les boulangers de Paris, qui ne veulent pas donner au public, au-dessous du prix que vous leur faites acheter, les bleds & les farines mixtionnées de Malisset, que vous appellez *l'homme du roi*, parce qu'il est véritablement *l'homme du diable?* à vous, enfin, qui n'informez pas le roi des affiches journalieres au coin des rues, que cette atroce conjuration fait naître depuis plus de trois mois?

Sur cette vigoureuse sortie, que Sartine n'attendoit pas, & que je n'avois pas dessein de lui faire, mais qui sortit de ma bouche comme malgré moi, & qu'il ne put nier, il fit une pirouette sur le talon, ne pouvant plus soutenir mes regards, & fut dans l'embrasure d'une des fenêtres de son tribunal d'inquisition chercher sa replique; & revenant à moi, il prononça: Oui, en confirmant tout ce que je venois de lui reprocher, mais je ferai imprimer des lettres; c'étoient, sans doute, celles de Laverdy, qui me disculperont. Sottise, lui dis-je, le pu-

Digitized by Google

blic ſaura vous répondre de maniere que vous ne pourrez vous diſculper. Vous vous dénonceriez vous-même, & vous vous perdriez. Les faits ne parlent que trop haut, & vous ne l'emporterez pas ſur la notoriété publique. Déſiſtez-vous plutôt du complot, ceſſez de conſpirer, renfermez-vous dans les devoirs de votre place, & ne mettez pas au jour les lettres de votre préſident. Vous ſeriez tous reconnus traîtres & prévaricateurs. Sartine ne fit en effet rien imprimer. Mais en me reſpectant, par crainte, il conſerva toujours contre moi une haine implacable, parce que je le connoiſſois trop bien.

Il me demanda, & ce n'étoit pas ſans deſſein, ſi j'avois des parens.

Oui, lui dis-je, j'en ai dans preſque toutes les villes de la haute Normandie, d'où je ſuis originaire.

Durant onze mois qu'il me laiſſa à la Baſtille, j'y découvris dans le chartrier, au rez-de-chauſſée de la tour contre l'ancien pont-levis ſur la rue des Tournelles, où le fameux Sully tenoit en réſerve le tréſor de Henri-le-Grand ſon maître, le dépôt des regiſtres, mémoires & papiers des précédentes ligues qui avoient déja provoqué les famines de 1740, 1741, 1752, 1767, 1768 & 1769, tems où alors j'étois arrivé. Le pere de Duval, ſecretaire de Sartine, étoit le gardien de ce dépôt. Il venoit de tems en tems trier ces papiers, & en brûloit ſouvent des monceaux ſous la voûte de l'ancien pont-levis qui donnoit ſur cette même rue des Tournelles. C'eſt bien dommage que je n'aie pu jetter les yeux ſur ces papiers qui ont été tranſportés par voitures à l'hôtel-de-ville, après que la

Digitized by Google

Baſtille fut priſe le 14 juillet 1789. Peut-être que tous les comptes, les états de répartition & d'émargement, les regiſtres de recette & de dépenſe n'ont pas tous été brûlés.

Pour m'occuper à la Baſtille, car ayant toujours travaillé, je ne pouvois reſter ſans rien faire, je compoſai ſur les matieres du tems, *l'Araignée de cour, ou le réſultat des réſultats.* Il n'étoit pas encore achevé, qu'après onze mois de détention, Sartine, au-lieu de nous élargir, nous fit transférer, au nombre de ſept, au donjon de Vincennes, en vertu de fauſſes lettres-de-cachet datées de Fontainebleau, du 6 octobre 1769, ſignées Phélippeaux, de la main de Duval fils; & ce qui eſt plus étonnant, ces fauſſes lettres-de-cachet, au nom du roi, annonçoient liberté, ordonnoient au gouverneur, le comte de Jumilhac, de nous mettre dehors, tandis qu'au contraire les captureurs, cachés dans un cabinet à côté de la chambre inquiſitoriale du conſeil, ſe montroient auſſi-tôt qu'ils croyoient qu'on avoit ſigné la décharge requiſe par le gouverneur. Et moi, diſoit Marais, accompagné de ſes ſatellites armés, je m'oppoſe à l'ordre de votre liberté, j'en ai un contraire de vous mener quelque part tout-à-l'heure, lié & garotté. Quels ſcélérats que ton chef & ſon ſecretaire de ſe jouer du roi & de ſes miniſtres, de contrefaire des lettres-de-cachet, de ſe moquer des citoyens innocens, de leur liberté, de leur vie, de l'autorité royale, de la juſtice & des loix, d'abuſer de la confiance & du pouvoir qui ne leur ont jamais été donnés que pour s'en ſervir contre les malfaiteurs!

Sartine, qui ne ſe doutoit pas que je connuſſe

Digitized by Google

l'écriture de Phélippeaux, auſſi bien que celle de ſon ſecrétaire, qui m'avoient paſſé depuis huit ans fréquemment dans les mains, enrageoit d'ailleurs de n'avoir point de priſe ſur nous, & de nous en donner ſur lui par des forfaits nouveaux, dont lui ſeul étoit capable. Quel étoit donc ſon deſſein en ſe comportant ainſi avec des gens paiſibles qui ne pouvoient lui faire aucun mal, & auxquels il ne pouvoit rien reprocher? C'étoit 1°. de nous obliger de ſortir de nos priſons, pour s'emparer à ſon aiſe de nos papiers. 2°. Pour donner au gouverneur de geole la décharge de nos perſonnes, ſans laquelle Sartine ne pouvoit nous transférer d'un enfer dans un autre, à moins de nous élargir entiérement: & c'étoit pour nous tromper & ſe jouer de nous qu'il nous montroit effrontément de faux ordres de liberté qui lui avoient réuſſi ſur des milliers d'autres victimes avant nous. 3°. Pour exciter nos plaintes & la révolte de nos ſens, en prendre occaſion de nous inſulter, de nous faire lier & garotter comme des criminels révoltés dont il falloit s'aſſurer, & de nous faire transférer en un enfer, pire que celui où nous gémiſſions, ſans pouvoir néanmoins nous inculper, ni pouvoir nous rien reprocher qui autoriſât de tels attentats & de tels dénis de juſtice. Voilà un rafinement de ſcélérateſſe, dont Sartine faiſoit continuellement uſage, ſon orgueil, ſon ambition, ſon audace, ſes hautes trahiſons, ſes prévarications, ſon deſpotiſme, ſes cruautés, ſes crimes de leſe-majeſté, de leſe-nation, de leſe-humanité pendant dix-huit ans, où ſans nul talent, ni le plus petit mérite, ſes vices infâmes l'avoient élevé à la police. Jamais on ne heurta

Digitized by Google

plus grossièrement que lui le sens commun dans les affaires les plus simples; & cependant personne ne fut plus loué des sots périodistes qui lui étoient vendus; jusqu'à préconiser sans pudeur des actions qui méritoient la plus sévere punition.

Le comte de Jumilhac, qu'il ne faut pas comparer à Launay, son successeur, enrageoit d'être contraint de se prêter à toutes les méchancetés de Sartine. Il répugnoit fort à me recéler, il me visitoit souvent pour adoucir mes peines en tout ce qu'il pouvoit sans se compromettre; il me procuroit une heure de promenade dans la cour, & quelquefois sur la plate forme & le préau. Quand il ne pouvoit venir il m'envoyoit à sa place ou le lieutenant de roi, ou le major, qui me prêtoient des livres, me faisoient fournir du papier à discrétion avec tous les ustensiles de bureau, & tout ce que je pouvois desirer ou demander sans indiscrétion. Ils me prévenoient sur toutes choses, sachant que je n'avois point encore éprouvé la prison, & que ma premiere épreuve étoit d'ailleurs injuste. Ils rendoient souvent à Sartine de bons témoignages de ma douceur & de ma conduite. Mais je soupçonnois que ces bons offices ne faisoient qu'accroître la haine du barbare Sartine, qui me trouvoit trop bien traité par mes premiers geoliers.

Un jour le comte de Jumilhac m'ayant entretenu d'un prince du haut palatinat du Rhin qu'il avoit eu pour prisonnier durant deux ans, par ordre de son pere électeur, qui en avoit écrit à Louis XV, me demanda si, en considération des bons soins qu'il avoit eus pour ce jeune prince,

Digitized by Google

électeur aujourd'hui par la mort de son pere, il ne pourroit pas lui demander, quoique François, le cordon de l'aigle d'or de son palatinat. Oui, lui dis-je, & je m'en vais faire sur le champ les lettres qu'il vous faut. Dites-moi seulement le nom de sa maîtresse la plus intime, qui venoit le voir journellement à la Bastille, & qui continue de demeurer à la cour de ce prince, & sous 15 jours vous recevrez peut-être le cordon. Il arriva, en effet, avant la quinzaine. Alors il fallut écrire au vieux comte de St. Florentin, & jeune duc de la Vrillière, pour avoir la permission de porter ce cordon en France, où personne n'étoit muni de cet ordre. Le ministre des lettres-de-cachet donna la permission, & le comte de Jumilhac en a été décoré jusqu'à sa mort.

Le comte de Jumilhac, ainsi que ses adjudans à la Bastille, avoient autant regret de me perdre, que moi de les quitter pour occuper d'autres prisons qui m'étoient inconnues; ils m'employoient souvent à leur faire des mémoires relatifs à leurs intérêts; & le gouverneur m'envoyoit de tems en tems de sa cave un panier de toutes les sortes de vins, pour en boire un coup à la fin de mes repas. J'enfermois le panier dans l'un de mes créneaux, au rez-de-chaussée de la tour du puits.

Rien de ce qu'on pouvoit fournir aux plus favorisés ne m'étoit refusé. Café, sucre, miel, chocolat, thé, eau de-vie, bierre, rafraîchissemens, liqueurs, bois, chandelle à discrétion, fruits de saisons, tout m'étoit apporté en abondance par mon porte-clefs. Si tous les autres prisonniers eussent été aussi-bien traités que moi à la Bastille,

Digitized by Google

ils n'eussent eu lieu de se plaindre que de la perte de leur liberté.

Mais, disoient ces geoliers, toutes les causes ni les personnes ne sont pas les mêmes, & nous sommes obligés de suivre les ordres différens que nous recevons, à peine de perdre nos emplois.

Lorsque l'ordre de ma translation fut venu, le comte de Jumilhac s'absenta pour n'être pas témoin de mon départ, sachant bien que la fureur du démon sartinien alloit me poursuivre aussi long-tems qu'il existeroit en place, & qu'avant même d'en sortir, il me susciteroit d'autres démons pour me tourmenter, & perpétuer ma captivité.

Le lieutenant de roi s'absenta aussi, & le major Bocquillon, dit chevalier, se servit de Falconnet, capitaine de la compagnie d'invalides, pour m'annoncer que l'ordre de ma liberté étoit arrivé, qu'il falloit sur l'heure ramasser tous mes papiers *in globo* dans ma malle, passer à la chambre du conseil, donner la décharge de ma personne à M. le gouverneur, & partir.

A peine ma malle est apportée dans la chambre du conseil, qu'elle est soustraite & portée chez Sartine. Tandis qu'on me montre le faux ordre de liberté d'une part, que de l'autre l'on me demande la décharge de ma personne, Marais & ses satellites se présentent pour me disputer cette liberté qui m'est annoncée.

Sartine, qui m'avoit ravi déja ma liberté depuis un an, d'autorité absolue, ôté mon emploi, volé tout mon mobilier, inculpé auprès de Phélippeaux, par un faux exposé pour s'autoriser à me tyran-

Digitized by Google

niſer à tous excès, ne ſe fait aucun ſcrupule de me fripponner encore en priſon. En me faiſant transférer de la Baſtille au donjon de Vincennes, ſur fauſſe lettre-de-cachet, il s'empare & fait porter chez lui ma malle pleine d'effets & papiers ramaſſés *in globo* à la hâte. Parmi ces papiers étoit 1°. ma cinquieme copie du pacte Laverdien, que j'ai ci-deſſus dénoncé par mémoire, & qui avoit échappé aux perquiſitions de Mutel. 2°. *L'Araignée de cour, ou Réſultat des Réſultats*, que j'étois ſur le point de terminer. (Cette piece eſt chez le Miniſtre, comte de Saint-Prieſt.) 3°. Une foule de papiers imprimés, de pieces relatives à mon emploi, d'extraits de lectures, de mémoires, de conſultations, d'arrêts & réglemens. 4°. Un petit porte-feuille de maroquin rouge à ſerrure d'argent, dans lequel j'avois à recevoir ſur la dame de Grandville deux effets, l'un de 2,400 livres, l'autre de 9,000 livres pour fin de compte. Ainſi, perte de mon emploi, de mon mobilier, de mon tems, de gains à faire, privation de mes biens, de ma liberté, de mes papiers, de mes affaires, de mon exiſtence. Douze perſécutions des plus longues & des plus cruelles m'attendent au donjon de Vincennes, où Marais me menoit le 14 octobre 1769, neuf heures du ſoir, ſans vouloir me dire quel enfer il m'alloit faire habiter durant quinze ans. Enſuite Breteuil & le Noir m'ont encore transféré durant ſix ans quelques mois dans trois autres priſons, pour une cauſe qui n'eſt point la mienne, mais qu'il falloit défendre, à peine de trahir vingt-quatre millions de Français; & pour une découverte faite ſans y penſer, d'un *bail*, d'une *entrepriſe*, d'une *conjuration*, d'une

ligue, d'une *hanſe*, d'une *machination*, d'un *complot*, d'un *forfait* inextricable, qui méritent tous ces noms ſans exception.

Me refuſera-t-on, après cela, une indemnité conſidérable & ſolidaire. 1°. Sur le roi, qui, quoique inviolable, eſt reſponſable des faits de ſes miniſtres par lui choiſis. 2°. Sur chacun de mes perſécuteurs dénoncés qui ſont tous immenſément riches de leurs forfaits; mais qui ont la plupart pris la fuite après la révolution, emporté la plus grande partie de leurs richeſſes, & ſubſtitué celles qu'ils ne pouvoient emporter, pour me laiſſer en priſon ſans recours. 3°. Sur la nation, puiſque c'eſt pour elle que j'ai combattu & que j'ai ſouffert ſi long-tems. Je ne lui demanderois pas d'argent, comme aux autres : mais l'aſſemblée nationale, qui la repréſente, pourroit bien, ſans ſe gêner, m'indemniſer aujourd'hui de la perte de mon emploi, en me nommant à un autre équivalent, que je ſuis encore en état de remplir dignement & de préférence à tous autres qui n'auroient que l'intrigue, la hardieſſe & la faveur pour y prétendre. 4°. Parce que l'aſſemblée nationale n'ayant point décrété au profit de la nation les biens des miniſtres auſſi-tôt leur émigration, ni fait courir après eux, ces miniſtres ont eu le tems de ſubſtituer ou de réaliſer leurs biens-fonds; & quoiqu'on leur ait aſſigné un tems pour rentrer en France, pas un ſeul n'eſt revenu, & ils ſont tous reſtés proſcrits. 5°. Puiſque c'eſt la découverte du pacte de Laverdy qui m'a cauſé tant de pertes & tant de maux; que cet ancien contrôleur des finances ſubſiſte encore en France, retiré, riche de ſes rapines dans ſon château de Neuville,

en

en Beauce, l'assemblée nationale, n'écoutant que sa justice, peut le condamner à me pensionner sur ses richesses d'iniquité, depuis ma délivrance jusqu'à la fin de mes jours, d'une somme de 10,000 livres par année, quoiqu'elle soit fort insuffisante pour remplacer toutes mes pertes; celles de vingt-deux années de captivité injuste & de douze atroces persécutions que je vais décrire sans craindre d'être démenti par la plupart de mes porte-clefs, qui sont encore vivans, & par les lettres de Rougemont à Sartine.

Mais comme l'on nous demande souvent ce que c'est qu'une conjuration, une ligue, une entreprise, un complot dans les especes criminelles, il convient, avant tout, de définir ces termes par des exemples nombreux, qui apprennent à distinguer, aisément, ce que sont ces choses en elles-mêmes.

Définition du mot conjuration.

Cette définition constate que, presque toutes les opérations des ci-devant ministres, lieutenans de police & magistrats du parlement, étoient de véritables conspirations plus ou moins étendues contre la couronne & contre tous les peuples françois, lesquelles ont ensemble provoqué & forcé la révolution de 1789.

In rebus pessimis exultant ministri, agoranomi & judices. Prov.

On ne connoîtra bien les ligues & les conspirations des ministres que par ceux qui, pour les avoir découvertes, sont devenus les malheu-

reuſes victimes de leur cruel deſpotiſme. Depuis plus de vingt ans, je n'ai pas ceſſé de prédire & d'annoncer la révolution qui vient d'arriver. Sans elle je n'eus jamais pu ſortir des mains exécrables des artiſans de nos maux, encore n'eſt-ce que pluſieurs mois après leur fuite du royaume, que l'heureux jour de ma délivrance a commencé à luire ſur moi. Dès l'inſtant, mettant à profit mon loiſir, j'ai dreſſé, pour l'aſſemblée nationale & la capitale, mes dénonciations, qui paroiſſent ſucceſſivement depuis le n°. 30 dans les *Révolutions de Paris*, publiées par le ſieur Prudhomme.

Pluſieurs bons citoyens demandent qu'on leur définiſſe le mot de *conjuration*, & qu'on leur apprenne, par des exemples, à diſtinguer ce qui eſt conjuration, ligue, complot, machination, entrepriſe contre l'état, de ce qui ne l'eſt pas, de ce qui eſt licite & non licite. Il eſt juſte de les ſatisfaire, quoique beaucoup d'exemples aient déja été rapportés dans le recueil de ces mêmes *Révolutions de Paris*.

Conjuration ou conſpiration ſignifie la même choſe. Mais, en elle-même, qu'eſt-ce qu'une conjuration ou conſpiration? *C'eſt en général toute entrepriſe ſecrete ou non ſecrete, qui tend à nuire directement ou indirectement, tant au ſouverain, qu'à tous ſes ſujets, ou ſeulement à une partie de ſes ſujets.*

Or, il eſt des conjurations, des ligues illicites d'une infinité d'eſpeces ſous une infinité d'aſpects différens dans les ſoixante-ſix branches du gouvernement général, que nous allons généraliſer & particulariſer par l'infinitif des verbes.

Digitized by Google

Une conjuration, une ligue, eſt donc, au fond, une funeſte entrepriſe plus ou moins étendue qu'elle comprend de nations dans ſon exécution. Son objet, ſon but ſecret autant qu'il eſt poſſible de le cacher long-tems, eſt toujours couvert d'une apparence d'utilité ou de néceſſité, avant qu'il ſoit préſenté au public comme réſolution, déciſion, volonté du roi, & cette volonté eſt préſentée comme le pouvoir abſolu, la réſolution du conſeil, quoique le prince n'en ſache ſouvent rien : on le fait parler, décider, ordonner communément, tantôt contre ſes propres intérêts, tantôt contre ceux de ſes peuples, en deſpote, en tyran, en ſpoliateur, en ennemi, quoiqu'il ne ſoit rien moins que l'ennemi des ſujets qui l'aiment.

Les ligues, les hanſes, les aſſociations de marchands, pour ériger des manufactures nouvelles ſont très-permiſes ; mais elles ne le ſeroient plus, ſi leur but, comme celui de nos miniſtres, étoit d'accaparer, receler & monopoler les ſubſiſtances, pour les revendre au bout de ſix mois au public, à un prix exorbitant, après les avoir raréfiées, afin de provoquer des famines.

On ſent déja que les conjurations liguées peuvent cauſer à tout le monde des maux qui n'ont point de bornes dans leur exécution, au-lieu que beaucoup de choſes, qui ne ſont que des abus, ne ſont, en comparaiſon, que peu ou preſque point de mal à la ſociété : mais les conjurations liguées qu'il importe de ſavoir diſtinguer, multiplient des maux autant innombrables qu'inexprimables, dont on ne peut jamais calculer l'énormité, l'extenſion & la profondeur. Les for-

faits de nos miniſtres fuyards & de leurs prédéceſſeurs, vont en fournir des exemples ſous toutes ſortes de faces hideuſes, qui mettront le public à portée de juger de la grandeur des crimes miniſtériels, de leur étendue, de leurs dégrés, de leur multiplication forcée dans les trente premieres & les trente-ſix ſecondes branches du gouvernement. Commençons.

Tramer, machiner, comploter, ſe liguer, ſe concerter, attenter, entreprendre, voler, monopoler, filouter, fouiller adroitement dans les poches de tout le monde par des manœuvres étudiées; vendre les rois & leur autorité; affermer leur monarchie par des traités, des pactes ſourds renouvellés de douze en douze ans depuis 1729, à des ſcélérats millionnaires qui, maſqués par d'autres ſous-preneurs du bail de la France, maſquent eux-mêmes les conjurés ligués, miniſtres, contrôleurs, intendans des finances, lieutenans de police, premiers commis des finances, intendans de province, membres de la grand'chambre du parlement, gouverneurs de geoles d'état, &c. (c'eſt ce que je dénonce à l'auguſte aſſemblée nationale & à la capitale du royaume, dans les *Révolutions de Paris*, publiées par le ſieur Prudhomme, comme ayant principalement forcé la révolution actuelle;) tromper, ſéduire, corrompre les rois, leur mentir, leur faire de faux rapports; dire que leurs ſujets, en payant cent ſortes de tributs arbitraires, ſont aiſés & très-heureux, tandis qu'ils ſont miſérables dans toutes les provinces par l'excès de ces impôts; avancer que toutes leurs propriétés doivent des ſubſides à la couronne, l'induſtrie des triples vingtiemes &

Digitized by Google

quatre sous pour livre, les biens-fonds, la taille & la capitation, les boissons & les comestibles, des octrois sans nombre, les marchandises, les matériaux, des droits arbitraires royaux & fiscaux, sans bornes ni fixation ; détourner les rois de faire du bien à leurs peuples ; les empêcher de connoître jamais leur situation par des visites générales ; leur conseiller au contraire de les appauvrir de plus en plus : les porter à faire des injustices sous des prétextes controuvés ; flatter leurs défauts quand ils en ont, c'est, dit le grand Bossuet, faire pire que d'empoisonner les fontaines publiques, fabriquer de la fausse monnoie & incendier des villes ; faire piller & gaspiller les domaines de la couronne, qui suffisoient autrefois à la subsistance & au maintien des rois dans l'éclat & la splendeur, sous prétexte de leur en procurer de plus considérables & de plus solides sur les propriétés des peuples ; soutenir même que toutes ces propriétés appartiennent au prince régnant, & que les peuples n'en doivent jouir, par la bonté du souverain, qu'à titre précaire ; susciter de folles & injustes guerres qui en entraînent toujours d'autres à leur suite, & dont on ne voit pas souvent la fin, pour avoir occasion d'établir des impôts nouveaux sur les peuples, qu'on ne consultoit pas pour entreprendre ou terminer ces guerres d'ambition, ni consentir ces impôts qui restoient toujours après la paix ; supposer toujours des besoins d'état ; endetter la couronne de millions & de milliards, en dissipant, fripponnant, absorbant ses revenus ainsi que le trésor royal ; faire par cette conduite sans pareille en nul autre empire de gros défi-

Digitized by Google

cit, qu'on impute enſuite ſur l'état comme ſes dettes propres, quoique la nation entière ſe ſoit épuiſée généreuſement chaque année à payer une multitude d'impôts arbitraires qu'elle ne devoit pas, ne les ayant jamais conſentis ; violer ſur tous points les ſermens de fidélité qu'on a prêtés en entrant au miniſtère ; entretenir ſans néceſſité, à la ruine du roi & de l'état, des armées de deux & trois cent mille hommes par oſtentation, prétextant la garde du royaume & la néceſſité de contenir les bons peuples françois, tandis qu'on s'applique à les fouler de plus en plus pour les contraindre à ſe ſoulever ; penſionner à l'excès tous les vices, les vicieux & les faux ſervices, puiſer ſoi-même & faire puiſer à pleines mains dans le tréſor des millions de penſions ſecretes par Beaumarchais, le duc de Coigny, le duc d'Orléans, Laverdy, Amelot, Bertin, le Noir, Breteuil, l'abbé Maury, la Châtre, d'Aligre, Roland, &c. (Voyez le Livre rouge) ; laiſſer le vrai mérite & la vertu dans le mépris ; employer les finances du tréſor à d'inutiles murailles, barrieres d'enceinte, bâtimens & autres choſes non néceſſaires ; n'économiſer dans aucune branche du gouvernement, & ne ſe ſoucier pas de ſoutenir les trente principales qui ſont le fondement & l'aliment des trente-ſix autres ; accorder à quatorze pays réputés mal à propos pays d'état des privileges indus au détriment des dix-huit autres provinces plus anciennes, contre les loix générales de tous les empires qui aſſujettiſſent ſans nulle exception au même régime & aux mêmes contributions tous les pays qui dépendent de chacun d'eux ; attenter deſpotiquement & de mille

Digitized by Google

manieres à la liberté, la vie, les biens, l'honneur des peuples françois par les lettres-de-cachet, les prisons, l'inquisition, le recélement, l'espionage, les translations, les persécutions secretes, les tourmens, les bannissemens, les exils, les empoisonnemens, les oubliettes, la vente & livraison des hommes, des femmes à l'esclavage; protéger, récompenser les vices les plus contraires aux mœurs publiques & à la religion chrétienne; multiplier les taxes, les droits, les tributs sur chacune des subsistances qui sont les plus nécessaires à la vie, au commerce, à l'industrie; ajouter à la taille, à la capitation, aux vingtiemes, aux quatre sous pour liv. d'iceux aux ustensiles & fourrages, les gabelles, les aides, les traites, le contrôle, l'insinuation de tous actes notariés & sous seing-privé, la collecte, la milice, le logement des troupes, les corvées, le marc d'or, le pied fourchu, le joyeux avénement, le tabac, les loteries, les papiers & parchemins timbrés, les cartes à jouer, la poudre, l'amidon, les grands & les petits devoirs, pour saler le potage & remplir les saloirs, les dons gratuits, les droits d'octroi, d'entrée pour les fermiers traitans, qui perçoivent, non-seulement des tributs arbitraires sur les quatre élemens, mais encore sur tout ce que la nature peut produire, en sorte qu'il n'est aucun objet qu'on puisse imaginer qui ne paie un ou plusieurs droits auxdits fermiers en sus des impôts ordinaires & extraordinaires; car le sable, la cendre, le plâtre, le charbon, le fumier, l'ordure des animaux, l'eau, le feu, les tourbes se vendent & paient encore des droits à nos fermiers; faire croître sans cesse par tant de ma-

Digitized by Google

nœuvres impéritielles le prix de tous les vivres, les denrées, les boiſſons, les ſubſiſtances qui, ne prenant malheureuſement point de fixation dans leur crue annuelle, tendent à la ruine des individus, quelque économie & retranchement qu'ils ſe propoſent, puiſque les ſalaires, les gages, la main-dœuvre, l'induſtrie, les biens-fonds, les fermages, les locations, quoiqu'ils augmentent ſans proportion, ne peuvent atteindre ni balancer la cherté des ſubſiſtances de conſommation indiſpenſables à la vie : l'aſſemblée nationale n'a pas de tems à perdre pour y pourvoir en faveur de tous les peuples qui ſouffrent par-tout où ce mal quotidien eſt propagé avec plus ou moins de rapidité ; dénier la juſtice juſqu'aux pieds du trône, dont l'accès n'eſt ni libre ni gratuit pour tout le monde ; la refuſer pareillement & la faire chérement acheter dans les conſeils, dans les cours parlementaires, dans celles des aides, des comptes, des monnoies, dans les ſoixante préſidiaux créés en 1551 par Henri II, dans les départemens miniſtériaux, dans les ſénéchauſſées, les bailliages, les hautes-juſtices, les comtés & vicomtés, les prévôtés, les vigueries, les grueries, les duchés, les châtellenies & autres juriſdictions diocéſaines ; faire piller, rançonner, dévorer tous les corps par 2 à 3 cents mille hommes de loi érigés en charges diverſes dans le royaume, qui n'a beſoin que de ſix cents tribunaux, au-lieu de ſix mille qui emportent, par leurs vaines & ruineuſes formalités, tantôt le quart des contentions litigieuſes, tantôt le tiers, tantôt la moitié des ſucceſſions des peuples, ſans diſtinction des orphelins, des pauvres, des veuves, des étrangers,

Digitized by Google

par des fraix de procédures éternellement faites par ces larrons qui décorent du beau nom de juſtice leurs formulaires déprédations, que n'ont jamais autoriſées ni taxées aucuns de nos rois; avoir rendu, de tems immémorial, vénales toutes ces charges de judicature, qui n'étoient pas plus à vendre que la couronne, afin de les rançonner elles-mêmes au profit du roi, quoiqu'il fût de ſon premier devoir de rendre & faire rendre, en ſon nom, gratuitement, la juſtice à tous les peuples de ſon état; s'attribuer ſoi-même des gages exceſſifs ſur les ſubſides, en donner de ſemblables à une foule de gouverneurs, de commandans de province, de maiſons royales qui ne gouvernent abſolument rien; favoriſer les courtiſans, les intrigans, les ambitieux, les cabaleurs, les monopoleurs, les traîtres, les incendiaires, les ariſtocrates, parce qu'ils ſont comme les miniſtres ennemis du bien public; renverſer, violer les anciennes loix, leur en ſubſtituer d'autres de fantaiſie beaucoup plus mauvaiſes ſur les points conſtitués; accaparer les finances du royaume, s'en emparer, en tolérer l'émigration en pays étrangers; faire conſommer la moitié des tributs annuels des peuples par un bataillon de cinq cents vingt-ſix larrons mis en charges de receveurs-généraux de finances, de commis à cette recette près des intendans & de receveurs des tailles doublés dans les cent quatre-vingt-une élections du royaume, pour l'exercice alternatif & biſannuel pair & impair; ne contrôler, inſpecter, faire compter, apurer aucunes fermes générales ou particulieres tous les ans, aucunes régies générales &

Digitized by Google

particulieres, aucunes recettes ni tréſoreries; diſpenſer même les miniſtres de chaque département, les gardes du tréſor royal, les régiſſeurs des poſtes & du tabac, de rendre compte de leur geſtion devant les chambres des comptes; autoriſer un corps de ſix cents vingt larrons nommés tréſoriers de France à jouir ſeuls & pour eux-mêmes des plus clairs revenus domaniaux de la couronne, épars dans les trente-trois généralités du royaume; employer tous les ans 28 millions à conſtruire & entretenir de grandes routes ſous les trois derniers regnes, à la ruine de l'agriculture, du tréſor public & des propriétaires des terres que traverſoient ces routes, plutôt que d'entreprendre des canaux, qui, quand ils ſont faits, ne coûtent jamais de fraix d'entretien, mais procurent une infinité d'avantages aux provinces; emprunter ſans ceſſe des millions & des milliards pour ſoutenir la couronne aux dépens de l'état, qu'on oblige de payer les intérêts onéreux de ces ſots emprunts, nés de l'impéritie & de l'infidélité de nos perfides contrôleurs-généraux des finances; tranſporter les droits régaliens à la cour romaine, & lui donner la jouiſſance en France de tous les bénéfices conſiſtoriaux depuis 1518, ſans recevoir de cette cour étrangere la moindre choſe en échange, ni reſpecter la pragmatique-ſanction de St. Louis, qui eut le courage de défendre les droits de ſa couronne & de ſon état contre cette vorace & orgueilleuſe cour; engager les receveurs-généraux à faire au roi des avances à intérêt avec ſes propres deniers; ne ceſſer jamais de tolérer la rapacité des finances, l'uſure, l'agio-

Digitized by Google

tage, le prêt, l'escompte, le change, les papier-monnoies, les loteries; subverser sans cesse les parties par des conversions d'effets en effets. Voilà la science de nos ministres anciens. Il est surprenant qu'avec de pareilles opérations, la ruine de la France ne soit pas arrivée plutôt. Avec cette conduite, quand le roi auroit eu, comme le grand Mogol & l'empereur de la Chine, deux ou trois milliards de revenu, on l'auroit toujours vu pauvre & endetté. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions de rapporter tous les exemples que nous avons des graves conspirations de nos anciens ministres, dans toutes les parties majeures de l'état.

Mais ce qui, dans les conséquences infinies à tirer, prévenoit tous les remedes qu'on eût voulu y apporter, avançoit la décadence de la monarchie, germinoit les malheurs de la nation, emportoit les rois & les regnes à leur perte, c'est l'exécution constamment suivie du conseil secret que donnoit aux ministres le cardinal Mazarin, de faire en sorte, s'ils vouloient rester long-tems en place, que le prince, dans son bas-âge, ne reçut qu'une frivole éducation, & qu'il s'adonnât, de bonne heure, aux plaisirs de la chasse & à tous les amusemens ordinaires de la jeunesse, parce que, s'il étoit éclairé jusqu'à aimer l'étude, le travail & la méditation des devoirs attachés à la royauté, il voudroit, tôt ou tard, connoître le fond de ses affaires & celles de son état, examiner leurs opérations & leurs entreprises, surveiller leurs desseins, gouverner lui-même à sa fantaisie, au-lieu de se laisser guider par eux sur toutes choses.

Digitized by Google

Cet avis, qui n'a malheureuſement été que trop ſuivi de nos miniſtres, embraſſe tout.

Henri IV fut paſſablement éduqué, & ſes études développerent en lui un eſprit vif & tranſcendant, capable de tout ſaiſir avec grand diſcernement. Ses lettres en font preuve.

Louis XIII, bon, ſtupide, indolent, timide, devint excellent piqueur à la chaſſe, & n'ayant rien appris de ce qu'il devoit ſavoir, il fut obligé de ſe laiſſer gouverner toute ſa vie. Louis XIV, né avec un bon jugement, ſe plaignit qu'on ne lui avoit pas ſeulement enſeigné ce que le moindre de ſes ſujets ſavoit. Louis XV, comme Louis XIII, n'eut qu'une frivole & ſuperficielle éducation. De-là ſon goût pour faire de la chaſſe un métier, & ſon averſion indomptable pour l'application & le travail du gouvernement. Louis XV & Louis XVI, conformément aux dangereuſes maximes du cardinal Mazarin, n'eurent, pour précepteurs, que des ducs ignorans. Nous avons vu que, pour l'éducation du défunt Dauphin, Gravier-de-Vergennes, ſuivant la méthode du même cardinal Mazarin, donnoit, au jeune prince, un duc & des militaires pour précepteurs & ſous-précepteurs.

Or, cette ſubtile conjuration, fortifiant les anciennes, a préparé & fondé celles qui ont amené, avec la révolution actuelle, les maux que nous éprouvons aujourd'hui. Vous concevez donc, ô François! qu'il falloit néceſſairement que ces princes, nés pour le gouvernement d'une grande monarchie, fuſſent contraints de s'abandonner entiérement & pour toutes choſes, aux volontés des ignares & perfides domeſtiques gagés de leur cou-

Digitized by Google

ronne; & que, faute d'avoir le discernement sûr pour bien faire ce choix des ministres & des conseillers d'état, d'où devoit dépendre le bonheur ou le malheur des peuples, il en devoit résulter, pour tout le monde, les maux inextricables que nous éprouvons.

Voilà ce qu'est, en elle-même, une conjuration ou conspiration. Il en existe un beaucoup plus grand nombre d'autres majeures qui nous échappent : mais en général *tout ce qui va au détriment du peuple & du roi, est conjuration;* & quand on fait plusieurs membres réunis à l'exécution d'un complot, *c'est alors une ligue de conspirateurs.*

Il est du devoir de tout citoyen de les dénoncer au public, sitôt qu'il en a fait la découverte, parce que, s'il ne les dénonçoit pas généreusement, il conspireroit lui-même implicitement contre sa patrie, en la laissant froidement accabler par son criminel silence, qui ôteroit aux puissances coactives de l'état le moyen de se réunir, pour poursuivre les conjurés & les ligueurs.

Mais en dénonçant promptement & fidélement, l'état doit au citoyen une récompense proportionnée au danger qu'il a couru & au service qu'il a rendu, sur les biens des conspirateurs ou sur ceux du fisc.

C'étoit encore une conspiration, quand Richelieu fit supprimer les états-généraux en 1626. C'en est une autre du ministere, d'avoir, dans tous les tems, empêché nos rois de visiter leurs peuples, dans l'étendue du royaume, comme le fit Saint Louis en 1254; une autre de dérober & soustraire au roi les plaintes que lui adressoient, par la poste, ses sujets éloignés du trône.

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

DONJON DE VINCENNES,

Ma ſeconde priſon, durant 15 ans.

ENGLOUTI, enchaîné douze fois à Vincennes, dans les cachots, ſans qu'on m'en déclarât le motif; dérobé à mes emplois, à mes parens, à mes amis, à mes connoiſſances, au monde entier, ſans reſſources, ſans moyen de faire entendre mes plaintes contre mes tyrans; privé d'air, de lumiere, de communication même avec les ſuppôts d'oppreſſion; ignorant ce qu'étoient devenus ceux qui m'étoient chers; s'ils exiſtoient, s'ils ne me ſuppoſoient point de délits criminels, pour être ſi injuſtement & ſi long-tems détenu, ſi mes tribulations avoient un terme fixé par mes perſécuteurs; quel ſort, quelle fin m'étoient réſervés entre les mains de mes puiſſans & deſpotes ennemis, ſi quelque jour ma liberté, ma fortune, mon honneur, ma vie me ſeroient rendus; périſſant, mourant, agoniſant tous les jours d'inanition & de faim cruelle dans le ſupplice & l'horreur des ténebres, des chaînes, de la nudité & de tous les maux réunis, pouvois-je éloigner de ma penſée le déſeſpoir, l'effroi, la pâleur & la mort, lorſque je ne voyois jamais de fin à ces douleurs? Cette ignorance de leur fin redoubloit les tourmens qu'on me faiſoit endurer. Rougemontagne,

Digitized by Google

mon geolier, avoit carte blanche du ſcélérat Sartine, pour me perdre à quelque prix que ce fût ; & ſemblable aux démons de Milton, mon geolier étudioit ſans ceſſe les moyens de me faire ſouffrir de plus en plus. Tout retour que je faiſois ſur ma poſition actuelle, ne tendoit qu'à m'accabler & à me déſeſpérer : la certitude cependant d'être martyr innocent pour la patrie, me ranimoit ſouvent, pour braver la rage de mes tyrans. Si l'on m'empoiſonne, diſois-je, mes ſouffrances ne dureront pas ; dans la débile ſituation où je me trouve, puiſque ma captivité étant toujours un tiſſu de tortures diſſemblables, elle ne doit être auſſi qu'une ſuite de douleurs & de peines incompréhenſibles. Mais n'oublions jamais la Providence. Si Dieu, qui eſt par-tout, ne m'eût ſoutenu, j'aurois péri mille fois au-lieu d'une, pour avoir découvert, pour oſer accuſer & dénoncer une ligue inſigne de miniſtres conjurés contre la France. Après les miniſtres & les lieutenans de police, de tous les hommes qui ſont ſur la terre, il n'en eſt certainement point de plus méchans, ni de plus raffinés ſcélérats, que ces vils & ſuperbes geoliers des priſons d'état. Dévoués lâchement & ſans réſerve à tous les crimes que le miniſtere & la police vouloient commettre, ils laiſſoient appercevoir en eux une cinique impudence, une pitié pleine de mépris, une amere ironie, une taciturnité froide & barbare, une rage ſourde & menaçante, une cruauté ſans bornes, une hauteur dériſoire, une injuſtice atroce, en balbutiant les mots *bonté*, *douceur*, *humanité*, qu'ils n'avoient point. Ils chicanoient la vie & inſultoient la mort même, lorſqu'ils la donnoient ou la provoquoient

Digitized by Google

par des tourmens médités. Toujours sûrs d'être approuvés & crus de leurs infâmes & détestables protecteurs, ils recouroient au mensonge, pour accuser sans cesse auprès d'eux les malheureux prisonniers qu'ils tenoient enchaînés dans les cachots, afin de prolonger leurs supplices. Comme la police, ils nommoient *crimes d'état*, ce qui n'étoit que des devoirs patriotiques, conséquemment *des vertus d'état*. Plus ils remarquoient de courage dans le prisonnier, plus ils s'appliquoient à le tyranniser. Alors, si le captif persécuté montroit toujours la même fermeté, la même constance, ils se concertoient, pour le rendre jouet & victime de leur férocité. Quelle position plus insoutenable & plus révoltante à la nature que celle-là !

Les sieurs Mafois, Turban, d'Urban, Peyrard, Buynaud, Vincent & Rinville, amenés au donjon de Vincennes après moi, depuis le 14 octobre 1769, jusqu'au 20 du même mois, pendant la nuit, sans savoir pourquoi, par le même Marais, inspecteur de police, qui m'avoit transféré le premier, se plaignoient, avec raison, de l'injustice atroce qu'ils éprouvoient. C'étoit Rinville qui les avoit fait arrêter comme moi & après moi à la Bastille, quoiqu'il fût bien qu'ils n'avoient aucune part à la dénonciation que nous tentions de faire. Je ne connoissois pas même de nom ces citoyens, & quand je les eusse connu, on m'auroit plutôt coupé le cou, que d'en associer un seul à mon malheur, s'ils eussent su, de ma part, la résolution où j'étois de dénoncer la ligue infernale de Laverdy ; & j'ignore encore si aucun d'eux l'a bien connue. Mais Rinville, le sot & traître Rinville, comme

comme je l'ai dit, donnant sa confiance au scélérat *Marais*, qu'il sortiroit le lendemain, s'il indiquoit les noms & le domicile d'un nombre de personnes qui auroient parlé ou écrit sur les bleds & farines du roi, gouvernés par Malisset, déclina ces messieurs, & les fit arrêter, comme en ayant autant de connoissance que lui, dans le sot espoir d'être plutôt élargi, sans se soucier de nuire si gratuitement à ses semblables. La déception par Marais étoit digne de lui : mais l'action de Rinville, que j'ai apperçue dans les interrogations de Mutel, à la Bastille, montre la méchanteté la plus caractérisée & la plus indéfinissable. Si Rinville n'étoit pas mort, ce seroit à moi de venger les compagnons malheureux que ce méchant Picard m'avoit donnés. J'ai sous les yeux tous les procès-verbaux de ma capture & des interrogatoires qu'on m'a fait prêter à la Bastille & à Vincennes. Ils ont été trouvés à la Bastille après sa prise, & le public a bien voulu les délivrer à l'éditeur du *Journal des Révolutions de Paris*, qui a parlé de moi dans 19 numéros, dans l'espérance qu'ils pourroient me servir ; & ils me serviront en effet.

En 1771, Sartine, importuné, embarrassé, pressé de voir tant d'innocens arrêtés par l'abus qu'il faisoit de l'autorité du roi, & de la prostitution que faisoit aussi l'inepte Phélippeaux des lettres-de-cachet, qu'on ne connoissoit point dans tous les autres états de l'univers, vient, sans se faire annoncer, au donjon de Vincennes. J'étois au cachot de l'A depuis dix-huit mois alors, & j'avois déja essuyé deux persécutions, l'une de huit mois, l'autre de onze, dans les cachots des

Digitized by Google

nos. 2 & 3. Quel étoit le deſſein de Sartine qui étoit déja venu deux fois en ſe faiſant celer pour moi ſeul ? de corrompre mes compagnons, ſes priſonniers ſur les famines, de leur promettre leur liberté prochaine, à condition 1°. de trahir le roi & la patrie ; 2°. qu'ils tairoient, non-ſeulement leur empriſonnement & ſa cauſe, mais encore ce qu'ils ſavoient ou ne ſavoient point, relativement au monopole des bleds du roi, qui, de tems en tems, faiſoit naître les famines générales dont le public ſe plaignoit à grands cris, & en ſemant des allarmes effrayantes : notamment dans les années 1767, 1768, & 1769, que les parlemens de Paris, de Rouen & de Grenoble avoient fait des perquiſitions vraies ou ſimulées, & avoient publié des remontrances très-vives à Louis XV. Beaucoup de priſonniers détenus avant nous ignoroient pourquoi ils étoient captifs au donjon de Vincennes, pourquoi ils avoient été dérobés à leur famille & à leurs affaires, pourquoi ils avoient perdu leurs emplois & leur état, pourquoi le miniſtere, la police, le parlement, le gouverneur de la capitale, celui du château de Vincennes, ne venoient point les viſiter au moins une fois de la part du roi ; pourquoi enfin, ſi on les réputoit coupables de quelque délit, on ne prenoit pas même la peine de les interroger, ſelon les ordonnances.

Tous demandoient (mais en vain, car Sartine paſſoit ſur toutes les regles) qu'on leur repréſentât leurs accuſateurs, ſinon qu'on les rétablit dans leurs fonctions ſur le champ, qu'on les indemniſât de leur injuſte détention, qu'on les déclarât empriſonnés ſans cauſe, qu'en les mettant en li-

Digitized by Google

berté provisoirement, on leur donnât d'autres emplois équivalens à ceux qu'on leur avoit fait perdre; enfin que, faute d'observer ces regles de droit & de justice, ils se voyoient forcés de prendre à partie le ministere & la police, devant le roi même. Rien n'étoit plus équitable que ces demandes qui auroient fait trembler tout autre que Sartine; mais ce scélérat, digne de toute exécration, ne vouloit jamais voir ceux-là: il ne composoit qu'avec ceux qui avoient du renom & les bras longs, qu'avec ceux qui paroissoient isolés, sans parens, sans défense, sans protecteurs, ou originaires de provinces éloignées. Au contraire, ceux qu'il connoissoit capables de le faire repentir un jour de ses attentats & de ses insultes; ceux qui montroient assez de cœur pour le mépriser, lui résister en face, il ne les voyoit jamais, il les sacrifioit pour toujours à la tyrannie du démon *Rougemontagne*, qu'il avoit choisi & trouvé digne de gouverner despotiquement cet enfer, bien plus terrible encore que n'étoit la Bastille. Or j'étois malheureusement du nombre des prisonniers qu'il redoutoit par la fermeté, & qu'il avoit intérêt de perdre à quelque prix que ce fût.

Mais il n'est point, dans le martyrologe de la vie des saints, de tourmens si longs, de tribulations si insupportables à la nature, que celles qu'on m'a fait endurer douze fois dans l'espace de quinze ans au donjon de Vincennes: savoir, durant huit mois la premiere, onze mois la seconde, dix-huit mois la troisieme qui est la plus dure de toutes, neuf mois la quatrieme, sept mois quelques jours la cinquieme, cinq mois la

ſixieme, trois mois moins deux jours la ſeptieme, treize mois la huitieme, quatorze mois moins ſept jours la neuvieme, huit mois treize jours la dixieme, quatre mois & demi la onzieme, & ſix ſemaines la douzieme; ce qui fait ſept ans huit mois dans les cachots, les chaînes aux pieds & aux mains le plus ſouvent, mais toujours nud, toujours réduit à la famine, privé de toutes choſes, quoique ma penſion fût de 3,600 livres à Vincennes, priſe au tréſor royal tous les ans par Rougemontagne.

C'eſt en 1771 & 1772 que me retint dix-huit mois au cachot, n°. 2, le cruel Sartine, mon raviſſeur. Sa haine & ſa rage croiſſoient toujours, tant qu'il me ſavoit braver en ſilence toutes ſes férocités; & loin de les diminuer, Rougemontagne s'appliquoit ſans ceſſe à les augmenter, en ſurpaſſant les ordres qu'il recevoit & qu'il provoquoit par de faux rapports. Tous deux étoient convenus enſemble de me faire périr d'une maniere ou d'une autre, comme on va le voir; mais l'avarice du démon Rougemontagne, ſans qu'il s'en doutât, combattoit, pour moi, dans le tems qu'il me ſavoit prêt d'expirer de ſéchereſſe, de foibleſſe, d'inanition, d'altération & d'épuiſement par la privation de nourriture & de boiſſon. On ne croiroit pas ce que je vais dire: mais Rougemontagne, dont j'ai la lettre ſous les yeux, & que d'honnêtes gens m'ont fait tenir avec une foule d'autres pieces trouvées à la Baſtille après la priſe de cette forteresſe, convaincra bientôt les plus incrédules, lorſque je la copierai dans ſon contenu.

Que l'on ſache donc que, durant dix-huit mois,

Digitized by Google

couché nud, les chaînes aux pieds, sur un grabat en forme d'échafaud, sous la figure d'un timpanon large de deux pieds, couvert d'un peu de paille réduite en fumier puant, la barbe longue de plus d'un demi pied, je n'ai reçu, pendant ces dix-huit mois, que deux onces de pain par jour & un verre d'eau pour tout aliment. J'accusois Sartine d'être le procureur-général des famines générales de 1767, 1768 & 1769; & ce démon vouloit me faire périr de faim & d'inanition, quoiqu'il ne pût me nier son crime, non plus que Layerdy. Comment aurois-je pu subsister avec si peu dix-huit mois, si Dieu ne m'eût soutenu visiblement? car une personne en santé n'existeroit pas long-tems avec la moitié plus de la même nourriture. Joignez à cela la privation de toutes les autres choses nécessaires à la vie, comme l'air, l'eau, le feu, la lumiere, l'inaction, le défaut de respiration dans les tems chauds, la froideur des membres dans le cœur de l'hyver, sans couverture ni vêtemens, la puanteur d'un cachot humide sur son plancher & ses murailles végétantes, quand l'air ne se renouvelle pas; l'anxiété, les soucis, les chagrins, les perplexités, les ennuis qui rongent, minent, absorbent & dévorent l'existence; le désespoir de l'adoucissement: car jamais on ne vous dit le terme qu'on doit mettre à votre tribulation; & le porte-clefs, qui me délivroit cette chétive nourriture par un trou au milieu de ma porte, ainsi qu'il se pratique envers les féroces animaux de la ménagerie, ne savoit pas lui-même quand ce traitement barbare devoit finir. Un jour je dis à ce porte-clefs qu'il ne me serviroit pas ainsi encore

bien des jours, & qu'il me trouveroit mort de faim quelque matin, puiſque je n'avois pas la force de me traîner juſqu'au guichet, pour recevoir ma pitance. Ce que je diſois, étoit vrai. Le porte-clefs rapporta à Rougemontagne ſur le champ mes paroles. Celui-ci lui répondit; que voulez-vous que j'y faſſe ? j'exécute les ordres qui me ſont donnés. Cependant, allez tout-à-l'heure chez Fontelliau, chirurgien, pour qu'il viſite de ma part & examine la ſituation de ce priſonnier. Si je le perdois, l'on m'ôteroit bien vîte ceux qui ſont venus avec lui & après lui. Il n'eſt point le ſeul qui ſe plaigne.

Fontelliau arrive dans mon cachot, me tâte le poulx, & n'en trouve point; il me tâte le corps qu'il trouve preſque froid, débile & décharné comme un ſquelette; mes yeux ne pouvoient ſoutenir la lumiere de la chandelle; mon ſang étoit ſi appauvri & ſi raréfié, que je ne paroiſſois au chirurgien qu'une image de la mort. Deux jours après me voilà reporté dans ma chambre. On me baigne dans de l'eau chaude, on me donne des bouillons reſtaurans, on me fait prendre l'air dans la cour, traîné par les bras; & peu à peu je reprends graduellement de la nourriture légere qui me ranime avec un coup de vieux vin : ce qui dura quinze jours.

Et voilà comme l'avarice du démon Rougemontagne, qui profitoit en entier de ma penſion, de mon bois, de ma chandelle, toutes les fois qu'il me mettoit dans les cachots, m'a ſauvé de la mort, en conſidérant que, ſi je mourois entre ſes mains, il perdroit non-ſeulement ma penſion, mais auſſi celle de mes compagnons & autres qui pouvoient lui être ôtés.

Digitized by Google

En 1772 & 1773, j'étois encore au même cachot; je me servis de nouveau pour en sortir de l'avarice du démon Rougemontagne & de la haine implacable du démon sartinien, prenant plaisir à les jouer tous deux, ainsi que le scélérat commissaire Mutel, mon capteur, qui me promettoit toujours de me servir auprès de son magistrat sartinien. J'avois alors pour porte-clefs un vieux soldat invalide, nommé *Tranche*, qui ne pouvoit pas dire un mot sans jurer aussi grossiérement que le Pere Ducheſne, & qui, en s'exprimant, branloit la tête & faisoit les plus ridicules contorsions; cet homme, d'ailleurs, étoit doué de qualités humaines & douces. Je lui dis que Rougemontagne n'entendoit pas ses intérêts; que s'il visitoit toutes les semaines & traitoit mieux ses prisonniers, il en recevroit de nouveaux tous les mois, qui remplaceroient les anciens, auxquels d'ailleurs la justice étoit due : que moi seul je lui en procurerois bien une douzaine, s'il étoit capable de changer sa fureur en bonté pour moi; qu'en faisant venir Mutel, commissaire, mon capteur, sur ma réquisition, je lui ferois une dénonciation pour le ministre, qui lui feroit venir un bon nombre de personnes riches dans la finance : mais qu'il ne me convenoit point de travailler pour Rougemontagne & son magistrat, tandis qu'ils me traitoient si mal. Oui, c'est une bougre de bête que Rougemont, *dit Tranche*, & je lui vas faire mon rapport de ce que vous me dites; mais il faut qu'il commence par vous rétablir dans votre chambre, pour préparer votre dénonciation avant que Mutel arrive, & sacré nom cela sera fait ainsi! Moi, dénoncer des particuliers pour les capti-

ver en faveur de Rougemontagne ! certes, j'étois bien éloigné d'une action si noire. Mais dénoncer des ministres, des lieutenans de police, des parlementaires, c'étoit offrir du pain à bénir. Mon plan eut un plein succès. Rougemontagne, donnant dans le panneau, me fait sortir du cachot, pour me remettre dans ma chambre, avec du papier & tout le reste, pendant qu'il écrit à Mutel & à Sartine ; & huit jours après vient, le 29 mars 1773, le commissaire du quartier, *qui calefaciebat se, quia frigus erat magnum* dans la chambre inquisitoriale du conseil. On m'y fait monter, & je fais promettre à Mutel de communiquer au seul ministre, duc de la Vrilliere, & non à d'autres, la piece dénonciatoire que je vais lui dicter, & dont il se fera bien payer par Rougemontagne, avant de s'en retourner, pour l'emporter, cachetée, à l'adresse du ministre, & la lui faire tenir par la poste.

Mutel voyant, par ma diction, que je faisois la plus vigoureuse plainte contre Rougemontagne & contre Sartine, que je peignois leur scélératesse des plus vives couleurs, que j'informois le ministre des contrefactions de lettres-de-cachet, signées *Phélippeaux*, de la main de Duval, secretaire de Sartine, que je le priois de se faire représenter celles dont j'étois la victime, connoissant l'écriture du ministre, celles de Duval & de Sartine aussi bien que la mienne ; que Sartine jouoit, trompoit ce ministre, par de faux rapports, autant de fois qu'il avoit intérêt de le faire ; que Sartine mettoit même sur le compte du ministre ses atroces injustices, ses cruautés, ses tyrannies sourdes, ses vols, ses assassinats, ses pré-

Digitized by Google

varications perſonnelles ; que je connoiſſois Sartine d'ailleurs par des faits particuliers pour le ſcélérat le plus méchant qu'on pût trouver dans l'univers ; que nul démon, connu dans l'écriture, ne l'emportoit ſur lui par l'audace, le menſonge, le raffinement de la tartufferie, &c. &c. &c. Mutel, dis-je, ne vouloit plus écrire ni tenir ſes promeſſes : mais je lui obſervai qu'au moins il devoit, en ſe retirant, garder le plus profond ſilence du contenu de ma plainte ; que s'il ne vouloit pas la recevoir juſqu'à la fin ſignée de moi & de lui, par duplicata pour moi, il ne devoit pas s'oppoſer à ce que je fiſſe venir un autre commiſſaire, moins dévoué à Sartine & à Rougemontagne, qui recevroit, pour ſon voyage & ſes vacations, de bons émolumens & même à dîner, ſouper, coucher chez Rougemontagne, ſi le cas l'exigeoit, parce que j'avois encore bien des choſes importantes à expliquer au miniſtre ; qu'il ſeroit fait mention de ſon refus dans une autre plainte. Toutes ces conſidérations, qui pouvoient lui faire perdre ſa place, l'obligerent enfin d'écrire ma plainte dénonciatoire juſqu'au bout, ſans, toutefois, vouloir m'en donner un double, ſigné de lui & de moi, pour me ſervir à ce que de raiſon. Et pourquoi ne vouloit-il pas ? parce que ce coquin ne devoit pas remplir ſa promeſſe principale, de faire tenir au miniſtre ma dénonciation, dont il a pu ſe faire payer, mais dont je n'ai plus entendu parler. Si elle fût parvenue, Sartine & Rougemontagne n'auroient pas reſté en place, ni moi en priſon ; car Phélippeaux, que Sartine repréſentoit monopoleur comme lui, ne l'étoit pas. On pouvoit lui reprocher bien

des vices de cour, mais il n'eut jamais part à celui-là.

Dès que je fus arrêté, le 17 novembre 1768, à la Baſtille, Sartine mandoit que j'étois dans le cas d'être traité *très-rigoureuſement* & placé où il convient, ce qu'indiquoit le cachot. Chevalier lui répond auſſi-tôt que, ne ſachant point encore le ſujet de ma détention, il m'a placé à la ſeconde de la tour du coin, mais qu'il y a de l'étoffe. Sartine ordonne auſſi-tôt de me deſcendre au rez-de-chauſſée de la tour du Puits, parce qu'il y auroit à craindre qu'ayant vue ſur la porte Saint-Antoine, je ne parlaſſe bientôt au public. En 1770, il ordonne de me deſcendre de même de la troiſieme du donjon de Vincennes, au cachot de l'A, enſuite au cachot n°. 2, puis un an après au cachot n°. 3, ſans nourriture, puis il me fait réintégrer au cachot de l'A ſans nourriture, les chaînes aux pieds & aux mains, chargeant Rougemontagne de me dire qu'à cauſe de mes nouvelles écritures, c'eſt-à-dire, mes dénonciations, je n'avois à eſpérer jamais d'*adouciſſement* ni communication avec perſonne; laiſſez-le où il eſt, dit-il, & le traitez toujours comme ci-devant. Cet homme brave tout, & eſt incorrigible. Je ne veux plus avoir *de bontés* pour lui.

En 1772, 20 octobre, Rougemontagne lui marque que la ſuppreſſion de nourriture ne me change pas le cœur: il y a long-tems qu'il eſt dans le cachot, conformément à vos ordres, mais, attendu ſon extrême foibleſſe, j'eſpere que vous ne déſapprouverez pas que je lui rende ſa chambre & ſa nourriture ordinaire pour le rafraîchir: le chirurgien dit qu'il eſt fort pré

de la mort, & qu'il paroît la mépriſer. Il ſe voit peu d'hommes de ſon ardeur & de ſon courage.

Dans une autre lettre du démon Rougemontagne à Sartine. (Et ces pieces authentiques avec les procès-verbaux de ma capture, de mes interrogatoires, de mes défenſes, de mes lettres originales ſignées de moi & de ma main en grand nombre, trouvées à la Baſtille après la priſe de cette forteresſe, ont été apportées à l'auteur du *Journal des Révolutions de Paris*, qui me les veut bien communiquer, pour les publier par extrait.) Rougemont mande, le 6 octobre 1772, à ſon protecteur, que, dans la vue de lui plaire, il m'a fait ſupprimer, ainſi que ce protecteur l'a jugé à propos, ma nourriture, ayant les chaînes, les fers aux pieds & aux mains dans un cachot, celui de l'A, le plus terrible de tous, à commencer du jour que j'avois démoli derechef chez moi deux fenêtres, deſcellé les barres intérieures, caſſé pluſieurs barricades de porte, & refuſé de laiſſer entrer mon porte-clefs, *afin*, dit-il, *de le prendre par famine, & depuis dix-huit mois, je ne lui ai fait donner que ce qu'il lui falloit de pain par jour, pour l'empêcher de mourir de faim :* mais cela ne l'a pas empêché de perſiſter dans ſa rebellion, & de menacer, une pierre dans chacune de ſes mains, d'exterminer avec ſes barres de fer le premier qui oſeroit, contre ſes défenſes, entrer dans ſon cachot, pour lui ôter le peu de jour qu'il s'étoit procuré par des travaux inouis. Cette lettre, ſignée de Rougemont, eſt datée du 16 octobre 1772; & c'eſt le 13 avril 1771, qu'il m'avoit retiré de ma chambre baſſe n°. 3, pour me tenir ſi long-tems

Digitized by Google

à la famine, au cachot de l'A. Cependant, après le rapport contradictoire de Fontelliau, chirurgien, qui faisoit connoître que je n'avois peut-être pas huit jours à vivre, Rougemontagne mande, le 20 octobre 1772, à Sartine, qu'après m'avoir fait mettre si long-tems au cachot, conformément à ses intentions, il espere, qu'attendu mon extrême foiblesse, il ne désapprouvera pas qu'il m'ait rétabli dans ma chambre, & fait rendre ma nourriture ordinaire, déguisant le rapport du chirurgien & la crainte qu'il avoit, pour son avarice, de me voir mourir dès-lors, & de perdre tous ses prisonniers; savoir, le comte de Mirabeau, Maser-de-Latude, le baron de Venac, le sieur de Boctey, le marquis de Falaise, M. Induort-Roster, ambassadeur de Russie, le marquis de Chabrillant, un valet-de-chambre du roi, une dame Binet, un prêtre, curé, un principal commis de Versailles, un comte dont j'ai oublié le nom, quelques-uns de mes compagnons à la Bastille, un duc, traité pour les grands remedes, par ordre obtenu de ses parens, parce qu'il avoit gâté sa femme qui étoit d'aussi grand nom que lui, les deux fils bâtards de Phélippeaux, &c. deux freres logés ensemble, dont l'un étoit militaire, deux magistrats d'un parlement, un munitionnaire d'armée de France, un imprimeur, un petit nain qui se vouoit bêtement à sa prison, par le conseil du docteur Taff, & que le ministre Malesherbes a forcé de sortir en 1776, de préférence à moi, qui lui demandois ma liberté à titre de justice, un sieur Marnourt, & un sieur d'Henry.

Sartine vient pour me voir en novembre 1772, croyant que j'étois rétabli dans ma chambre, com-

Digitized by Google

me Rougemontagne le lui avoit mandé depuis trois semaines. Sartine n'avoit que Duval, son secretaire-contrefacteur d'ordres, sous le nom de Phélippeaux. Ils ne s'attendoient pas de me retrouver dans le cachot n°. 2; ils alloient tout droit à ma chambre n°. 3, quand Rougemontagne leur dit qu'il m'avoit fait entrer au n°. 2, pour que ma chambre fût réparée à sa fantaisie; que les ouvriers y travailloient jour & nuit. Sartine ne vouloit traiter de mon affaire, que de lui à moi seul, comme je l'en avois prié par plusieurs lettres; & les deux perfides geoliers de Vincennes s'y opposent, en prenant sur leur compte de lui faire agréer leur perfidie, ainsi que la faim cruelle par laquelle ils avoient essayé de me faire périr, en ne me délivrant, tous les douze jours, que trois demi-livres de pain & un petit pot d'eau pour ce tems. Je ne savois où placer cette petite provision. Les rats la sentoient, & je ne voulois point m'en plaindre, parce que d'ailleurs, plus officieux que mon geolier, ils m'avoient, par leur travail, dessous les portes de mon cachot, procuré un filon d'air, qui m'empêchoit d'étouffer dans un lieu hermétiquement fermé; car le défaut d'air fait aussi promptement périr que la faim.

Quand Rougemontagne m'annonce donc son protecteur & son secretaire. — Ah! maudit démon, lui dis-je, est-ce ici que je dois recevoir M. Sartine, traiter d'affaires, comme je l'en ai prié? Pourquoi m'as-tu retiré de ma chambre, sous prétexte de la faire réparer en trois jours depuis trois mois? As-tu carte-blanche pour m'opprimer sans cesse à ta volonté? Ma chambre, que tu n'as pas fait réparer durant dix-huit mois,

Digitized by Google

que tu m'as fait endurer la plus cruelle famine, ne le ſera pas encore dans ſix, ſous prétexte de ne trouver pas les ouvriers. — Pourquoi, répond-il, l'avez-vous démolie? — Parce qu'un charbonnier eſt maître de faire ce qu'il veut dans ſa loge, d'ôter les entraves qui lui nuiſent: les fenêtres n'étoient point bouchées il y a deux ans; il n'y avoit point d'abat-jour en planches par-dehors à aucune chambre, & trois énormes grilles & des toiles de fil de fer, à petites mailles pour intercepter le jour; ni de guichets au milieu des portes, qui ont coûté au roi, avec des triples portes, des échafauds dans les cachots, en figure de tympanon, ornés d'anneaux, plus de 50,000 liv. pour tyranniſer les priſonniers. M. de Sartine t'a-t-il commandé tout cela & bien d'autres choſes, comme un bâtiment de 30,000 liv. dans la cour, pour faire une autre chambre inquiſitoriale du conſeil, des grilles dans l'enceinte, des murs, pour rétrécir la promenade, des démolitions pour les rebâtir enſuite ſans deſſein aux fraix du roi, ſous les ordres de *Luzie*, le plus bête des contrôleurs? — Sartine réplique, oui, c'eſt moi qui ai ordonné toutes ces choſes, quand on m'en a fait voir la néceſſité. — En ce cas vous avez ordonné les tyrannies deſpotiquement, vous êtes deux démons, dignes l'un de l'autre, plus ſcélérats qu'on ne peut l'exprimer. — Parlez-lui de la lettre qu'il a écrite au roi, ajoute Duval. Sartine, qui croit que je ne ſais pas qu'il les ouvre & les ſupprime toutes, bien loin de les remettre, faiſant ſigne à Duval de ſe taire, me dit, *vous êtes furieux de colere.* Qui ne le ſeroit pas, de voir que le ſcélérat Rougemontagne, dans tous ſes menſonges, ſes

rapports perfides, ſes tyrannies, eſt approuvé de vous ſur tous points ? Il ne faut donc pas que j'ajoute foi à aucune parole de gens dignes de l'enfer, qu'ils font ſouffrir à des innocens. A-t-on jamais vu de pareilles choſes ſous Dionet ? Trouveroit-on, dans l'univers, des monſtres tels que vous, qui ne reſpirez que pour inventer des ſupplices nouveaux envers ceux qui ont eu le malheur de tomber entre vos mains ? Vous voudriez que je fuſſe fou, & vos tyrannies exceſſives en ont fait tomber beaucoup dans la démence & le déſeſpoir dans toutes les priſons ; mais vous n'y réuſſirez pas, il ſuffit de vous bien connoître tous. Voyez Rougemontagne, le dos tourné, qui ricanne & ſecoue ſes oreilles, il veut me dire que je ne verrai jamais ici le miniſtre, pour lui porter mes plaintes & mes défenſes. Que ne me renvoyez-vous à la Baſtille ? priſon pour priſon, j'y ſerois beaucoup mieux ; M. de Jumilhac n'a point la décharge de ma perſonne. Quoique priſonnier à Vincennes, je ſuis toujours cenſé l'être de la Baſtille. A-t-on jamais fait, comme vous, des crimes à des malheureux, de ſe plaindre de leurs maux ? En vain Rougemontagne mettra-t-il des entraves à mes fenêtres, pour m'ôter le jour. Je trouverai toujours le moyen de les briſer. Il avoit mis une grille en-dedans de ma chambre, de ſix cents livres peſant, je l'ai caſſée par un ſecret qu'il ne ſaura jamais : *Vous ne caſſerez pas celle de deux mille livres, que je vais faire incruſter dans des pierres de taille.* Tout de même, & tu le verras ſi je n'ai pas aſſez de jour, pour lire & écrire. M. de Sartine a toute fois bien fait de venir ; car, déſeſpérant qu'il vint, j'allois exécuter dans ce cachot n°. 2,

Digitized by Google

que j'occupe depuis deux mois & demi, dans quatre jours qu'arrivera la veille de Saint Martin, des ſénérades & des aubades, par mes fenêtres, à la grande & à la petite tour, ſans que les geoliers & les porte-clefs euſſent pu croire la choſe poſſible, qu'après l'événement. Mon échelle étoit déja faite, & étoit inviſible à tout autre qu'à moi. Il ne me falloit que quatre heures pour deſceller trois barres & jetter le chaſſis par terre. Dans un ſeul jour, toute la fenêtre eût été démolie ſans outils. Mes clameurs euſſent été ſi longues & ſi fortes, qu'on n'en eût jamais entendu de ſemblables au donjon. Quoi ! je ſerois toujours abandonné, tourmenté, tyranniſé, privé de tout le néceſſaire à la vie, pourſuivi avec toute la rage des démons, depuis trois ans, & je ne le dirois pas? certes, il faudroit pour cela avoir une patience d'ange; & m'adreſſant à Sartine : — Si je vous piquois ſans ſujet, vous me diriez, pourquoi me piquez-vous! & ſi, malgré vos plaintes, je continuois, ſans rien dire, de vous piquer & de vous outrager malicieuſement de plus en plus, ne vous efforceriez-vous pas de m'en punir ! Tournez la phraſe, c'eſt-ce que vous me faites depuis mon enlevement de nuit, le 17 novembre 1768, ſans vouloir m'entendre, me viſiter ni me ſoulager, encore moins me rendre juſtice. Je n'ai pas voulu me charger contre vous de la défenſe du ſieur Demont-Joly, & je vous aurois certainement perdu, ſi je l'euſſe entrepriſe, puiſque l'avocat d'Arrigrand ne voyoit pas la moitié des nullités de cette monſtrueuſe procédure, contre l'ordonnance criminelle & le réglement du conſeil, où vous l'aviez évoquée. Si j'euſſe manié cette affaire,

Digitized by Google

affaire, comme j'en ai traité d'autres majeures, j'eusse, à coup sûr, soulevé le public contre vous, dévoilé le grand conseil, & mis les fers au feu, en approchant la lumiere d'une multitude de forfaits obscurs, dont j'ai connoissance. Reconnoissez, par-là, que je ne suis ni vindicatif, ni intéressé, & que si je combats pour la patrie, c'est parce que je ne puis m'en dispenser, sans devenir aussi coupable que les conjurés ligués, au nombre desquels vous êtes & avez toujours été.

Sartine se retire sur ces propos; il ordonne à Rougemontagne de faire accommoder ma chambre nº. 3 comme il l'entendra, & plutôt comme il l'a dit, & de m'y rétablir après. Rougemontagne differe le plus qu'il peut, & me laisse dix mois moins trois jours au cachot avant de me rétablir dans ma chambre, qui étoit devenue un cachot brun; & comme il me refusoit mon bois en hyver & ma chandelle par avarice, en me laissant cependant la promenade une heure par jour, pour le faire enrager, je fais sauter, le 27, sa fameuse grille par terre, une nuit; & une autre nuit que le vent du nord souffloit, je brûle sans bruit ma porte doublée de fer jusqu'au second verrou, en allumant contre cette porte tout ce que j'avois amassé de combustibles. Alors qu'il mande ces faits à Sartine, il avoue que je suis le plus déterminé qui soit au donjon, sans jamais donner prise sur moi; & Sartine le tance d'avoir tant différé à me rétablir depuis son départ, & de m'avoir privé de mon bois & de ma chandelle sans y être autorisé. Si dans une colere, en l'approchant, il vous tuoit, que pourroit-on lui faire? Vous n'y pensez pas. Laissez-le s'occuper.

Il falloit faire une autre porte ; mais je ne ſortis pas de ma chambre pour cela ; on fut obligé de prendre les meſures devant moi ſur les débris de l'ancienne, & c'eſt celle qu'on voit aujourd'hui. Les mêmes ferremens & verroux y furent appliqués : le feu n'avoit pu les altérer. Luzie, contrôleur, étoit hors de lui toutes les fois que je le forçois à faire de gros fraix pour me receler. Ses états de réparations faiſoient toujours mention du n°. 3, & Marigny lui en demandoit la raiſon.

En 1773 il ſe paſſa beaucoup de petits événemens que je cachois à Rougemontagne. J'imaginai, en cultivant les fleurs de mon jardin, de tenir une correſpondance avec pluſieurs priſonniers, notamment avec l'ambaſſadeur des Ruſſies, qui après mon heure de promenade prenoit la ſienne. Il entendoit le latin. Je mis ſur la muraille d'enceinte un anagramme avec ces mots : *Fode infrà : deindè dele ſignum. Cras in loco iſto, reſponſio.* Le ſur-lendemain, au même endroit, je trouve ſa réponſe ; & comme notre eſpion porte-clefs étoit obligé de faire autant de pas que nous, nous le faiſions quelquefois marcher devant nous, en parlant de choſes indifférentes, pour ramaſſer nos lettres derriere lui à l'endroit marqué couvert d'un demi-pouce de terre, & il ne s'en appercevoit pas. Le trou reſſembloit à ceux que font les chats pour fienter. Notre correſpondance dura quatre mois & demi. L'ambaſſadeur partit le jour qu'il m'avoit indiqué, pour retourner en ambaſſade en Chine, trois jours après ſa ſortie, ce qui l'empêcha de pouvoir remplir les promeſſes qu'il me faiſoit par ſes lettres.

Pendant ce temps-là, je tins correſpondance

Digitized by Google

avec un homme de cour que je soupçonnois être le valet-de-chambre du roi. Cet aigrefin ne m'écrivoit que des promesses à perte de vue, & ne signoit jamais. Il tâchoit d'avoir tous mes écrits en communication ; il en trouva un dans un trou qu'il ne m'a jamais rendu, & qui avoit pour titre : *Les cris & les gémissemens des prisonniers d'état de la Bastille & de Vincennes.* Ayant obtenu sa liberté en 1774, il l'a déguisé & fait imprimer en un volume, sans nom d'auteur, contre Rougemontagne, que je peignois tel qu'il étoit. Le second volume, sous le même titre, que je fis ensuite, étoit l'histoire du donjon de Vincennes, divisée en vingt-deux chapitres, comme celui de la Bastille : il m'a été volé par la police, ainsi que d'autres dont je parlerai en leur tems.

En 1774, Rougemontagne paroît se rallentir à me persécuter, parce qu'il se trouve excédé des tours que je lui joue sans cesse à la premiere occasion qui se présente ; & Sartine, qui ne se désiste jamais de tyranniser, n'ose pourtant s'exposer à se montrer à découvert. Rougemontagne lui mande, le 23 janvier 1774, qu'il a l'honneur de lui envoyer ci-jointes cinq lettres de moi à son adresse que j'ai jettées par le guichet de ma porte à mon porte-clefs. J'y joins, dit-il, un état des fournitures d'habillement que quelques prisonniers vous supplient de leur accorder pendant le présent mois. Je vous serai obligé de m'en accuser la réception, & de me donner vos ordres. Il n'y a rien autre de nouveau au donjon. Nous étions autorisés à donner sur notre pension de 3,600 livres, à Vincennes, un état par chaque mois de tous nos besoins. Ma malle

alors étoit comblée de beau linge & d'habits fournis par le commissaire Rochebrune ; mais Rougemontagne, qui recevoit par ordonnance la totalité de ces pensions, ne rembourſoit pas souvent ce commissaire de ces avances. Toutes ces choſes me seront enlevées dans la suite.

Le 10 février 1774 j'envoie à Sartine, pour le faire sortir de la police, trois projets qu'il fait exécuter, afin de s'avancer dans le miniſtere, auquel je savois que son ambition le portoit toujours. Par reconnoiſſance, il me fait don de la bible de Sacy, en quatre volumes *in-folio*, & de quelques mouchoirs curieuſement peints, repréſentant des chaſſes de Londres, la carte d'Angleterre, &c. une robe de chambre de belle eſpagnolette.

Mais Rougemontagne qui enrage, qui ſait que son protecteur ne reviendra pas au donjon, que les changemens dans la police & dans le miniſtere ne peuvent que lui être fort préjudiciables, me remet au cachot de l'A sans motif & sans prendre d'ordre de Sartine ; il m'y retient onze mois, nud, dépouillé de tout, les chaînes aux pieds & aux mains. Au bout de vingt-quatre heures, je défais ses menotes, & les lui envoie par ses porte-clefs ; je ne garde que la chaîne au pied. Je prie les ſoldats de mettre mes menotes aux mains de Rougemontagne, & de l'amener dans mon cachot ; tous conviennent, en riant, qu'elles lui ſeroient bien plus dues qu'à moi, mais qu'ils ne peuvent m'obéir, quoique je prenne l'enfermement à mon compte. Rougemontagne s'aigrit de mes moqueries, de mes mépris, & des inſtructions que je

Digitized by Google

donne aux soldats qui logeoient au-dessus de mon cachot : c'étoit leur chambre du piquet. Il rugit, il écume de colere de n'avoir pas prévu la communication que j'avois facilement avec eux à toute heure de jour & de nuit. Il tâche de les changer de lieu ; mais ils ne peuvent loger dans la tour de l'horloge, où d'ailleurs ils ne pouvoient faire jouer la bascule du pont-levis le matin & le soir & durant la nuit qu'arrivoient les prisonniers, & qu'ils sortoient du donjon. Rougemontagne, ne sachant quel plus grand mal me faire, me remet à la famine. Cette fois je la supporte aisément par le secours d'un porte-clefs, qui me donne en secret du pain & de la viande, à la priere d'un de mes confreres prisonniers, qui est émerveillé de mes combats à lutter contre Rougemontagne & la police.

J'avois déja, à cette époque du 10 février 1774, passé treize cents quatre-vingt jours dans les cachots, & huit cents sur le fumier des grabats qu'on avoit mis dans ces cachots ; & pour forcer Rougemontagne à me retirer du cachot de l'A, & à me rétablir dans mon cachot brun n°. 3, je m'occupai à déboucher une fenêtre qui donnoit sur les fossés à côté du pont-levis. L'entreprise n'étoit pas aisée sans outils ; la fenêtre étoit pleine de gros moëllon, lié avec de bon plâtre, devenu presque aussi dur que la pierre même. A force de travail, je détache une grosse pierre ; le reste devient facile après, & en moins de quinze jours, amassant les matériaux au-devant de ma porte jusqu'auprès du guichet ; j'en étois au cinquieme pied de débouchement, lorsque Rougemontagne, qui savoit les événe-

Digitized by Google

mens de la cour, m'envoie Laboiſſiere, ſecond geolier & capitaine de la compagnie des invalides prépoſés à la garde du donjon, pour me rétablir dans ma chambre, ſans me montrer d'ordre. Surpris de mon travail & d'un autre trou du côté de la cour moins apparent, il va dire à Rougemontagne qu'il s'obſtinera toujours en vain de m'enfermer dans les cachots, plutôt que de me laiſſer écrire dans ma chambre; que le cachot de l'A a deux ouvertures; qu'il faut deux heures pour déblayer & jetter dans le foſſé tout ce que j'ai démoli & amaſſé à l'entrée de mon cachot; que cependant je n'ai point d'outils, & qu'il m'a laiſſé la chaîne aux pieds juſqu'à ce que cela fût fait, pour me mener dans ma chambre; que ſi Rougemontagne uſe de la même rigueur quand j'y ſerai reconduit, & me laiſſe ſans occupation, il ne doute pas que je ne détruiſe encore tout ce qui me gênera, puiſqu'avec rien je trouve toujours le moyen de faire quelque choſe: je ne vous conſeille pas même d'aller le voir actuellement qu'il eſt fort irrité contre vous. Les ſoldats murmurent auſſi de tant de tourmens envers un homme qui n'a point de crimes, mais qui veut en dénoncer de très-grands contre le miniſtere & la police, qui le perſécutent plus qu'on n'a jamais fait envers les plus grands ſcélérats.

Remis dans ma chambre, je la barbouille, je la peins ſur les huit pans de muraille juſqu'aux cul-de-lampes, ſur leſquels aboutiſſent les nerfs, ne pouvant aller juſqu'aux ogives de la voûte ſemblable à un paraſol, j'avois blanchi d'avance ce que je voulois colorier. Je paſſe ſous ſilence, pour abréger, bien des atrocités du démon

Digitized by Google

Rougemontagne. Je travaille, je compose, j'extrais mes lectures. M. le comte de Laleu, habitant du château, qui a une bibliotheque de quatre mille volumes choisis, veut bien me les communiquer à l'insu de Rougemontagne par mon porte-clefs. Dans tous mes cachots je laissois des preuves de mon habitation, & l'on y en voit encore aujourd'hui, malgré les couches de blanc qu'y faisoit mettre Rougemontagne pour les effacer. La dénonciation du pacte de Laverdy, qui étoit le sujet de ma détention, occupoit toute entiere le n°. 2 en grosses lettres d'impression. L'encre magnifique de ces lettres étoit du suif noirci sur une planche de chêne présentée à la chandelle par-dessus sa flamme; ma plume étoit des brins de bouleau recourbés pour faire couler le suif chaud sur la muraille, ce qui noircissoit le suif de la chandelle & le liquéfioit pour la formation de chaque lettre. Cette maniere d'imprimer debout est la plus longue; car dans une heure je ne faisois pas plus de cinquante lettres de l'alphabet de gros caractere d'imprimerie. La nécessité de répondre à une requête présentée au conseil, me fit obtenir assez de chandelle pour faire ce que je voulois.

En 1775, Sartine, que je desirois voir sortir de police & du donjon, devient ministre, & ministre de la marine de France. On n'avoit point encore imaginé à la cour qu'on pût faire un marin d'un lieutenant de police: un décroteur sur le pont-neuf eût pu le devenir aussi, tant la berlue régnoit à la cour. Tandis donc que Sartine voyage par terre pour apprendre, dans une tournée extraordinaire qu'il fait dans nos ports, ce que c'est

que la mer, les vaiſſeaux, les matelots, les vents, les côtes, les arſenaux, les chantiers, les cartes, les bouſſoles, les agrêts ſous des guide-ânes, puiſqu'il n'avoit jamais vu ni connu les noms propres de ces choſes dans ſon vil tripot de la police orduriere pendant dix-huit ans, au malheur de plus de cent mille citoyens. Les brigues à la cour font appeller au département de Paris, à la mort de Phélippeaux, un rejetton des Entragues & des Lamoignon, qui, ſous Henri IV, donnerent tant de preuves d'infidélité : Maleſherbes, peut-être auſſi ſurpris que Sartine d'être fait miniſtre, vient au donjon de Vincennes le 22 juillet de la même année, accompagné d'Albert, ſon ſubdélégué en police, & de quatre de ſes premiers commis, pour viſiter le donjon & ſes captifs habitans. Avant tous les autres, il entre chez moi. (Voilà un nouvel ordre de choſes qui commence, & de nouveaux combats auxquels je ne ſuis pas préparé ; mais je les vais décrire tels qu'ils ſont dans la vérité.)

Malesherbes me demande pourquoi & depuis quel tems je réſide dans cette priſon d'état. Depuis déja ſept ans, monſieur, après onze mois de Baſtille, ſans qu'on m'en ait découvert la cauſe ; mais cette cauſe, que vous devriez ſavoir & que je ſoupçonne, loin de m'inculper, m'honore. — Quelle eſt-elle donc ? apprenez-la-moi, puiſque je viſite les priſonniers pour délivrer ceux qui doivent l'être. — C'eſt qu'en ne penſant à rien j'ai découvert, en 1768, le pacte abominable d'une ligue vraiment infernale dans ſon objet, ou pour mieux dire, d'une conjuration ſans pareille contre le roi & la France entiere. — Une ligue ! une con-

juration ! Que dites-vous là ? Ne vous trompez-vous point ? — Non certes, monsieur, je ne me trompe point, & plût à Dieu qu'elle n'existât point ! C'est pour m'empêcher de la dénoncer & de la prouver que je suis en prison. Mais elle se renouvelle de douze en douze ans depuis 1729, & s'exécute encore actuellement sous les yeux de tout le monde, sans qu'on se doute comment. A cette réponse, le ministre pâlit, & me demande quels en sont les auteurs. Presque tous vos confreres, monsieur, dans les premieres & secondes places du ministere. Et dites-le-moi, je vous prie, n'est-il pas de mon devoir de les dénoncer, quels qu'ils soient ? Car si je ne le fais pas, dès-lors je conspire avec eux, sans être avec eux, par le silence le plus criminel, puisque ce silence me charge de leurs crimes énormes, si je laisse, sans rien dire, accabler la France entiere & mon souverain, indignement trompé dans ses plus grands intérêts. Dites-le-moi encore, la loi de 1477, calquée sur la loi des empires de l'univers, ne porte-t-elle pas, dans les regîstres *olim* du parlement, que » quiconque aura découvert ou entendu parler d'une conjuration, » soit contre le roi ou monseigneur le dauphin, » soit contre l'état entier ou une partie du public, » & qui ne viendra pas la dénoncer, sera puni » de la perte de ses biens, de son honneur & » de la vie, comme les conjurés mêmes, s'il est » convaincu d'avoir tu ce qu'il savoit ". Ces principes sont certains, dit le ministre : nommez-moi donc ces auteurs. Ce sont, sur le pacte que j'ai découvert, MM. de Laverdy, de Sartine, Boutin, Langloais, Boulongne, Choiseul, le Noir,

Digitized by Google

Cromot du Bourg, Montaran, Trudaine de Montigny. (J'en allois nommer beaucoup d'autres; mais M. de Malesherbes m'arrête pour ſavoir qui eſt ce Montigny; & Albert, qui voyoit bien qu'en défilant mon chapelet, la police alloit être nommée, ſe preſſa de répondre pour moi:) c'eſt M. Trudaine fils qui ajoute à ſon nom la terre de Montigny que ſon pere a acquiſe auprès de bicêtre.

Alors le miniſtre, ſur des déclarations ſi bien motivées, ne ſachant quel parti prendre, ni ce qu'il doit faire pour ſon maître & pour l'état, lorſqu'on lui dénonce une ligue & une conjuration, (voilà nos grands miniſtres de France,) ſe retire dans mon cachot à la tête de mon lit, pour conſulter Borot ſeul, ſon mentor & ſon guide-âne; & Borot, plus politique que lui, lui conſeille de prendre toujours, tant contre le roi & l'état entier que contre moi-même, le parti de ſes confreres abſens qu'il ſeroit dangereux de dénoncer, & de me nier qu'aucune conjuration puiſſe exiſter. Sur cela, le fantôme miniſtre, s'adreſſant à moi en s'approchant, ſoutient que je me trompe, & qu'il n'y a ni pacte, ni ligue, ni conjuration en pleine exécution. Eh bien! monſieur, voulez-vous que la ligue & la conjuration dont je parle n'exiſte plus? En ce cas, comme je ne ſuis en priſon que pour l'avoir découverte, & de peur que je ne la révele avec preuves en grand nombre, vous me devez ſur le champ la liberté, ſoit même qu'elle exiſte ou qu'elle n'exiſte pas, puiſqu'on ne m'accuſe d'ailleurs d'aucun délit qui mérite une heure de captivité. Si la conjuration n'exiſte plus, je ſuis dé-

Digitized by Google

chargé de l'embarras & des risques de la dénoncer davantage; vous n'avez plus le droit de me retenir un seul instant en prison pour elle; & cependant j'aurai à poursuivre Laverdy & la police en indemnité, pour m'avoir arrêté sans motif déclaré, & fait perdre mon emploi durant huit ans jusqu'à ce jour. Vous ne disconviendrez pas que le ministere, ni la police, ni mes geoliers n'ont pas dû me persécuter à toute outrance sans un délit évident. Ils se sont épuisés dans leurs perquisitions sourdes, pour tâcher d'appuyer l'énorme abus qu'ils ont fait de l'autorité; ils ont employé furtivement des lettres-de-cachet, même de contrefaites, pour m'enlever de nuit avec six autres citoyens qui n'avoient aucune part à la dénonciation que je voulois faire; ils ont eu l'atroce audace de se constituer en despotes, juges, oppresseurs, inquisiteurs contre moi dans leur propre cause, lorsque je les accusois; en m'inquisitant & persécutant, ils m'ont fait endurer des tyrannies exécrables, avec plus de férocité que ne feroient de barbares Algériens; outre les attentats, le vol qu'ils ont osé faire de mes papiers apportés à la Bastille, ensuite à Vincennes, la perte de mon emploi & de mon mobilier, l'anéantissement de mon existence, l'abandon de mes affaires, la privation de mes biens, voilà sans doute des motifs & des griefs pour fonder une plainte légitime, qu'on ne peut se dispenser d'écouter.

Mais, monsieur, si la ligue & la conjuration dont je vous parle existent véritablement; si, malgré qu'on m'ait volé quatre copies du pacte en question, avec mes commentaires & mes in-

Digitized by Google

terprétations à mi-marge, ſur les vingt articles qui les compoſent, je vous en mets une cinquieme copie entre les mains, dans vingt-quatre heures de ma ſortie, avec deux mille preuves de ſon exécution ſous vos propres yeux & ceux du vulgaire, me refuſerez-vous la liberté que je vous demande *ſubitò*, au nom du roi, & m'empêcherez-vous de faire ma dénonciation à qui il appartient contre les ennemis du roi & de l'état? Certes, vous deviendriez auſſi coupable qu'eux tous enſemble, ſi vous ne me délivriez pas de leurs mains, & ſi, à mon défaut, vous ne dénonciez pas vous-même au roi leurs forfaits, ſur-tout lorſque vous n'y avez point de part, & que vous m'avez entendu.

Sur ces répliques foudroyantes, M. Malesherbes conſulte pour la ſeconde fois Borot, qui lui ſuggere de ne jamais ſe rendre à l'évidence ni à la raiſon, & de ſuppoſer qu'un homme qu'il trouve en priſon, n'y doit pas être ſans cauſe; qu'il faut attendre le retour de Sartine, & que, s'il en allegue une, il peut, lui miniſtre neutre, ſans injuſtice, me la laiſſer débattre avec Sartine ou avec d'autres: raiſonnement auſſi faux, qu'abſurde & inique.

Après cet avis de l'impie Borot, le fantôme miniſtre venant à moi, ajoute: il faut, monſieur, que vous ſoyiez ici pour quelque ſujet qui m'eſt inconnu. — Non certes, monſieur, & il eſt vrai qu'on ne m'a jamais accuſé ni pu reprocher la moindre perſonnalité dans ma conduite civile, qui regardât le miniſtere & la police, ou qui fût nuiſible à la ſociété, ſeuls cas qui mériteroient la détention avec les formalités préalables de

droit, & la fixation du tems de pénitence : car sans cela nul sujet ne peut devenir esclave du ministere ni de la police ; & tout au contraire nulles regles n'ont été observées : or je sers mon souverain & tous les François contre le ministere, la scélérate police & le parlement, en dénonçant leurs ligues, comme je le dois.

Mais, sur ce que j'allegue pour ma défense, voici devant vous deux personnes qui peuvent me démentir, si je ne dis pas la vérité. Demandez à mon geolier ce qui en est, il le doit savoir ; & vous Duval, secrétaire de Sartine, mon ravisseur, répondez : — N'avez-vous pas rempli & signé de votre main le nom de *Phélippeaux*, sur les faux ordres de liberté, en vertu desquels sept personnes liées & garottées dans la Bastille, après avoir donné au gouverneur, à l'exception de moi qui ai protesté, la décharge de leurs personnes sur ces faux ordres de liberté, ont été vendues, livrées & transférées ici comme moi les 13, 14, 15 & 16 octobre 1769 ? Rougemont & Duval se taisant tous deux, en rougissant de mes interpellations véridiques, le ministre retourne pour la troisieme fois consulter son guide-âne, en présence du lieutenant de police & des trois autres premiers commis non-consultés ; & pour détourner la question principale sur ma liberté, le grand ministre Malesherbes me dit : Monsieur, qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? que faites-vous ? où avez-vous travaillé pour connoître le ministere, la cour, la police & la ville ? Donnez-moi un mémoire circonstancié de votre dénonciation, & sur les questions que je vous fais. Je le communiquerai au roi, avant de prendre ses ordres. — Je le

veux bien : mais faites-moi donner du papier, & commandez à mon perfide geolier ici préſent, de ne pas manquer de vous le remettre en main lui-même, ſitôt qu'il ſera cacheté & à votre adreſſe. — Du papier ! dit le miniſtre. Quoi ! vous êtes homme de lettres & auteur, m'a-t-on dit, de différens ouvrages, & l'on ne vous donne pas de papier en priſon, pour vous occuper ?—Non, monſieur, j'en avois à diſcrétion à la Baſtille, qu'on m'a volé auſſi-tôt qu'il a été rempli ; mais, au donjon de Vincennes, de peur que je ne ſerve le roi & l'état, de peur que je ne me défende, ou que je ne me décele, mon deſpote geolier, que voici préſent, m'en refuſe ſans ordre qu'il puiſſe montrer, quoique le papier ſoit indiſpenſable à un écrivain.....

Oh ! dit le miniſtre à Rougemont, je ne vois point d'inconvénient à ce que M. le Prévôt ait du papier autant qu'il en pourra employer. Puis, tout de ſuite, qu'en penſez-vous, M. de Rougemont ? Celui-ci, honteux de ſe voir conſulter en ma préſence & ne répondant rien à un miniſtre ſi incapable de l'être, & de ſe décider ſur les grandes & les petites choſes, M. de Malesherbes lui commanda enfin de me donner du papier, & d'avoir ſoin de lui remettre à lui-même tout ce que je lui donnerois ; car il faut au moins, ajouta-t-il, qu'un priſonnier ait la liberté de défendre ſa cauſe.

Cette cauſe, monſieur, que je défends n'eſt pas proprement la mienne, mais celle de la nation, & je vois que vous vous laiſſerez guider, & ne ferez rien pour le roi, ni pour l'état, ni pour moi qui vous demande, avec juſtice, la liberté

que vous me devez. Mais souvenez-vous que, pour remplir mon devoir de patriote & de citoyen, je dénoncerai toujours les famines, les ligues, les conjurations aux dépens de tout ce qui pourra m'arriver de plus fâcheux. Je vous enverrai la dénonciation & les instructions que vous me demandez; mais, si vous les supprimez à votre maître & à ses conseils, vous trahirez l'état aussi bien que les conjurés ligués, quoique vous ne soyiez pas de leur complot. Je le pressai encore sur ma liberté. — Il faut, dit-il, que je la demande au roi, & que j'aille maintenant voir les autres prisonniers. — Ils n'ont sûrement pas des causes aussi importantes que celles dont vous êtes instruit, & peut-être donnerez-vous la liberté à des gens qui ne vous la demanderont pas, de préférence à moi qui ne vous demande autre chose pour remplir le devoir dont vous vous chargez. C'est ce qui arriva.

Trois semaines après la visite de ces nouveaux ministres & lieutenant de police, je leur envoyai à tous deux la dénonciation complete que M. de Malesherbes m'avoit demandée, & la réponse à ses questions séparément. Cependant, qui le croiroit? malgré mes précautions, ces deux traîtres, qui n'étoient pas associés en apparence à l'infernale ligue, m'abandonnerent & ne parlerent point au roi de ma dénonciation datée du 29 août 1775, que Maradan a fait mettre au jour depuis quelques mois, sur ma minute en papier brouillard, trouvée à la Bastille, après sa prise, le 14 juillet 1789, & je viens de recouvrer la grosse par la même voie. Ils ont sottement préféré les conjurés ligués, & ne se sont fait aucun scrupule de

trahir le roi & la France entiere, en taisant mes découvertes, mes déclarations & ma détention. Etoient-ils dignes de leurs places ? O siecle stérile en princes, en hommes d'état & en vrais patriotes ! Quelles causes pourroient émouvoir des stupides dignes de tout mépris, si la plus grande qui fut jamais n'est pas assez puissante pour rendre sensible aux maux de tout le royaume des ministres avortons ? Nous allons malheureusement voir d'autres fantômes & de plus méchans lieutenans de police, remplacer ceux-ci au bout de neuf mois, & d'autres encore pires, succéder aux derniers. Malheureuse France, que de viperes, parmi tes enfans, te déchirent le sein !

Autre visite de ministre.

Le 24 juin 1776, arrive au donjon l'intendant de Bourgogne, accompagné du nommé *le Noir* de nom & d'ame, établi en police, de six premiers commis du ministre nouveau, à la tête desquels étoit *Robinet*, des deux geoliers & de deux chirurgiens. Il ne manquoit à ce cortege sanguinaire que le bourreau ; mais il n'y avoit point de prisonnier criminel. Pour qui donc cette visite ? Est-ce pour tous les prisonniers ? Non, c'étoit pour moi seul, qui avois si bien parlé à Malesherbes, en présence de sa cohorte.

Après la salutation d'usage & l'annonce du ministre Amelot, par mon geolier qui entre le premier & rentre le dernier. — A quoi vous occupez-vous, me demande le nouveau ministre, entouré de ses aides ? — *A lire & méditer l'Ecriture sainte.* A cette réponse, il ouvre, non la *Bible* qui étoit devant

devant lui, mais un *in-folio des Œuvres ſpirituelles de Louis de Grenade;* il feuillete enſuite, ſans dire mot, les papiers brouillards qui étoient ſur ma table, comme s'il ne venoit de Verſailles ou de Paris, que pour voir ce que je fais, ou ſe faire voir à moi ſeul.

Ennuyé de ſa pantomime, & pour le forcer de parler, je lui dis : » Monſieur, vous ne vous in» formez pas, comme M. Malesherbes, pourquoi » & depuis quand je ſuis ici priſonnier; & ſi je » vous-en apprenois la cauſe, peut-être, qu'en » vous ſuppoſant une intention favorable, ma dé» claration me feroit tort, puiſque vous ne de» ſirez pas la ſavoir, pour me rendre la juſtice qui » m'eſt due"? Non, non, dites, dites. Je la lui déclarai donc auſſi-tôt : mais, voyant que mon récit ne l'empêchoit pas d'inſpecter les hiſtoires de la Baſtille & de Vincennes, que je compoſois, continuant de parler, je me tournai du côté de ſon ſubdélégué, qui, de même que le miniſtre, craignoit de queſtionner. — Bon, des famines générales, dit le miniſtres à Amelot! — Oui, monſieur, des famines générales! Celles de 1740, 1741, 1752, 1767, 1768, 1769 & 1775 ont trop malheureuſement exiſté, & ne ſont venues que de la même cauſe. S'il n'en eſt point cette année, comme l'an paſſé, pour l'exécution du pacte Laverdien, qui n'expirera que le 13 juillet 1777, rendons-en grace à la divine providence, qui veut bien nous favoriſer d'abondantes récoltes, & renverſer les projets des conjurés ligués, en faveur de ſes peuples, dévorés depuis 1729, par des ligues miniſtérielles.

C'en étoit déja plus que le nouveau miniſtre

Digitized by Google

n'en vouloit ſavoir de moi, parce qu'alors, en m'exprimant ainſi, je parlois, ſans ſavoir, à l'un des conjurés ligués; car, comme je l'ai ſu depuis, le ſieur Amelot n'arrivoit au miniſtere, que pour le récompenſer des ſervices qu'il avoit bien lâchement voulu rendre aux principaux conjurés, dans ſon département de Bourgogne. (C'eſt ainſi que ces maudites ligues ſecretes ont fait parvenir Vergennes, Sartine, Miromeſnil, le Noir, & tant d'autres au miniſtere & à la police.) Qu'avez-vous beſoin, me dit Amelot, pour ſe tirer d'avec moi? — De ma liberté ſeule, monſieur; je n'ai pas mérité de la perdre un ſeul inſtant depuis huit ans: rendez-la moi de l'ordre du roi ou de votre office, cela vous ſera honneur. N'eſt-ce pas pour me délivrer que vous me viſitez? — Point de réponſe de ſa part. — Vous paroiſſez, monſieur, préoccupé & preſſé de partir, ſans rien décider ſur ma liberté. N'êtes-vous donc pas venu pour me la rendre, comme vous le pouvez, & même le devez, n'étant pas coupable? Si vous ne me délivriez pas, je croirois que vous ne m'auriez viſité, que pour me receler, à votre tour, comme vos précédens confreres qui ne me venoient voir & ne m'interrogeoient que pour m'abandonner enſuite, parce que je leur diſois la vérité très-naïvement. — Il faut, dit-il, que je parle au roi, & que je lui demande votre liberté. — M. de Malesherbes, qui vint l'an paſſé, me dit la même choſe, me demanda des inſtructions que je lui donnai, & ne m'a point délivré. Le roi ne ſait rien de ma détention ni de ſa cauſe; il ne connoît pas un ſeul des priſonniers que l'on fait par l'abus des lettres-de-cachet. — Si vous voulez, me répond ſur cela le mi-

Digitized by Google

niſtre Amelot, que je lui donne connoiſſance de vos découvertes, il faut que vous me faſſiez remettre, par votre gardien, votre dénonciation ſous trois ſemaines. — Je vous l'enverrai bien à tous deux, M. le Noir & vous : mais je m'attends qu'elle deviendra inutile, parce que vous la ſupprimerez de même que vos prédéceſſeurs, & par-là vous trahirez, comme eux, les intérêts du roi & de l'état, dans la plus grande cauſe qui ait jamais exiſté, & qui n'eſt pas la mienne. Si je m'en décharge ſur vous, meſſieurs, vous la remettrez à ma charge, en ne faiſant rien de ce que vous me promettez. Vous ne riſquez rien cependant de m'élargir aujourd'hui proviſoirement. Je vous donnerai mon adreſſe pour m'appeller où il ſera néceſſaire, ſoit pour affirmer ou renouveller ma déclaration. — Non, dit-il, envoyez-moi votre dénonciation, joignez vos obſervations, vos conſeils, & tout ce que vous croirez utile. J'en parlerai au roi. Dites-moi ſeulement ce qui vous manque à préſent dans votre priſon. — Rien, monſieur, ſi ce n'eſt ma liberté.

Tous s'en vont, après avoir examiné mes barbouillages ſur les murailles de ma chambre. La pantomime eſt jouée.

Le jubilé, trois ſemaines après, m'apprend l'avénement de Louis XVI, dès le 10 mai 1774, par la mort de Louis XV, qu'on m'avoit ſoigneuſement cachée. J'avois déja envoyé, comme je l'avois promis, mes dénonciations le 29 août 1776, tant au miniſtre Amelot, qu'au ſieur le Noir, ſon ſubdélégué en police, les chargeant tous deux de les remettre au roi, duement fermées d'un cachet ſous trois inſcriptions : *La première*, au roi de

France & de Navarre, à Verſailles; *la ſeconde*, en tête du paquet : conjuration & ligue formidable dénoncée au roi, pour lui être remiſe, par ſon miniſtre Amelot, & par ſon lieutenant de police le Noir, s'agiſſant de choſes extraordinaires; *la troiſieme*, parce que tant de mutations ſubites me faiſoient ſoupçonner des événemens & des trahiſons hardies. *Maledictio tua, ó Deus! ſuper proditores cadat, qui bono regi, aut magno delphino, iſtam declarationem ſigillatam non reddent, vel reddiderint!*

Cette dénonciation eſt la même qu'un ancien gendarme a fait imprimer depuis huit mois, ſur ma minute en papier gris, trouvée après la priſe de la Baſtille, & que j'ai vérifiée chez le ſieur Maradan, libraire, qui la montre à qui la veut voir, & j'ai actuellement la groſſe de cette piece. Le gendarme a mis en tête un diſcours préliminaire, relatif au tems de la révolution actuelle.

Ce n'eſt pas ſans raiſon que Sartine, Amelot, le Noir, de Croſne, Breteuil, Villedeuil, Calonne ont pris la fuite avec d'autres. Les preuves de leurs trahiſons & de leurs tyrannies fourmillent aujourd'hui dans les mains du public comme dans les miennes; & ceux qui, comme Laverdy, Albert, Malesherbes, Boutin, Montaran, Rai-de-Chaumont, Duval, ſecretaire de Sartine & d'Albert, Royer-de-Surbois, inſpecteur de police, Chenon, fils, commiſſaire de police, & Chauve ſont reſtés, ne ſe laveront pas de leurs perfidies, de leurs tyrannies, de leur complicité aux forfaits énormes des fuyards, & des morts en plus grand nombre encore : comme eux, ils ſe ſont érigés contre moi

juges de leur propre cause, en mépriſant leurs devoirs.

Tout ce que je craignois eſt arrivé. Ces miniſtres & lieutenans de police de 1775 & de 1776, avec les onze premiers commis qui accompagnoient Malesherbes, Albert, Amelot, le Noir, Sartine & Breteuil, dont je parlerai bientôt, ont retenu & ſupprimé mes dénonciations au roi, & toutes les pieces que je leur ai envoyées pour leur maître; ſans pudeur, ils ont oſé trahir la France entiere, ils ne m'ont viſité que pour m'abandonner au deſpotiſme de la police; ils ont ſucceſſivement repeuplé d'innocentes victimes les priſons d'état, par l'ancien abus & la proſtitution des lettres-de-cachet. Tous ces fantômes miniſtres & lieutenans de police ſe ſont copiés l'un après l'autre, pour tromper, filouter nos rois, abuſer de leur autorité & de leur confiance, dénier la juſtice, appauvrir la nation, en l'affamant, renverſer les loix, prévariquer, mépriſer leurs devoirs, ſans ſe ſoucier même de les étudier pour les remplir. Nous en allons donner encore de nouvelles preuves dans Breteuil, & décrire de nouveaux & ſinguliers combats qu'il nous a fallu ſoutenir, en omettant, pour abréger, une quantité de faits graves & des perſécutions renouvellées par Rougemontagne, dont les pieces probatives ſont entre les mains du public, qui les a ramaſſées à la Baſtille, par liaſſes, après la priſe de cette forteresſe; & c'eſt cet heureux événement qui m'a procuré celles que j'ai recouvrées, ſur mes détentions à la Baſtille & à Vincennes: mais je n'ai point celles qui regardent Charenton, Bicêtre & Bercy. C'eſt ce qui cauſe ici une lacune depuis la fin de 1776, juſqu'à la fin de 1783,

Digitized by Google

que Calonne, Breteuil & autres, furent élevés au miniſtere par Vergennes, qui primoit alors & depuis long-tems à la cour.

Sur la fin de 1783, le baron de Breteuil, arrivant au miniſtere bouffi d'ignorance & gonflé d'orgueil, conduit par le démon négritien, ſon ſubdélégué en police orduriere, dédaigne de viſiter, comme ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement les priſons publiques, les cinquante-ſept maiſons de force, déſignées par la police maiſons de ſanté, ou priſon-penſions tenues dans les fauxbourgs par de prétendus chirurgiens non reçus à Saint-Côme, les hoſpices, les hôpitaux généraux d'hommes & de femmes qui regardent le département de Paris, & qui ſont pleins d'abus meurtriers, mais encore les priſons d'état de la Baſtille, de Vincennes, de Charenton, de Saint-Lazare, de Bicêtre, de la Salpêtriere, de Saint-Martin, de la Pitié, de Saint-Germain. Croyant que le comte de Vergennes l'affranchit de ce travail, il n'oſe auſſi me viſiter, comme ſes devanciers, que j'avois convaincus de leurs hautes perfidies; mais il ſe détermine, par le conſeil de Vergennes, ſon protecteur, & de Sartine, de me transférer dans une troiſieme priſon, parce qu'ils craignent que mes écrits, mes découvertes, mes dénonciations ſur les hautes trahiſons, les injuſtices des miniſtres & des lieutenans de police ne percent enfin, d'autant qu'elles tendoient toutes à faire empriſonner au donjon le reſte de leur vie, même à titre de très-grande grace, tous ces ſuperbes & effrontés ſcélérats; ce qui n'eût pu manquer d'arriver, ſi un ſeul de mes écrits fût parvenu au roi: car il n'eſt aucun prince qui ne s'éveille ſur ſes plus grands intérêts, qui ne les ſente

Digitized by Google

à quelque degré, & ne veuille quelquefois se faire justice & la rendre à ses peuples écrasés par l'exécution de ces monstrueuses ligues. Cependant, Louis XVI se laissant, comme Louis XV, gouverner en toutes choses par les infideles domestiques gagés de sa couronne, il étoit fort difficile, à un prisonnier sur-tout, d'arriver aux barrieres du trône, tant ces despotes sentinelles font bonne garde pour en défendre l'accès, & il n'en pénetre quelquefois que par des voies clandestines. Mais que peut-on espérer d'un souverain peu défiant du choix de ses domestiques, qui d'ailleurs, abhorrant l'étude & la lecture, n'a pas un sentiment qui ne lui soit suggéré, qui n'aime, ne hait, ne protege, ne punit, ne persécute qu'au gré de ceux qui le guident & le conseillent !

Je venois d'achever en cinq ans *l'Art de régner*, ou *la Science*, d'après l'écriture-sainte, *du vrai Gouvernement de la Monarchie Françoise dans ses soixante-six branches.* Cet ouvrage étoit si considérable, qu'il auroit fourni à l'impression près de vingt volumes *in*-8°. en caracteres historiques, & j'avois fait proposer aux imprimeurs associés de la rue Saint-Jacques, qui imprimoient l'almanach sous verre, de le mettre au jour pour leur compte, sans demander de privilege : ils n'oserent l'entreprendre, parce qu'ils venoient tout récemment d'être saisis & de perdre une imprimerie secrete de 30,000 livres, dans une cave, rue de la Mortelierie, par la délation de Simon, imprimeur du parlement. Vergennes, Breteuil, Sartine & le Noir, qui se doutoient bien que toutes les différentes administrations & les conjurations y seroient peintes & révélées, parmi la foule des

Digitized by Google

matieres différentes diviſées par titres, chapitres, ſections & paragraphes, en ordre didactique, employerent tous leurs moyens, pour enlever cet ouvrage & ſon auteur, comme la ſuite le fera voir.

Le baron de Breteuil m'envoie, le dimanche 29 février 1784, un officier de ſa part, auquel il donne ordre de tâcher de me ſurprendre & de m'enlever de nuit par violence du donjon de Vincennes : j'ignore les autres inſtructions qu'il avoit. Ce prétendu officier n'étoit que *Royer-de-Surbois*, inſpecteur de police. Mon geolier, Rougemont, ne s'attendoit pas à une pareille nouvelle, & il n'auroit jamais requis ma ſortie d'entre ſes mains, par la crainte de perdre ſes priſonniers. C'eſt pourtant ce qui va bientôt arriver, par un ſyſtême miniſtériel, qu'il n'a pas prévu & qui va le laiſſer ſans emploi.

Sur l'annonce du prétendu officier ; chargé de combiner ſa marche avec mon geolier, Rougemontagne, au-lieu de venir lui-même, envoie ſon ſecond le ſieur *de Vallage*, capitaine de la compagnie de cent quatre invalides, propoſée à la garde des foſſés du donjon, m'annoncer ce qui ſuit :

Je viens, dit-il, monſieur, vous dire que M. Amelot n'eſt plus au miniſtere, & que c'eſt M. le baron de Breteuil qui le remplace. — D'où eſt ce baron, que dit-on de lui ? Pourquoi ne vient-il pas lui-même me viſiter, comme ceux qui l'ont précédé ? — M. le baron, me répond Vallage, habile négociateur, décoré de l'ordre du Saint-Eſprit, a été ambaſſadeur durant trente ans pour le roi, dans différentes cours étrangeres. Judicieux,

Digitized by Google

zélé patriote & fidele à ſon maître, il veut ſavoir de vous-même les circonſtances de votre affaire, dont on ne lui a parlé qu'en gros ; & n'ayant pas le tems de venir lui-même, il vous envoie un de ſes officiers, pour vous conduire chez lui, à Verſailles, dans une bonne chaiſe de poſte. C'eſt une occaſion qui peut ſervir à votre liberté. Cachetez vos papiers, on n'y touchera pas, & vous les retrouverez à votre retour. — Vous ne croyez pas tout ce que vous dites : non, mes ouvrages ne ſortiront pas d'ici, ſans moi. On leur en veut autant qu'à ma perſonne. Mais répondons à votre diſcours, dans toutes ſes parties. C'eſt à votre nouveau miniſtre à me venir voir, & non à moi à l'aller trouver. Il n'a pas, & il n'aura jamais de plus grande affaire que de m'entendre ; or, s'il étoit fidele, éclairé, judicieux, comme vous le dites, il ne verroit rien de plus preſſant, en arrivant en place, que de viſiter tous les priſonniers d'état. S'il ne le peut pas aujourd'hui, il le peut dans la huitaine ; & s'il ne s'acquitte pas de ce devoir ſous peu de tems, il fera penſer qu'il n'a aucune des qualités que vous lui donnez. Je crois que vous imitez le vulgaire & les périodiſtes gagés, qui, dès qu'un miniſtre entre en place, l'exaltent toujours aux dépens de celui qui en ſort. Ce n'eſt pas le commencement d'un *miniſtere* qu'il faut louer, *mais la fin*, ſi le miniſtre s'eſt véritablement montré laborieux, intelligent, fidele, & homme de bien. Si on le loue avant qu'il ait rien fait, on peut, à coup ſûr, juger qu'il ne vaudra pas mieux que ſes devanciers. C'étoit un imbécille traître, qu'Amelot, qui peut être remplacé par un inepte, plus méchant que lui. — Quand l'en-

Digitized by Google

voyé du baron eſt-il arrivé? *A quatre heures.* Que fait-il à préſent? *Il ſe chauffe, & s'attend à vous venir voir quand il aura ſoupé.* — Il faut bien que je le voie, & que je l'entende lui-même, ſur ſa miſſion, par mon guichet. Comme lui, je vais bientôt ſouper. Vallage ſe retire, & doute que je tombe dans le piege que l'on me tend; & lorſqu'il vint, j'achevois de repaſſer ces vers, faits en 1776, ſur le donjon, dans la même chambre que j'occupois.

Ce ſuperbe donjon, palais des rois de France,
Devroit-il renfermer le crime & l'innocence?
De quel droit m'y voit-on englouti dans l'oubli?
Pour ſervir aux tourmens fut-il jamais bâti?
Le fut-il pour céler, ſous un air de juſtice,
Les forfaits, les complots de la noire police?
Pourquoi l'horrible abus des lettres-de-cachet,
Pour ravir des ſujets & les perdre en ſecret?
En quel lieu trouve-t-on cette loi déteſtable?
Qui punit l'innocent & ſauve le coupable?
Avec toi je naquis, *liberté* peu connue!
Juſtice d'autrefois qu'êtes-vous devenue?
Louis XVI, mon roi, ſi c'eſt toi que je ſers,
D'où vient que ton nom ſeul me ſurcharge de fers?
Miniſtres déloyaux qu'enhardit l'impudence,
Qui vous donna le droit de m'ôter ma défenſe?
Qui de vous ou de moi met, par cupidité,
La famine en tous lieux & la ſtérilité;
Et par d'obſcurs traités, des manœuvres ſecretes,
Fait d'un ſiecle abondant un ſiecle de diſettes?
Parlez, ſeigneurs, parlez, & dites ſi c'eſt moi,
Qui ruine ou trahis & l'état & le roi;

Digitized by Google

Si je ſuis cet écueil où ſans bruit, ſans orage,
Sans fleuves débordés, nos cités ſont naufrage ;
Si je ſuis une peſte enfantant mille maux,
Détruiſant les humains & leurs droits les plus beaux ?
Si je ſuis l'artiſan & l'avide corſaire
Des riches déja faits & des pauvres à faire ;
Si, comme les Romains, ſans en avoir horreur,
J'afferme ou vends enfin l'empire & l'empereur ?
Un Mandrin ne pilla que les brigands du monde,
Pour faire ſubſiſter ſa troupe vagabonde :
Mais vous, plus effrontés, plus coupables que lui,
Vous vivez, vous régnez, les rapts ſont votre appui :
On vante vos talens, on exalte vos vices,
On couvre vos défauts, on tait vos injuſtices :
Enflés de vos forfaits, les royales maiſons,
Deviennent des cachots & d'affreuſes priſons,
Lorſqu'en les rempliſſant par vos ſoins deſpotiques,
Vous mettez à profit les miſeres publiques.
Fléaux affreux, l'effroi des plus juſtes mortels,
Puiſſiez-vous n'accabler que les vrais criminels !

Tandis que Vallage va rendre mes réponſes, plus je réfléchis à tout ce qu'il m'a dit, plus j'apperçois l'orage prêt à fondre ſur moi. Sans perdre de tems, je fais, pour le roi, une lettre dans laquelle j'inſere mon plan d'*Univerſité-loyale-civile-politique-économique & morale ;* puis je mande au baron, que ma ſanté, ma ſituation, la cauſe de ma détention qui ne m'a cependant pas encore été déclarée, la nudité dans laquelle me retient depuis dix mois mon deſpote geolier, la privation de mon bois & de ma chandelle, & mille autres raiſons qu'une lettre ne peut expli-

Digitized by Google

quer, ne me permettent pas plus de me déplacer que lui; que s'il eſt zélé pour remplir ſes devoirs, ſoutenir les intérêts de ſon maître & ceux de l'état, avec plus de fidélité que ſes prédéceſſeurs, il ne peut ſe diſpenſer de me venir voir, comme eux, quand il en aura le tems; que d'ailleurs ces cauſes que je défends & que je dénonce ne me ſont point perſonnelles, mais regardent le ſouverain & intéreſſent tous les François; que pour abréger, je lui adreſſe, par ſon envoyé, pour remettre lui-même, cacheté, au roi, ſon maître, le plus haut projet qui ait été conçu depuis l'origine de la monarchie, afin d'en affermir & perpétuer la conſtitution, d'en prévenir les révolutions dans tous les âges, par un établiſſement autant néceſſaire que glorieux; (car alors il n'y avoit aucune apparence de l'heureux rétabliſſement des états-généraux, pour réparer efficacement tous les maux préſens & écarter ceux de l'avenir).

Mon paquet fermé, ſoupçonnant, comme il étoit vrai, que le baron de Breteuil ne m'envoyoit chercher de nuit, au-lieu de venir lui-même, que pour me ſurprendre & m'envoyer recéler dans une autre priſon, de ſon ordre mendié par mes ennemis, je me hâte de ſouper, de barricader ma porte en-dedans, & de fermer l'entrée de ma chambre à l'officier & à ſon eſcorte, en cas que ſon deſſein ſoit de me faire violence pour m'enlever de force, ſauf à ne lui parler que par le guichet. En effet, l'ordre qu'il avoit reçu de Vergennes & du baron de Breteuil, requis par Sartine & le Noir, portoit de me tirer de ma chambre, par violence, mort ou vif, pourvu que

Digitized by Google

l'officier ne courût point de danger en se faisant prêter main-forte, au besoin, par les soldats du donjon. Cette compagnie de cent quatre hommes, comme celle de la Bastille, coûtoit, depuis soixante-dix ans, trois millions & demi, pour ne garder, de ces deux prisons, que les murailles & les fossés qui n'avoient point besoin de garde, si ce n'est par l'ostentation de faire réputer énormes, bien coupables, vingt ou trente prisonniers d'état, enfermés un à un, sous trois portes ferrées par-dedans & par-dehors, sans sortir ni voir jamais personne, pas même les facteurs & contrefacteurs des lettres-de-cachet, non plus que les lieutenans de police, qui en étoient toujours ou les auteurs ou les exécuteurs. Par-là nulle ressource contre les despotes geoliers qui, pour garder plus long-tems leurs captifs, les accusoient au tribunal de la scélérate police, sans pouvoir jamais être convaincus de mensonge, puisque rien n'étoit communiqué aux malheureux prisonniers.

Assauts & combats.

A onze heures & demie de nuit, arrive le prétendu officier du baron, avec deux estaffiers ses domestiques, en petit uniforme de marine, & lui portant habit bleu de roi, boutons d'argent aux armes de France. On me l'annonce à travers les portes. Ouvrez le guichet seulement, répondis-je, afin que je le voie & que je lui parle. — Vous êtes, monsieur, m'a-t-on dit, depuis cinq heures, envoyé comme officier du baron de Breteil, pour m'emmener à Versailles, au-lieu de

venir, lui-même, me visiter, à l'exemple de ses prédécesseurs, cela est-il vrai & même possible? — Oui, monsieur, je suis l'envoyé de M. le baron de Breteuil, ministre de Paris, qui, chargé d'affaires en ce moment, vous fait proposer de vous rendre chez lui, dans une bonne chaise-de-poste. Il ne m'a pas fallu plus de deux heures pour venir, & il ne me faudra pas plus de tems pour retourner à la cour, si vous voulez venir avec moi. Tout cela a l'air d'un tour que Sartine me joue; mais il sera joué lui-même. Je ne puis profiter de l'invitation de M. le baron. Mon geolier a pu vous dire qu'il me laisse, dans le plus rude hyver, manquer de vêtemens, de bois & de chandelle, pendant qu'il reçoit 3,600 livres de pension par an du trésor royal, pour chaque prisonnier. Dites à M. le baron que je suis nud, exténué des tyrannies continuelles de trois démons, qui sont *Sartine*, *le Noir* & *Rougemontagne*; fatigué de mes travaux journaliers, privé, non à présent, mais de tems en tems de nourriture, par leur excessive méchanceté, toujours claquemuré, cloîtré, abandonné de tout le monde; que, faute de prendre l'air, ma santé en est affoiblie, que tous les secours qui me sont dus me sont refusés par ce despote geolier & par le démon négritien, fils de gens de néant; que je l'accuse de mille scélératesses qui l'ont fait remonter en police, pour être chef d'une multitude de bandits. Dites tout cela au ministre, de ma part, en lui observant que j'ai, chez moi, des ouvrages que je ne puis abandonner aux rapines de Rougemontagne; &, afin que votre voyage ne soit pas inutile ni infructueux, voici

Digitized by Google

un paquet que j'ai fait à la hâte pour le miniſtre : il en renferme un autre de conſéquence pour le roi & pour l'état.

Ce paquet, que je remettois à *Royer-de-Surbois*, inſpecteur de police, qui m'étoit tout à fait inconnu, étoit le plan d'*Univerſité-loyale-civile-politique-économique & morale*, en deux parties.

L'officier du baron, homme de cinq pieds, âgé de trente à trente-trois ans, tête ronde, viſage court & plat, le teint pâle, lit l'inſcription de mon paquet, & dit qu'il faut y mettre un cachet. — Je n'ai ni feu, ni cire, ni cachet, & il m'a fallu le fermer avec de la colle ; mais on ne peut l'ouvrir ſans déchirer l'envelope. — Eh bien, dit-il, je vais brûler de la cire, voilà le cachet du miniſtre, appoſez-le ſur votre paquet, à l'ouverture du guichet. — Vous êtes donc premier commis du miniſtre ? — Cela vous prouve que je ſuis en place, & que je ſuis envoyé. Mais ce cachet, qui n'étoit pas néceſſaire, me donnoit trop de défiance, pour n'être pas ſur mes gardes. En effet, l'officier prétendu du baron de Breteuil devoit être convenu, en ſecret, avec ſon plus gros eſtaffier, qu'il s'approcheroit du guichet comme il fit, & tâcheroit de me ſaiſir le poignet, pendant que je poſerois ce cachet qu'il eût pu poſer lui-même. L'eſtaffier manque ſon coup. Je jette promptement le paquet cacheté à l'officier avec ſon cachet d'argent, en lui reprochant d'avoir le deſſein de m'enlever de force & de nuit. Et ſe voyant découvert, il dit : *Ouvrons la porte, exécutons nos ordres :* (ces ordres, ſi l'on m'a rapporté la vérité, étoient de me conduire au

mont Saint-Michel ou à Pierre-en-Cise, dans sa chaise de poste, & une grande récompense lui étoit promise par le ministere *vergennien*, *sartinien* & *brétolien.*) — Oui, da ! lui répondis-je ; c'est donc là votre mission, elle vous coûtera gros, si vous ouvrez & approchez contre ma défense. Tout est prévu pour vous recevoir, & fussiez-vous un cent, pas un n'entrera sans être salué. Je suis prisonnier d'état, dans la maison du roi, conséquemment sous sa protection : vous venez de nuit troubler mon repos & ma tranquillité ; je n'aurai pas à répondre de ce qui vous arrivera : j'ai prévenu mes confreres avec mon portevoix de votre arrivée, de veiller & de se tenir sur leur gardes, ils entendront le bruit, & vous ne pourrez excuser vos attentats. Malgré ce que je dis, la porte s'ouvre, mon porte-clefs, nommé *Bertrand*, se tient derriere, & les assaillans se tiennent cachés dans la salle qui servoit de cuisine à Louis XV, en 1715. Je suis bien armé ; leurs flambeaux m'éclairent, personne ne peut approcher que je ne le touche de près. On garde le silence, puis l'on examine le local.

Pour entrer chez moi, il falloit descendre, entre mes deux portes, un degré, ensuite en monter deux autres, & franchir mon lit de quatre pieds de hauteur, au-dessus du second degré qui fermoit l'ouverture, par sa tête, dans toute la largeur de ma porte, outre que deux chaises, couvertes de carreaux de brique, défendoient encore l'entrée de ma chambre, à droite & à gauche. Le fier à bras qui avoit tenté de me saisir le poignet, s'avançant jusqu'à la seconde porte, reçoit aussi-tôt une large brique sur l'estomac,

&

Digitized by Google

& n'attend pas la ſeconde pour ſe retirer. Le prétendu officier ordonne qu'on ferme ma porte, pour conſulter & prendre d'autres meſures avec mes geoliers, les porte-clefs & les ſoldats. Fin du premier aſſaut.

Alors on délibere de faire aſſaut en même-tems par la fenêtre & par la porte; mais l'officier n'oſant ſe montrer le premier, les ſoldats refuſent la plupart de s'expoſer & de ſe faire bleſſer inutilement, ils ne ſe chargent que de tapager à ma porte & à ma fenêtre, croyant m'étourdir. A leur défaut, les valets de geole s'offrent de prêter main-forte pour avoir récompenſe.

La porte s'ouvre par ordre de l'officier : quatre ſe préſentent de front à la fois; mais deux ſe retirent bleſſés, & ceux qui ne le ſont pas font de même. L'officier fait refermer la porte à-demi, & demande le fuſil du capitaine Vallage, qui le lui met en main, croyant me faire peur : il le préſente porte bâillante, menaçant de faire feu, quoiqu'il ne parût pas chargé. Je ſaiſis le bout du canon pour l'arracher; il eſt fauſſé par mes efforts & la fermeture de la porte. L'officier le retire, fait fermer la porte, & va conſulter une ſeconde fois, pour livrer, à minuit, un troiſieme & dernier aſſaut. Fin du ſecond aſſaut.

Viennent cette fois trois hommes à couvert d'une paillaſſe, qu'ils préſentent agenouillés derriere. Le projet étoit fou; ils ne pouvoient franchir les deux degrés ni déranger mon lit, ſcellé par terre, ſans ſe découvrir à droite ou à gauche. Cette paillaſſe n'atteignoit pas le haut de la porte; je leur jette d'abord par-deſſus mes deux

cruches de grès pleines d'eau, lesquelles tombant d'aplomb sur leurs jambes, les blessent encore en les inondant, & ils se retirent. L'officier, que je desirois de joindre, s'avise de prendre leur place un moment, persuadé peut-être que je n'avois plus rien, & il reçoit sur la tête, couverte de son chapeau, le grand vase de ma chaise-percée, qui gâte & infecte son habit bleu du haut en bas, ainsi que l'un de ses estaffiers, qui tenoit la paillasse avec lui : il m'apprend lui-même aussi-tôt mon succès, en se plaignant du mal qu'il ressentoit à la tête. Il donne ordre en se retirant de fermer mes portes; mais avant qu'elles se ferment, je lance, dans la salle, une brique dont un éclat frappe au front le nommé *Lavisé*, l'un de mes porte-clefs, qui avoit conseillé la paillasse. La troupe défiloit. *Berthand*, qui se tenoit derriere la porte pour l'ouvrir & la fermer, me demande alors, pour fermer tout-à-fait mes portes, la permission de les déblayer de briques & de vaisseaux cassés. — Je le veux bien, lui dis-je, mais je t'avertis que si tu montes sur le plain-pied de ma chambre, tu recevras la récompense de tes trahisons avant d'avoir rien dérangé pour venir jusqu'à moi; & j'avois le bras levé pour lui tenir parole. Il ferme donc les portes le plus vîte qu'il peut, & dit que tout le monde est parti, que l'officier s'en retourne pour raconter sa défaite, & les invalides chez Fonteillau, chirurgien, se faire panser ainsi que *Lavisé*. Fin du troisieme assaut.

Je passe néanmoins la nuit à veiller, de peur qu'ils ne s'avisent de revenir pour me prendre, remerciant Dieu de n'avoir tué personne, mais

Digitized by Google

d'avoir bien étrillé tout le monde dans ma juſte défenſe.

Famine entiere pendant trois jours & trois nuits, à commencer le lendemain de ces aſſauts.

Il ne me reſtoit le lendemain quoi que ce fût pour manger ni boire, pas même d'eau; j'avois rendu à mon porte-clefs la deſſerte de mon ſouper, qui n'étoit que de morue & de lentilles, & j'avois rendu un peu de vin, ne prévoyant pas qu'on dût me mettre à la famine dès le lendemain après ces aſſauts nocturnes. Cette famine ne dura que trois jours & trois nuits; mais elle fut rude à ſupporter, n'ayant rien pour rafraîchir mes entrailles qui ſe conſumoient d'un feu dévorant. Mon geolier envoyoit tous les jours des couriers à Verſailles, qui informoient mes ennemis de cette diete, par laquelle il prétendoit me prendre dans mon cachot. Il demandoit d'y être autoriſé & approuvé par des ordres, parce qu'en les attendant, il avoit pris ſur lui de me traiter ainſi & de faire fouiller les trois porte-clefs, pour être ſûr qu'on ne me portoit rien; & j'informois mes compagnons matin & ſoir, avec mon porte-voix, de la conduite de notre geolier démoniaque: mais le jeudi ſuivant, par ordre du miniſtre, on me ſervit à midi, 4 mars, le même dîner des autres priſonniers, dont j'uſai très-modérément malgré ma faim extrême, parce que j'euſſe pu être bien incommodé de ſuivre mon appétit & mon beſoin.

Rougemontagne, mon geolier, & le démon négritien, lieutenant de police, honteux d'avoir

manqué leur coup, tiennent conseil pendant quinze jours, pour aviser aux moyens de m'enlever, non plus de nuit, mais de jour, du donjon de Vincennes. Vergennes & Breteuil s'occupent tour-à-tour de lire mon plan d'*Université-loyale-civile-politique-économique & morale*, qui tend à les faire venir le reste de leurs jours au donjon de Vincennes; & délibération prise entre tous, Surbois est chargé de me livrer de nouveaux assauts en plein midi, en vertu d'un nouvel ordre dont il sera bientôt fait mention.

Quatrième combat.

Le 15 mars 1784, arrive, dans le donjon, le prétendu officier du baron de Breteuil, non plus sous son déguisement d'officier de marine, qu'il ne pouvoit mettre, après avoir été rincé comme on l'a vu, mais en habit gris, & c'étoit toujours Royer-de-Surbois, inspecteur de police, qui résidoit au donjon de Vincennes depuis sa défaite dans la nuit du dimanche 29 février, pour attendre les ordres du baron de Breteuil. On voit que Surbois ne savoit pas bien son métier de capturer.

Ce jour-là, dix heures du matin, Surbois, à la tête d'une troupe de brigands enrôlés à la police, & précédé d'un chien-dogue de la plus haute taille qui se voie nulle part, s'annonce par un grand vacarme comme un Tranche-montagne : il tempête & fait le démoniaque, pour animer sa troupe de bandits & de vauriens. Il fait ouvrir mes portes avec bruit. Alors tous se taisent, & examinent mon ouvrage pour ma dé-

Digitized by Google

fenſe, 1°. un mur ſec, de briques, bâti des débris de mon poële, ſur le premier degré de ma chambre qu'il faut franchir; 2°. la tête de mon lit, qui domine encore. Aucun d'eux ne m'entend & ne me voit au coin de l'ouverture de la porte, étant à couvert par la muraille de ma chambre, qui eſt octogone. Comment approcher, diſoit-il? comment entrer, pour peu qu'il s'y oppoſe? Voilà un mur, un lit, plus haut que le mur, des chaiſes, couvertes de pierres, prêtes à être lancées ſur nous. La fenêtre eſt fermée dehors & dedans de deux énormes grilles, avec un abat-jour de planches par-dehors. On ne peut attaquer que par la porte, mais, en frappant, il pourroit nous tuer, avant que nous euſſions pu faire la moindre breche; il touchera à bout portant quiconque s'y préſentera. Il faut ici le chien, l'exciter à aboyer, à s'élancer ſur le mur & à le franchir. Il vaut mieux qu'il ſoit tué que nous. Ils appellent, ils excitent donc le chien de Surbois, grand comme un petit âne, à aboyer; mais plus ils l'encouragent à franchir le mur & à ſauter par-deſſus la tête de mon lit, moins il oſe l'entreprendre; voyant les carreaux pleuvoir ſur lui, il s'éloigne rapidement pour les eſquiver : cependant il reçoit un petit éclat de brique ſur ſon muſeau, qui l'oblige de s'en aller. En vain Surbois le rappelle, plus ſage que ſon maître, il lui déſobéit.

Que ferons-nous, diſent les garnemens de la police? Compoſons avec le priſonnier, dit un autre, car étant à l'abri de la muraille des deux côtés de la porte de ſa chambre, il peut aſſom-

mer le premier qui avancera. Il disoit vrai; mais je ne voulois être homicide de personne, ni rendre mauvaise ma bonne cause, avec le plus sûr droit de me défendre.

Surbois tient conseil avec ses brigands & mes porte-clefs, qui, ne voulant point s'exposer aux coups, chargent le commis de Surbois, de se présenter seul & le premier. Mais avant tout, on délibere d'abattre le mur sec, & d'attirer à soi les moëllons avec un crochet au bout d'une longue perche; &, pour savoir si je le souffrirai tranquillement, Surbois, à qui on reprochoit de n'avoir point encore annoncé sa mission, autrement que par un vain tapage en arrivant, m'adresse ce qui suit à haute voix : *Je suis chargé, monsieur, de vous arrêter & transférer ailleurs;* (notez qu'il ne dit point encore où il veut me transférer, raison pour laquelle je résiste, parce que je crains que ce ne soit pour le mont Saint-Michel ou Pierre-en-Scize.) *Rendez-vous, dit-il, de bonne grace, & il ne vous arrivera aucun mal.* — Quoi donc! ne suis-je pas arrêté ici depuis quinze ans, sans sujet, après un an de Bastille? Pourquoi parler encore de translation nouvelle plutôt que de liberté? quels sont mes crimes? — Je ne le sais pas, répond Surbois, je ne suis qu'exécuteur d'ordres, & le devoir de ma charge, me commande. — La maudite charge que celle d'attenter à la liberté & à la vie des citoyens innocens! Qui vous a envoyé troubler mon repos? — Messieurs le baron de Breteuil & le Noir, lieutenant de police. — Que l'enfer les dévore éternellement! Est-ce que je suis le sujet ou l'esclave de ces

ſcélérats gagés de la couronne ? Ne ſuis-je pas, quoiqu'en priſon injuſtement, toujours le ſujet du roi, & comme tel, ſous ſa protection ſpéciale, logeant dans ſes maiſons depuis ſeize ans ? Pourquoi, ne voyant jamais perſonne, excepté des traîtres, ſuis-je recélé, vendu, livré, tranſféré par ces ſcélérats entre les mains d'autres ſcélérats geoliers, ſans être jamais entendu dans mes plaintes, que de ceux que j'accuſe de forfaits énormes, & que je récuſe pour mes juges ? Quel délit me reproche-t-on en ſervant fidélement l'état & mon ſouverain, contre tant de démons élevés au miniſtere & à la police orduriere ? Qui peut être plus tranquille que je le ſuis ? Si je travaille & gémis ſans ceſſe de l'injuſtice au milieu de l'oppreſſion, c'eſt en ſilence. Par quelle raiſon aujourd'hui l'entrée du donjon, que mon geolier refuſe au public, à mes parens, à mes amis, pour me voir & me défendre, eſt-elle permiſe, de préférence, aux aſſaſſins de la police, qui, déteſtés & déteſtables, font profeſſion impunément, comme vous, d'aſſaillir les bons citoyens, ſous la direction & l'autorité de la ſervante des boues & des lanternes de Paris ? Pour venir ici, il faut un ordre, ſigné du roi, & vous n'en avez pas, quoique vous vous diſiez exécuteur de ſes ordres.

Jour de Dieu, je n'ai pas d'ordre ! Je vous en montrerai un, ſigné du baron de Breteuil, pour vous mener à Charenton, je vous le mettrai en mains, pour le lire vous-même. — Que ne diſiez-vous cela plutôt ? Vous ne ſavez donc pas votre métier : car ſi vous m'euſſiez annoncé d'abord que votre ordre étoit pour Charenton, je

vous auroit même ouvert le passage de ma chambre. Pourquoi ? parce que, quoique je ne connoisse pas la maison de Charenton, je ne puis y être plus mal qu'entre les mains du démon Rougemontagne. Vous me promettez de me montrer votre ordre, & je vous demande encore que tous mes papiers, renfermés dans ma malle, viennent avec moi à Charenton. Oui, dit-il, je vous le promets & je l'exécuterai ; en ce cas entrez. Ne se fiant pas à ma parole, il n'envoie d'abord que son commis, à qui je dis de faire venir les autres, puisqu'il voyoit que je laissois mes armes sur mon lit, sans dessein de ne m'en pas plus servir contr'eux que contre lui.

Tous entrés, jusqu'au chien, Surbois me donne l'ordre à lire tout haut & le lui remets ainsi conçu : DE PAR LE ROI, *Il est ordonné au sieur Royer-de-Surbois, de transférer le sieur Prevôt en la maison de charité de Charenton, jusqu'à nouvel ordre. A Versailles, ce* 10 *mars* 1784.

Signé, LOUIS, par la main du facteur d'ordre ; *& plus bas*, en griffonnage presque illisible, LE BARON DE BRETEUIL.

Par cette date, du 10 mars 1784, on voit que l'ordre du 28 ou 29 février, avoit été révoqué, & que mes défenses m'avoient procuré un moindre mal aise. En rendant à Surbois ce nouvel ordre du 10, je lui renouvellai, devant sa troupe, qui rempliſſoit mon cachot : — Je ne vous demande qu'une chose qui ne peut faire de difficulté, c'est que ma malle, qui va recevoir tous mes papiers, principalement sept gros volumes, minutés de ma main, sous le titre de l'*Art de*

Digitized by Google

régner; avec trois gros paquets, ſoit par vous cachetée, apportée & dépoſée dans ma chambre à Charenton; parce que mon occupation ſera d'achever, compléter, élabourer cet ouvrage dont je ſuis l'auteur depuis cinq ans, malgré les tyrannies du démon Rougemontagne. — C'eſt mon intention, dit Surbois, qu'il ne vous ſoit rien ôté, & je vous le promets. Vos papiers ne me regardent pas, & l'ordre que vous venez de lire, ne m'enjoint pas d'en retenir aucun. — Cependant je vous dirai qu'on en veut autant à mes papiers qu'à ma perſonne, & on me les a toujours dérobés, quoique je n'écrive que pour l'état. Ainſi tenez-moi fermement votre promeſſe. — Je la tiendrai, ajouta-t-il, ſoyez-en ſûr.

Rougemontagne, encore plus ſurpris qu'eux, d'apprendre mon conſentement à ſortir de ſes mains, ce qui va réduire *ad nihilum* ſa geole, & lui faire perdre ſon emploi; ſachant d'ailleurs que je ne lui donnerai jamais la décharge de ma perſonne, tire Surbois à l'écart, & le prie de lui en donner une en ſon nom, pour valoir ce qu'elle pourra. Il lui déclare enſuite, qu'il a un ordre ſecret de le Noir, de retenir ma malle pour s'emparer de tous mes papiers, & que, pendant qu'il me menera à Charenton, il la fera tranſporter par ſes mouchards ſur des brancards à la police, parce que le baron de Breteuil, ni le comte de Vergennes ne veulent pas que mon *Art de régner*, qui traite à fond toutes les matieres du gouvernement, découvre au roi & au public les abus, les forfaits, les ligues, les conjurations du miniſtere & de la police, des priſons, des tribunaux, des hôpitaux, ſoit mis au jour, ſans

Digitized by Google

retranchement & ſous le nom propre de l'auteur, priſonnier, qu'on a deſſein de ne jamais mettre en liberté, au contraire de faire paſſer pour fou, en le plaçant dans une maiſon qui en reçoit. Sur cela, Surbois lui apprend qu'il m'a déja engagé ſa parole de transférer ma malle avec moi; & Rougemontagne, lui montrant ſon ordre du démon négritien, lui conſeille de ſe dédire, de mentir & de prétexter que ſa voiture eſt trop petite pour la malle, mais qu'elle me ſera remiſe une heure après mon arrivée à Charenton; & pour me le faire croire, Surbois me remet le cachet que j'avois appoſé en quatre endroits de ma malle, pour en confronter les empreintes. Les ſcélérats ſe ſoutiennent toujours, mais leurs fourberies ne manquent jamais de ſe décéler, *& mentita eſt iniquitas ſibi.* L'on verra que ma malle ne me ſera rendue pillée de toutes choſes, ni à Charenton, ni à Bicêtre, mais ſeulement à Bercy, ma cinquieme priſon.

CHARENTON,

Ma troiſieme priſon, même année 1784.

Les geoliers de Charenton, qui ne ſont ni moins tyrans & impies ſous le nom de freres de charité, ni moins deſpotes dévoués à la police que ceux de la Baſtille, de Vincennes, de Bicêtre, tiennent ordinairement cent cinquante priſonniers de trois claſſes dans les deux maiſons qu'ils ont dans ce bourg: ſavoir, les penſionnaires libres; ceux détenus par le miniſtere aux fraix de la police, comme priſonniers dans la maiſon de force,

Digitized by Google

ou par leurs parens, qui veulent jouir de leurs biens patrimoniaux; & ceux qui ſont ou infirmes, ou en démence. En arrivant chez eux, ils commencent par me fouiller; & le ſous-directeur de la geole, nommé Mathurin, en l'abſcence du directeur, nommé Prudence, qui vient de lire les ordres du brutal baron de Breteuil & de ſon ſubdélégué le démon négritien, apportés par Surbois, menace, en ma préſence, le porte-clefs qu'il me donne, de le mettre à la porte, s'il voit jamais dans ma chambre, n°. 10, de la chandelle, de l'encre, des plumes, du papier, un couteau, des livres. Il me déclare enſuite qu'il ne doit me laiſſer voir perſonne; que je ne ſortirai point avec les autres priſonniers pour la promenade, ni pour entendre la meſſe; que quelque froid qu'il faſſe, je n'aurai ni feu ni lumiere, & qu'aucuns vêtemens, ſoit de la maiſon ou des miens, ne me ſeront fournis; que je n'aurai qu'un mince ordinaire, parce que je ſuis réduit à la plus baſſe penſion du roi. *Merci, mon bon frere.*

Trois mois s'écoulent en cette ſituation, & le froid étoit des plus rigoureux cette année; il geloit encore très-fort au mois de mai. La police, au bout de quatre mois, renvoie ma malle pillée de tous mes ouvrages minutés; & pour couvrir le vol que le baron de Breteuil en a oſé faire, à l'aide de ſon ſubdélégué le Noir, mande encore aux geoliers de Charénton de retenir cette malle en ſequeſtre chez eux, & de ne me donner pour mon uſage, dans ma chambre, que huit de mes chemiſes, avec ſeulement mes livres de piété, retenant le reſte juſqu'à nouvel ordre.

Ces geoliers laiſſent ma malle ouverte dans la

Digitized by Google

chambre du marquis de Saint-Hururge, qui s'empare de tout le meilleur linge, & en met en place d'autre qui ne peut ſervir à perſonne, tant il eſt déchiré & rapetaſſé de vétuſté.

Six ſemaines après vient le commiſſaire Chenon, qui, en trois ſéances, ſans m'appeller à l'ouverture de ma malle, dreſſe procès-verbal des minutes & des extraits qui ont ſervi tant à la rédaction de mon Art de régner qu'à la confection de mes Plans d'améliorations & d'économie générale. Le Noir & Breteuil, ne pouvant ſe diſculper du vol de mes ouvrages d'état, font ſeulement imprimer clandeſtinement le premier des ſept tomes de l'Art de régner, déguiſant, défigurant, omettant l'épître dédicatoire au roi, la préface aux François, les tableaux de la France, la deſcription de Paris, & le traité complet de l'éducation du prince qui doit régner, pour être en tête de l'ouvrage entier, le tout ſans nom d'auteur ni d'imprimeur.

Pendant ce tems-là ils font cenſurer, par les périodiſtes, les deux volumes informes, déguiſés, traveſtis, altérés & tronqués qu'ils ont mis au jour comme ils ont voulu. Ils font en même-tems inférer dans le Courrier de l'Europe & le Journal de Paris, toutes ſortes d'inepties à la louange de Breteuil, admis, comme ſes prédéceſſeurs, âne honoraire de l'académie françoiſe & de l'académie des ſciences, ſur le prétendu bonheur que le gouvernement va retirer des deux nouveaux miniſtres (Calonne & Breteuil) qui, diſoient-ils, moins négligens que leurs devanciers, ſauront ſoutenir les intérêts du roi & du public, de maniere à honorer leur département. On a bien éprouvé le contraire.

Digitized by Google

Comyn, premier secretaire du baron de Breteuil, a dénoncé en 1789, au mois de septembre, sa trahison envers la nation, envers le roi, envers M. le duc d'Orléans, son bienfaiteur, avec plusieurs de ses abominables complices, & ceux que ce prince a chassés de son palais. Le Noir, subdélégué du baron, a aussi été dénoncé dans une multitude de parties relatives à son administration ordurière de police, avant que l'un & l'autre eussent pris la fuite. Toutes les branches que ce démon négritien a créées sont à supprimer, ainsi que les nouveaux abus qu'il a ajoutés aux anciens.

Le 29 juin, fête de Saint-Pierre, même année 1784, le baron de Breteuil, curieux de me voir ou de se faire voir, est conduit par le Noir qui amene avec lui Chenon fils, commissaire, en robe, à dessein de me mettre au rang des foux de Charenton, si, comme il s'y attend, je me plains au baron de ses attentats & de ses forfaits, ou si je reproche au baron même ceux qu'il m'a faits au donjon de Vincennes, le 29 février & 15 mars 1784, en abusant de l'autorité du roi, & violant toutes les loix. Ils se persuadent tous que je ne pourrai pas, sur leurs atrocités sans exemple, me dispenser de leur adresser des injures, en blâmant leur conduite despotique, parce qu'ils sont tout-puissans, & qu'ils osent encore abuser de cette puissance. *Tunc*,

Incedo per ignes suppositos cineri doloso. Hor.

Mais, sans les voir, ni être vu d'eux ni leur parler en face, je vais éviter le piege qu'ils me

Digitized by Google

tendent, & faire avorter leurs mauvais deſſeins à leur pleine honte.

Prévenu de leur arrivée par les priſonniers, & amenés par les geoliers au n°. 10 de ma chambre, on ouvre le guichet de ma porte, & le frere *Calixte*, prieur, voyant que j'étois aſſis, liſant ſur ma table, dans un grand *in-folio* qui me cachoit la tête, me dit : *Venez, monſieur, approchez, voilà le miniſtre.* Eh bien ! lui répondis-je ſans me déranger, faites-le entrer avec ſa compagnie, il ſera bien reçu. *Le prieur leur fait part de ma réponſe, & demande leurs réſolutions.* Ils m'avoient ſûrement entendu comme lui, & ils ne vouloient point entrer; alors j'ajoutai encore plus haut : *Le miniſtre des lettres-de-cachet ne veut-il ni entrer, ni m'entendre, ni me rendre juſtice ?* On ne me répond rien encore. *En ce cas, ſa viſite eſt déja faite pour moi, fermez le guichet.*

Le deſſein des viſiteurs étant devenu inutile, le Baronnet, pour avoir l'air de viſiter les priſonniers, courut de porte en porte & de guichet en guichet dans la galerie, ne faiſant que ſe montrer. Sa viſite pour cent cinquante priſonniers ne dura qu'une demi-heure : mais les quarante foux, imbécilles ou infirmes, que mes geoliers cruels, avares, ignorans & impies recéloient déguiſés, habillés d'une jupe de toile & d'un corſet comme les femmes, juſqu'à leur mort, ne furent point viſités du Baronnet. Ces maudits geoliers les avoient bien vîte fait renfermer dans leurs catacombes, afin qu'il ne pût voir aucun de ceux à qui il devoit, de préférence, les ſecours de l'humanité, de la charité & de la juſtice.

La même choſe s'obſerve, toutes les fois qu'un

miniſtre, un lieutenant de police, ou la chambre des vacations du parlement, font leur viſite. Et il n'eſt pas permis au public d'entrer jamais dans la maiſon de force qui renferme ces malheureux. On ne le permet pas même à l'archevêque, ni à des parens, ni à des amis, de peur que le public ne ſe laiſſe toucher de commiſération en leur faveur. On ne permet pas encore aux parens & amis des autres priſonniers, dans cette maiſon de force, d'y entrer, pour examiner par eux-mêmes leur ſituation, quoiqu'ils paient ſur leurs propres biens depuis 800 liv. juſqu'à 5,000 liv. de penſion. Mais on les fait habiller dans ce cas, & on les mene dans une chambre de la maiſon de-devant, où ils ſont obligés de parler, *en préſence de deux geoliers*, à ceux qui viennent pour les viſiter.

Dans toutes les maiſons de force, qui ſont en bien plus grand nombre que l'on ne croit dans les fauxbourgs de la capitale, la ſcélérate police ancienne retenoit ces priſons cachées ſous ſa direction, & autoriſoit les geoliers de toutes ces maiſons, d'exercer l'inquiſition, comme à Charenton, Bicêtre, la Baſtille, Vincennes, Saint-Lazare, la Salpêtriere, & de refuſer l'entrée à tout le monde, ſans une permiſſion expreſſe de la police; nonobſtant le précepte de l'Evangile, en Saint-Mathieu, chap. 25, qui ordonne aux grands & aux petits, à peine de réprobation éternelle, de viſiter Jeſus-Chriſt lui-même, dans la perſonne de ceux détenus en priſon, ſinon pour les délivrer, du moins pour les conſoler, ſoulager, conſeiller, aſſiſter de toutes les manieres que la charité ſait inſpirer au bien du prochain.

Après cette viſite manquée du très-méchant ba-

Digitized by Google

ron de Breteuil, conduit par le démon négritien, mes compagnons m'assurerent que je recevrois encore, avant trois mois, une visite de la chambre des vacations du parlement, qui ne la faisoit, d'habitude, que pour la forme ou pour partie de plaisir, puisque nos geoliers étoient dans l'usage de présenter à ces messieurs, à l'issue de la visite, une ample collation, qui n'étoit pas offerte aux autres. Charmé de cette nouvelle, je préparai un plat de mon métier, & leur demandai leur secours, qu'ils m'accorderent sur tous points de conséquence. Il me falloit du papier, des plumes, de l'encre, un canif; ils me procurerent tout en abondance, en faisant descendre ces choses à ma fenêtre au bout d'une corde.

Dès le 22 septembre, la chambre des vacations du parlement, qui, chose surprenante, ne visite aucune des prisons d'état, ni aucune des autres maisons de forces, descend en la maison de Charenton. Averti par mes confreres, qui me plaignoient de n'avoir pas la promenade avec eux, je forme, à la hâte, deux paquets que je préparois depuis deux mois, puis j'écoute attentivement leur marche au-dessus de ma galerie, parce qu'on m'avoit prévenu qu'ils commençoient par celle du second. Sitôt donc que je les entends au-dessus de ma chambre, je frappe sur ma porte à grands coups, & je cours crier à haute voix par ma fenêtre : » Messieurs les magistrats du parle-» ment, je vous supplie de ne point oublier » de vous faire ouvrir le n°. 10 de la premiere » galerie, qui recele un homme d'état, tyrannisé » à tout excès depuis 16 ans, & qui invoque » votre secours plus que personne de cette prison ".

Ils

Ils m'envoient dire auſſi-tôt qu'ils vont venir à moi dans un moment. Mes geoliers, étonnés de mon courage, préviennent les magiſtrats qu'ils n'ont point à ſe plaindre de ma conduite; mais qu'ils ont ordre de la police de ne me pas laiſſer ſortir, & de ne me fournir ni papier, ni encre, ni plume pour m'occuper. J'étois muni de tout en ſecret par mes confreres, & mon travail tendoit, non-ſeulement à les délivrer tous avec moi, mais encore à faire interdire pour jamais l'infernale priſon de Charenton, en manifeſtant ſes abus intolérables & meurtriers. Mon entrepriſe ne pouvoit manquer de réuſſir, ſi meſſieurs du parlement vouloient ſe montrer fideles au devoir de ſervir le roi & l'état.

Crac, *crac*, mon guichet s'ouvre. Je vois, en robe & rabat, deux conſeillers; l'un préſidant cette année 1784 la chambre des vacations, l'autre, petit & fort âgé, ſe cachoit derriere un troiſieme de haute taille, en habit de couleur, & le quatrieme, en habit noir, étoit greffier de la chambre.

Depuis quand & pourquoi êtes-vous en priſon, me mande le préſident, M. *Omer de Fleury*, frere de l'avocat-général & de l'ancien contrôleur-général? — Monſieur, lui répondis-je, on ne me l'a jamais pu déclarer: mais je ne puis douter que ce ne ſoit, pour avoir découvert, ſans y penſer, une conjuration horrible, qui eſt tout-à-la-fois une ligue, une hanſe, un complot, une machination, une entrepriſe, un bail, un pacte infernal, par lequel, vendant deux de nos rois, pour le préſent & l'avenir, on afferme de douze en douze ans, & depuis 1729, la France entiere à des million-

Digitized by Google

naires désignés par noms, qualités & demeure, pour établir & provoquer méthodiquement & très-sûrement, dans les provinces, les disettes, la cherté, la rareté des subsistances, les famines générales, si cruelles, si désastreuses, qui sont déja venues en 1740, 1741, 1752, 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, 1778, dans les provinces méridionales seulement : & par quelles manœuvres combinées vient-on à réussir d'affamer la France, & de fouiller dans les poches de tout le monde ? Le voici :

On amoncele, tous les ans, dans les magasins provinciaux, les châteaux, les fortereſſes, les greniers domaniaux établis en 1729, tous les grains achetés, tant en verd qu'en sec, en la plus grande quantité qu'il est possible d'en recéler durant six mois ; & quand les bleds, devenus rares, augmentent considérablement de prix, on les revend alors en petite quantité, au plus haut taux qu'on se procure en diminuant l'abondance, & l'on se rend maître par ce monopole de la premiere des subsistances.

C'est la découverte du pacte de Laverdy, que j'ai faite, sans le chercher, qui est la cause de ma détention ; & l'on ne me détient depuis seize ans, que pour m'empêcher de dénoncer cette machination. On ne m'a, d'ailleurs, jamais accusé d'aucune peccadille qui autorisât un seul instant ma captivité, ni l'horrible abus que le ministere & la police font par prostitution des lettres-de-cachet.

Mais, messieurs, si le devoir, le zele, l'amour de la patrie vous animent, comme je le crois, ne voudrez-vous pas, pour le service du roi &

Digitized by Google

de la nation, pour l'honneur de vos charges, pour la délivrance de la patrie, recueillant ma déclaration, aller à Versailles informer notre souverain de ces forfaits énormes qu'il ignore; réclamer ma liberté, m'appeller, tant au parlement qu'à la cour, pour administrer toutes preuves sur faits & articles; affirmer & signer mes dénonciations, faire instruire jusqu'à pleine conviction & manifestation par la notoriété publique, qui suffira de reste, quoiqu'on m'ait volé en prison, cinq copies du pacte de Laverdy? — Oui, répondit M. de Fleury; (mais il crut esquiver ma proposition sur ce que mes geoliers lui avoient dit que je n'écrivois point, & qu'il leur étoit défendu de me donner ni encre, ni plumes, ni papier;) comme la mémoire est fautive, pourriez-vous nous donner par écrit les détails & les circonstances de ces faits? — Oui, monsieur, & tout-à-l'heure.

1°. Voilà signé de moi le mémoire instructif que vous me demandez. Je n'ai eu le tems que de rédiger la premiere partie, parce que je n'attendois votre visite qu'à la mi-octobre. Mais, sous huitaine, sans y manquer, je vous enverrai la seconde, par le prieur de la maison, que voici à côté de vous.

2°. Voici un gros paquet que je vous supplie, n'ayant pas d'autre occasion que la vôtre, de vouloir bien faire tenir, à son adresse, par monsieur votre greffier, qui, en s'en retournant, passera près de la porte de la personne à laquelle j'écris.

Vous êtes donc, me demande le plus jeune conseiller, en habit de laïque, homme de lettres, ou de finances, ou d'église, ou d'état? — Il n'importe,

monſieur, que je tienne à pluſieurs de ces profeſſions, j'étois, avant ma détention, auteur de divers ouvrages, mis au jour, & j'en ai beaucoup compoſé dans mes priſons de la Baſtille & de Vincennes; mais ils m'ont tous été volés par la police; & l'*Art de régner*, que j'acheve depuis cinq ans, vient auſſi de m'être dérobé par le baron de Breteuil & le Noir, ſon ſubdélégué en police, à l'aide de mes geoliers de Vincennes & de Charenton, de Surbois, inſpecteur de police, & de Chenon, commiſſaire.

Les geoliers de Charenton, préſens à ces récits, voyant donner mes paquets, ſaiſis d'étonnement, ſe croient perdus, & ne pouvant ſoutenir ni mes regards ni mes apoſtrophes, ils quittent la place auſſi-tôt, & ſe retirent allarmés au milieu de la galerie, où le plus vieux des conſeillers va les joindre, malgré mes inſtances pour les faire reſter à écouter mes dénonciations.

Prudence, directeur de la maiſon de force, retiré à l'écart, diſoit au prieur : » Ce priſonnier, » qui ſe conduit toujours d'une maniere irrépré» henſible, qui réſiſte aux plus puiſſans, & dont » on ne ſauroit déſarmer la patience, eſt capa» ble, ſans dire mot, d'anéantir notre maiſon. » Que le miniſtre & la police, qui le voudroient » faire paſſer pour fou, le renvoient de chez » nous, car nous ſerions bientôt impliqués dans » ſes grandes cauſes. Les plus puiſſans ne lui font » pas peur, & le nombre de ſes ennemis ne l'é» tourdit pas".

Pour faire diverſion, en détournant la queſtion qui me regarde, M. de Fleury me demande comment je ſuis nourri à Charenton ? Aſſez mal, mon-

Digitized by Google

ſieur ; mais mon affaire m'intéreſſe davantage, & je ne m'occuppe que du plus néceſſaire. Permettez-moi, cependant, de vous ſupplier de viſiter deux de mes malheureux confreres de cette maiſon, qui, ſans défenſeurs, ſont abandonnés infirmes à la voracité de mes geoliers : l'un eſt fils du comte Marcel de Ravenne, ancien militaire, demeurant rue de Condé, fauxbourg Saint-Germain, pour lequel on paie cent louis de penſion ; l'autre, fils d'un gros négociant de Strasbourg & de Turin, à la penſion de 1,500 liv. : tous deux infirmes, âgés de trente-trois ans, ils ont beſoin d'une prompte aſſiſtance ; mais les geoliers de Charenton retiennent leurs lettres, mandent à leurs parens qu'ils ne manquent de rien & ſe portent bien, en leur réfuſant tout ce qui eſt néceſſaire à leur ſanté. Il eſt révoltant que des gens qui font profeſſion de charité, ne vivent que de la vie & de la liberté d'autrui.

On ne peut que vous louer, monſieur, de vous intéreſſer à vos confreres, me répliqua ce préſident ; mais je les ai déja vus, & il ne m'en reſte plus qu'une vingtaine à viſiter.

Je crus qu'il diſoit vrai ; mais, dès le même jour & après le départ de MM. du parlement, ces deux malheureux priſonniers m'apprirent, par la fenêtre, qu'ils avoient toujours été enfermés dans leurs catacombes durant cette viſite, & qu'ils n'étoient jamais entendu ni viſités des magiſtrats, ni des miniſtres, ni des lieutenans de police, ni de M. l'archevêque, ni de perſonne enfin, du moment que leurs parens les avoient livrés, par ſéduction, entre les mains de ces maudits freres de charité.

MM. du parlement, après m'avoir promis plusieurs fois d'examiner mes écrits dénonciatoires, de les faire lire en pleine chambre à la premiere séance, & de faire tenir mon gros paquet, n'étoient pas encore sortis de ma prison, qu'ils avoient violé les promesses qu'ils venoient de me faire, & livré mes écrits, par eux-mêmes requis, aux geoliers de Charenton, pour les porter dès le lendemain cachetés à la police négritienne. Le Noir, écumant de rage, à cause des vigoureux coups que j'assénois sur sa tête, ainsi que sur celles de Sartine, du baron de Breteuil & de Vergennes, demande à ce brutal & orgueilleux ministre la permission de me transférer à Bicêtre, pour me déshonorer & me perdre plus promptement; ce qui, au bout de trois semaines, fut exécutés de la maniere la plus atroce.

Voilà nos traîtres magistrats du parlement! La bonne foi, la justice, la probité, la charité, l'honneur, la patrie, la conscience n'étoient absolument rien pour ces messieurs. En vain attendoit-on le salut de ceux qui par leurs charges étoient publiquement les ennemis de la liberté & de la propriété. Personne ne mérita une plus prompte abolition que ces perfides bouffis d'orgueil, qui, dans toutes les successions en litige, emportoient, par leurs vaines formes, tantôt le quart, tantôt la moitié, à la ruine des plaideurs.

Je n'eus pas la mal-adresse de laisser appercevoir à la chambre des vacations de 1784, que je savois qu'une grande partie de la grand'chambre étoit, depuis fort long-tems, associée aux conjurations que je lui denonçois. J'aurois peut-

être dû le faire ; & certainement je n'y aurois pas manqué, si j'eusse pu prévoir qu'ils me trahiroient si impudemment, contre leurs promesses d'agir pour le roi & la nation. *Peccatori dixit Deus : quare tu enarras justitias meas ; & assumis testamentum meum, & leges meas per os tuum ? Tu verò odisti disciplinam, & projecisti sermones meos retrorsùm. Si videbas furem, currebas cum eo.* O indignes magistrats ! n'étiez-vous pas associés avec les conjurés ligués que je vous dénonçois ? Votre conduite le dit assez.

Os tuum abundavit malitiâ, lingua tua concinnabat dolos.

C'est bien de vous dont parle si énergiquement le roi prophete, quand il dit, psaume 13, v. 2 & 4 : *Corrupti sunt & abominabiles facti sunt in studiis suis : omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Certes, vous avez bien mérité tous d'être éteints dans vos charges par la nation. Il y a long-tems que vous eussiez dû l'être pour le bonheur public. Puisse la constitution achever d'écraser les juges aristocrates, les égoïstes perfides ! Il n'est point dans le royaume de scélérats, après les ministres, plus coupables que ceux-là envers tout le monde ; & si mon opinion étoit comptée pour quelque chose, on ne leur rembourseroit aucune finance.

Le 19 octobre 1784, entre midi & une heure, le directeur perpétuel de la maison de force & des fous de Charenton, nommé Prudence, payfan de Champagne, accompagné des huits valets de sa geole, ouvre brusquement ma porte ; ses

valets, qui me voient assis & tranquille, se jettent sur moi, & me fouillent en sa présence, pour voir si je n'ai point encore de papiers écrits contre la maison de Charenton. Ils en ont dû trouver effectivement en décoiffant la table, car j'avois à cœur de démasquer complétement ces geoliers, tyrans raffinés. — Vous avez, me dit Prudence, voulu vous plaindre & dénoncer au parlement, & voilà le parlement qui vous envoie chercher. — Ton ironie, maudit coquin, ne m'affecte pas; je ne suis dupe ni de toi, ni des scélérats ministres, ni des abominables magistrats à qui j'ai parlé le 22 septembre dernier. En quelque lieu que j'aille, DIEU s'y trouve présent pour secourir les opprimés qui l'invoquent. Ta méchanceté pour les prisonniers t'ouvrira l'enfer. Sans répliquer un seul mot, il me fait conduire par deux valets dans la cour, où Surbois, qui m'attendoit avec son commis, me fait monter dans sa voiture, qu'il fait passer l'eau dans un bacq. C'est ici le lieu de faire une motion contre les prétendus freres de Charité, avant de parler de ma quatrieme prison.

L'assemblée nationale a mis dans les mains de la nation les biens du clergé, pour acquitter les dettes énormes de l'état: tous ceux qu'ont acquis les moines, qui, ayant fait vœu de pauvreté, dans quelque ordre que ce soit, ont violé ces vœux, reçu de grands dons du public pour être employés au soulagement des malades, & qui ne l'ont pas fait, ne peuvent être exceptés de la loi générale.

Par l'institution de Saint-Jean-de-Dieu, les soi-disant freres de Charité, faisant vœu de pauvreté,

Digitized by Google

ſont obligés de ne retenir ſur les dons du public que leur nourriture frugale, & le vêtement au ſervice des malades. La maiſon de Charité de Paris, la premiere de l'ordre, dégénérant, violant les vœux de ſon inſtitution preſque dès ſon origine, a voulu faire bombance, en s'accroiſſant & ſe multipliant toujours. Bientôt, ſe voyant très-opulens par la multiplicité des dons, ils ont acquis de vaſtes emplacemens dans les fauxbourgs de la capitale, puis, pour être ſeigneurs dominans, ils ont acquis des terres, des châteaux & des bois. Alors ils ont fait valoir ces terrains par des détachemens de leur maiſon profeſſe, au nombre de douze membres à Charenton, & douze membres dans une autre maiſon, qui ont chacune pour trois millions d'appartenances, & dans leſquelles maiſons ils ont fait placer ſix ou douze lits pour des malades, afin de faire réputer hoſpitalieres chacune de ces maiſons, tandis qu'elles ne ſervent que de priſons tyranniques & de penſion, ſous le nom de maiſons de ſanté, lorſqu'elles ne ſont que maiſons de force non viſitées, qui recelent tout-à-la-fois des infirmes, des vieillards, des jeunes gens, des fous, des imbécilles de tout âge, de toute profeſſion, à titre de penſion, depuis 800 livres, & ce ſont les plus baſſes, juſqu'aux plus hautes, qui ſont de 5,000 livres. Les prétendus freres de Charité ou ignoratins de ces deux maiſons, au-lieu de ſervir de malades, ſont tout-à-la-fois fermiers, maîtres de penſion, geoliers, gardiens, cuiſtres, gargtiers, dépoſitaires, économes, deſpotes, inquiteurs, avares & tyrans, au bénéfice de la maiſon de Paris, qui les change de deux en deux ans.

Digitized by Google

Or, ces acquisitions faites aux dépens du public, qu'on ne sert pas, n'appartiennent pas moins à la nation que celles du clergé, & doivent être aussi mises en vente. On ne doit excepter que la maison professe de Paris, qui sert le public, & qui est suffisamment rentée pour exercer l'œuvre de son institution; mais elle ne doit pas jouir des fonds qu'elle a divertis en divers tems pour les appliquer à d'autres usages.

BICÊTRE,

Ma quatrieme prison, fin de l'année 1784.

Surbois m'apprend en route que c'est à Bicêtre qu'il me conduit. Il me livre d'abord, entre les mains de défunt Tristant, enfant bâtard élevé dans cette maison, & devenu son économe, son chef & son directeur, tant de l'hôpital général que des prisons infernales enclavées dans ce château royal. Je ne connoissois nullement cet enfer, que la police gouvernoit comme son domaine & sa république, malgré sa réputation de n'avoir point son semblable en aucun autre lieu de l'univers; mais l'expérience, durant plus de trois ans, des tyrannies qui s'y exercent, & de toutes les miseres qu'on y endure, m'a appris qu'il n'est point de crimes & d'horreurs, d'abus & de rapine, de scélératesses & d'assassinats, de morts violentes & de maladies provoquées, de pestes & de famines plus fréquentes & en plus grand nombre que dans cette république, qui renferme habituellement fix à sept mille ames, sans cesse opprimées de toutes les manieres imaginables

Quoique le Noir eût donné un ordre particulier à Triſtant de me recéler & de ne me laiſſer voir perſonne, ni ſortir, pas même d'aſſiſter à la meſſe, de retenir ma malle de Vincennes, déja deux fois pillée par lui, le baron de Breteuil, quant aux papiers, & le marquis de S. Hururge, priſonnier de Charenton, quant au linge, de ne me fournir d'autres vêtemens que ceux que la maiſon donne aux pauvres, & de me réduire à leur famélique nourriture, eſtimée 200 livres par an, & qui eſt très-inſuffiſante à leur ſubſiſtance, Triſtant néanmoins me logea pendant deux mois dans une galerie de cabanons, parmi les demi-vauriens, & me donna par grace deux de mes robes de chambre, avec quelques chemiſes & quelques mouchoirs tirés de ma malle, me traitant comme les plus pauvres priſonniers qui étoient à la penſion de 200 livres; mais la haine que me portoit le Noir, lieutenant de police, rendit pire de plus en plus le traitement dont me faiſoit jouir Triſtant. Bientôt on me fit jeûner par extraordinaire; on me fit fouiller impudemment par la garde, durant un an & demi, quatre-vingt-dix-ſept fois; on m'enleva ſouvent le papier, l'encre & les plumes que j'achetois ſur mes épargnes, pour m'empêcher de renouveller mes dénonciations, mon teſtament, l'hiſtoire de mes priſons, le journal de Bicêtre, mes plans de réforme, tant ſur cette maiſon que ſur celle de Charenton. N'ayant rien pour m'occuper, je traçai ſur du vieux linge blanc, avec du jus de réglisſe noir, ſix grandes épîtres au roi qui me furent encore dérobées par le démon Carpentier, lieutenant de la garde de Bicêtre. On me plaça ſeul

dans une galerie de cabanons pour m'ôter toute communication. Je m'en procurai une avec une lame de couteau, qui perça en très-peu de tems une pierre de taille graveleuſe dans l'épaiſſeur de deux pieds un pouce. Le priſonnier étoit malheureuſement un eſpion de la police, & me trahit. On doubla la garde de jour & de nuit, comme l'on fit à Vincennes pour empêcher l'abbé de Saint-Cyran de tracer ſes pieuſes lettres avec une lame de plomb ſur du papier que lui procuroient MM. Arnaud & Nicole, & qu'il cachoit dans la muraille. On changea ſix fois mes porte-clefs, dans la crainte que je n'en gagnaſſe quelqu'un pour me paſſer des papiers. On ne ſe crut pas encore aſſuré que je n'y parvinſſe; on prit le parti de les fouiller, enſuite d'eſpionner les vivres que je faiſois acheter : on me les faiſoit ſervir par un trou, comme les animaux féroces de la ménagerie de Verſailles. On me fit défenſes, mais en vain, d'écrire ni à mes parens, ni à mes amis, pour les informer de ma ſituation ; & de peur que je n'en reçuſſe des ſecours capables d'appaiſer une faim & une ſoif qui m'exténuoient depuis deux ans, on obligea tous mes eſpions à ſe ſurveiller l'un l'autre. On s'efforçoit à me faire périr d'inanition, ou de la maladie héréditaire à Bicêtre, du ſcorbut, qui emportoit une infinité d'opprimés en très-peu de tems. Je luttai contre tous ces aſſauts par une patience courageuſe, & Dieu me préſerva du ſcorbut, branche de la peſte. Tout cela n'étoit rien, en comparaiſon de mes douze & très-longues tribulations, ſous le démon Rougemont, durant quinze ans, au donjon de Vin-

Digitized by Google

cennes ; dont j'ai les preuves par ſes lettres de correſpondance avec Sartine, ainſi que les miennes, qui établiſſent mes plaintes ſur faits & articles du tems. J'en rapporterai pluſieurs à la fin de mon hiſtoire, avec les pieces tirées du miniſtere, touchant les cauſes de ma détention.

Au mois de juin 1786, une dame de province, que j'avois connue fille dans ma jeuneſſe, domiciliée depuis à Paris, & chargée depuis long-tems par mes parens de découvrir ma priſon, à quelque prix que ce fût, ayant demandé à la police négritienne la permiſſion de me voir, de me parler & de me queſtionner pour ſavoir, 1°. ſi j'étois accuſé de quelque délit ; 2°. ſi j'étois devenu fou, comme le Noir, le baron de Breteuil & Vergennes le vouloient perſuader, dans l'eſpérance que je ne pouvois manquer de périr bientôt par tant de tyrannies, obtint cette permiſſion, pourvu qu'elle fût accompagnée du vicaire de Bicêtre, en qualité d'eſpion.

En me faiſant appeller au bureau de Bicêtre, elle commença par m'apprendre la mort de ma mere depuis quelques années, du chagrin de me ſavoir en priſon. Elle m'annonce qu'elle eſt chargée, depuis dix ans, par ma famille, de me chercher, & que mes parens ne ceſſoient pas de préſenter tous les ans des mémoires pour ma délivrance, tant au miniſtere qu'à la police ; mais qu'on ne leur donnoit jamais d'aſſurance ni de mon exiſtence, ni de ma ſituation, ni des motifs de ma captivité ; que l'emploi qu'elle exerçoit à Paris l'avoit miſe enfin, par ſes connoiſſances, à portée de me découvrir, avec l'eſpérance de me faire ſortir bientôt, ſi je n'y

Digitized by Google

mettois des obſtacles. On l'avoit trompée, & elle ne le croyoit pas. N'importe.

Sitôt qu'elle eut informé mes parens de l'horrible priſon où elle m'avoit découvert & parlé, ils lui adreſſerent de l'argent pour m'acheter tout ce que je lui demanderois, en lui promettant de me faire tenir tout ce que je voudrois, ſur les mandemens que l'on verroit de mon écriture.

Dès-lors tous les ſecours ne me manquant plus, il m'étoit facile de braver le miniſtere & la police, qui vouloient opiniâtrément me faire périr de faim ou de maladie ſcorbutique. Le démon négritien, dont l'orgueil n'avoit point de bornes, ne pouvoit, par ſa haine, digérer les bottes que je lui portai à Charenton. Il croyoit me déshonorer en me faiſant transférer à Bicêtre. Il m'avoit, de ſon chef, réduit à 800 livres, pour Charenton, la penſion de 3,600 livres acquittée durant quinze ans à Vincennes, & il vouloit, dans ſa rage, la rendre nulle à Bicêtre, toujours pour me faire mourir d'inanition & de miſere, en me retenant deſpotiquement dans ſes chaînes. Mais déteſté autant qu'il étoit déteſtable, je voyois ſon regne deſpotique près de ſa fin par où il l'attendoit le moins.

L'orgueilleux & très-brutal baron de Breteuil avoit deux créatures à pourvoir ; & il ne le pouvoit qu'aux dépens de le Noir, qui retiroit annuellement du tripot de la police orduriere, par ſes étonnantes manœuvres, 900,000 livres. Pour lui donner moins d'amertume, le baron le nomma bibliothécaire du roi, & crut favoriſer un de ſes protégés en lui confiant la police ; mais ce protégé, en s'initiant ſecrétement

Digitized by Google

dans cette maudite administration, y vit tant d'abus, de désordres à réformer & de rapines à éviter, qu'il demanda de préférence une intendance; & de Crosne, moins délicat & plus cupide, accepta la police, non pour la réformer, mais pour s'y laisser conduire par ses subalternes qui la dirigeoient par les vices anciens.

Le Noir ne me perdoit pas de vue par ces changemens du ministere; il s'appliqua à corrompre la dame qui m'avoit visité, & il chargea Hagnon, qui remplaçoit alors Tristant en qualité d'économe de Bicêtre, de la séduire & de la tromper. Le Noir parvint même à les engager de me trahir, & de soustraire les papiers qu'il me faisoit demander par la dame, sous le prétexte de me servir. Je m'apperçus de leurs astuces. Il ne put encore gagner son successeur à la police, pour épouser aveuglément ses forfaits sans nombre, sa férocité & sa malice. Il ne put même le porter à imiter ses rapines, son orgueil, ses tyrannies, ses damnables injustices.

Le sieur de Crosne, m'étant venu visiter à Bicêtre, m'auroit peut-être élargi dès-lors, si l'économe & le Noir, s'appuyant sur Sartine, le baron de Breteuil & de Vergennes, qui étoient encore pour un peu de tems les maîtres du gouvernement, n'eussent arrêté de Crosne dans son dessein; car, dit le sage, le desir de l'impie est toujours de s'aider de la force des plus méchans qui lui ressemblent: mais son élévation sera sa confusion, parce qu'il commet crime sur crime comme en se jouant, & que ce qu'il craint lui arrivera. *Desiderium impii munimentum est pessimorum, sed stultorum exultatio ignominia. Quasi per risum operatur scelus,*

& quod timet veniet ſuper eum. Prov. c. 12, v. 3-35; c. 10, v. 23-24.

Trahi, trompé par la dame qu'Hagnon endoctrinoit pour ſurprendre mes papiers, je priai le ſous-économe, nommé *Eſchard*, avocat, de recevoir pour moi les envois de mes parens; & le ſieur de Croſne, voyant échouer à Bicêtre tous les deſſeins & toutes les ruſes de le Noir & de ſes créatures, que j'avois renvoyé la femme, & que je m'accommodois bien des ſervices du ſieur Eſchard, ſe détermina enfin, peut-être à la ſollicitation de ce dernier, d'exécuter l'ordre qu'il avoit requis le 2 février 1787, ſept mois & demi auparavant, pour me ſortir de Bicêtre & me transférer en la maiſon de force le 19 ſeptembre 1787, du ſieur Picquenot, rue de Bercy, au-delà de la barriere des Poules, n°. 13.

Ce maître de penſion tient à ſa garde, comme les ſoi-diſant freres de Charenton, 1°. des penſionnaires libres de tout âge; 2°. & par ſurcroît, des penſionnaires des deux ſexes, fous, imbécilles ou infirmes, & même des priſonniers d'état; car le carme général de l'ordre, ci-devant à Vincennes de mon tems, eſt encore à préſent chez Picquenot; 3°. des penſionnaires priſonniers de force, en vertu d'ordres clandeſtins de la police, pour inquiſiter & recéler ceux dont on vouloit ci-devant dérober la connoiſſance à tout le monde; & c'étoit pour cette raiſon que de Croſne m'y avoit placé, me promettant la liberté, ſans avoir jamais l'intention de me la donner.

Ces priſons, que la police retenoit ſous ſa direction ſeule au nombre de cinquante-ſept, au dire de Picquenot, éleve de chirurgie, & répandues

dues dans les fauxbourgs de Paris, n'étoient visitées de perſonne, & ſervoient au beſoin de geoles ſuccurſales aux miniſtres & à la police, dans tous les cas, pour dérober & recéler ceux qu'ils vouloient, & principalement lorſque les opprimés avoient vieilli, comme moi, dans les châteaux d'oubli & de tyrannie de la capitale. Elles ſervoient en même-tems, & elles ſervent encore préſentement de maiſons de correction & d'incorrection aux jeunes gens, que de mauvais parens veulent perſécuter ſur de faux expoſés ſecrétement faits à la police, qui ſe prêtoit à toutes les injuſtices, & favoriſoit les oppreſſions des parens envers les parens, en abuſant deſpotiquement d'une autorité qu'on ne lui donnoit pas. Elles ſervoient encore à dégorger de leur trop plein les priſons publiques & les priſons d'état, à ſéqueſtrer & ſauver ceux que la police protégeoit. Elles recéloient enfin les vices & la vertu, les crimes & l'innocence, la juſtice & l'injuſtice, la jeuneſſe & la vieilleſſe, la ſanté & l'infirmité des citoyens.

BERCY,

Ma cinquieme & derniere priſon, 19 ſeptembre 1787.

Il y avoit déja ſept mois & demi que de Croſne avoit l'ordre de me faire conduire dans cette priſon qui va être un paradis pour moi, en comparaiſon des quatre premieres. On jugera par ſa conduite ſi ce lieutenant de police n'étoit pas une bonne bête, plus digne de manger du foin que du pain, puiſqu'il ſe laiſſoit mener en toutes

Digitized by Google

choſes comme un vil automate au gré de ſes premiers commis, ſans en déſapprouver aucun, ni prendre la peine de décider la plus petite queſtion de ſon chef.

Il charge Surbois de me dire, en me conduiſant ici, que *ſous ſix mois il me donnera liberté entiere, ſi je ceſſe d'écrire contre le gouvernement.* C'étoit me dire qu'il m'élargiroit de ſon office ſi, en uſant de la liberté d'écrire pour m'occuper, je voulois trahir avec lui le roi & la patrie, ne point parler de ma captivité, ne point dénoncer mes découvertes, ne point reprocher ni accuſer ſes ſcélérats protecteurs, qu'il préféroit à tout l'état. Quoi! répondis-je à Surbois, eſt-ce que tous les ouvrages que Sartine, le Noir, Breteuil, Vergennes m'ont volés avec vous, Rougemont, Chenon & les geoliers de Charenton, étoient compoſés contre le roi & contre l'Etat? Ne l'étoient-ils pas au contraire pour eux? n'accuſoient-ils point le miniſtere & la police? trois miniſtres infideles, avec la police, faiſoient-ils le gouvernement? On abuſe de tout. Je veux bien à préſent, ſi vous dites vrai en faveur de M. de Croſne, qui n'a point de part à leurs actions & qui n'a pas encore un an de geſtion, me diſpenſer d'écrire pendant ſix mois, pour ne pas mettre d'obſtacle à ſa bonne volonté; je vous en donne ma parole: vous pouvez y compter, car je n'y manquai jamais.

J'ai en effet tenu ma promeſſe, non pas ſix mois, mais huit. De Croſne n'a point tenu la ſienne. Je l'ai averti que j'attendois avec confiance l'exécution de ſa promeſſe: jamais de réponſe. Il croyoit que je ſerois toujours dupé par lui ou par ma geoliere Picquenot. Le miniſtere d'alors

Digitized by Google

venant à changer dans les deux premieres places, je m'adreſſai aux nouveaux miniſtres pour leur demander ma liberté; mais trahi de nouveau par ma geoliere, qui intercepta mes paquets, confiés à un Lyonnois nomme *Montré*, elle les remit auſſitôt au traître de Croſne, qui, faiſant ſa premiere viſite au petit Bercy deux mois après, me fit deſcendre dans la cour le 9 juillet 1788 pour me tenir, en face, & en préſence des autres priſonniers, le ſot propos qui ſuit: » Ah! vous voilà! » Vous avez une perruque! Vous avez un ha» bit! Vous êtes bien ici, reſtez-y. Je me pro» poſois de vous mettre en liberté; j'en ai le » pouvoir; mais vous avez toujours la manie » d'écrire, guériſſez-vous-en, guériſſez-vous-en. » J'allois vous délivrer. Je ſais ce que je dis. Il » ne vous manque rien ici. C'eſt moi qui vous » y ai envoyé, & je ne puis plus vous en faire » ſortir. Madame Picquenot, (elle n'étoit pas loin » aſſiſe dans la cour) madame Picquenot, hauſ» ſant la voix & s'en allant par la porte cochere, » *guériſſez-le, guériſſez-le* ". Il débita tout cela ſans me donner le tems de lui répondre, & partit accompagné de ſon ami Lechauve & d'un ami qu'il venoit de rencontrer à ſon retour de Charenton, d'où il ſortoit pour pareille viſite. N'étoit-ce pas, un vrai fou, s'il n'étoit pas un imbécille?

Plus de cinquante fois j'ai demandé en vain ma liberté à ce traître, ſans l'accuſer d'accaparement de grains ni de monopole, parce que je n'étois pas certain qu'il fît l'un & l'autre, comme ſes devanciers; mais s'il n'étoit pas dans la ligue derniere, il favoriſoit les conjurés ligués, de qui

il tenoit sa place : n'étoit-ce pas la même chose que d'être ligueur ? Il a mieux aimé me retenir, que de dénoncer aucun des nouveaux ministres & lieutenans de police, ses prédécesseurs, parce qu'il se seroit dénoncé lui-même. Il a vu froidement tous les orages s'élever sur la capitale, & les révolutions s'effectuer, sans se mettre en peine de les prévenir ; & ce ne seroit pas là un traître ! Il a vu la famine se propager dans les provinces, & principalement dans la capitale, sur la fin de 1788 ; il l'a vue s'accroître, en 1789, sans en déclarer les causes, que je lui avois fait connoître ; & ce seroit là, comme le disent ses prôneurs gagés, un honnête homme, un homme de bien, un homme d'état !

Des troubles, des attroupemens séditieux se sont succédés de toutes parts sans interruption ; la fermentation des esprits est devenue générale, à l'instant heureux que s'est formée l'assemblée générale des états-généraux, pour régénérer la constitution de la monarchie, viciée dans toutes les branches de son gouvernement par les anciens & nouveaux ministres. La noblesse, le clergé ont tenté, comme autrefois, de dominer le tiers-état, pour jouir de privileges & de prérogatives qu'on ne leur disputoit pas. Frappés d'un plan aristocratique, dressé, à leur insu, par des cabalistes de leurs corps, ils se sont réunis malgré eux aux communes du tiers-état, pour ne faire qu'un tout avec lui. Des princes alors, des princesses, & autres grands qui s'étoient associés aux ligues & aux conjurations anciennes des ministres, par leur cupidité dévorante, ont machiné, dans leur désespoir, la perte de tout le monde.

Digitized by Google

Leur mine devoit, dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, enſevelir Paris ſous ſes ruines. DIEU a fait avorter les abominables complots des conjurés, des ligueurs & des ariſtocrates; il s'eſt ſervi de leur confuſion & de leur fureur précipitée pour leur propre perte. Pluſieurs de leurs agens principaux ont reçu du peuple pariſien la punition de leurs trahiſons; les plus coupables, craignant le même ſort, ont pris la fuite; & de Croſne l'a priſe auſſi fort à propos.

Car de Croſne, qui devoit contribuer à l'exécution du complot infernal contre Paris, s'il eût eu du ſuccès; de Croſne, qui n'a pu l'ignorer; de Croſne, qui étoit prépoſé pour dénoncer, pourſuivre & aller à la découverte des entrepriſes nuiſibles au public; de Croſne, qui ſalarioit, aux dépens du tréſor royal, des légions d'eſpions; de Croſne, à qui j'avois bien des fois dénoncé les conſpirations dont j'ai parlé; conjurations & ligues ſur leſquelles a été entée celle qui a avorté le 14 juillet 1789: de Croſne, enfin, tout traître qu'il eſt, ſe préſente comme innocent à l'hôtel-de-ville, donne alors ſa démiſſion aux coupables officiers de cet hôtel, ſe fait déclarer non-fauteur de prévarication aux yeux de ces aveugles, & obtient d'eux la liberté de ſe retirer où bon lui ſemblera, parce qu'il eſt reconnu bête & moins méchant que ſes devanciers, qui avoient pris la fuite, & qu'il imite à ſon tour. Trahit-on innocemment ſon roi & ſa patrie, ſes concitoyens, la France entiere, ſans prévariquer dans l'adminiſtration générale de la police? Ne ſe déclare-t-on pas par ſa fuite même traître à la nation; quand on lui a tû ce qu'on

devoit lui dénoncer ? Certes, ſi de Croſne eſt plus innocent que les autres, il faudra innocenter auſſi Sartine, le Noir, Albert, Machaut, Laverdy, Malesherbes, l'abbé Terray, Vergennes, Amelot, Breteuil, Villedeuil ſur leurs entrepriſes paſſées, parce qu'elles eurent un heureux ſuccès à provoquer les famines générales de 1740, 1741, 1752, 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, 1778, dans le midi de la France ſeulement, 1788, & 1789, qui ont ravagé la France durant quarante-huit ans depuis 1729.

N'eſpérant plus rien du lieutenant de police, je tentai, de diverſes manieres, de ſortir de ma priſon. Je remis des paquets à des perſonnes déſintéreſſées, & toutes me trahirent. J'écrivis à madame Tiron, femme du tréſorier de l'ordre de Malte, qui a une jolie maiſon neuve, à côté de ma priſon, pour la prier de me procurer la liberté facilement par ſa maiſon, ſans que perſonne le pût voir, en chargeant ſon jardinier, de me paſſer une petite échelle de douze pieds, avec laquelle je ſerois deſcendu ſans peine dans ſon jardin, en repaſſant ſon échelle de l'autre côté du mur, que je l'aurois reçue, ſitôt que j'aurois été à califourchon deſſus. Madame Tiron n'a eu rien de plus preſſé que de faire avertir mon geolier de ma priere & du refus qu'elle faiſoit de l'écouter. Une autre dame, d'auſſi mauvaiſe volonté à obliger un priſonnier d'état, auroit du moins tû mon deſſein & ma confidence à celui qui me retenoit ; car ſi madame Tiron eût eu le malheur d'éprouver vingt-deux ans de captivité comme moi très-injuſtement, elle eût été bien aiſe que quelqu'un fût venu à ſon ſe-

Digitized by Google

cours. Mais madame la tréſoriere penſoit, comme ſous l'ancien régime, à ſoutenir le miniſtere & la police, parce que la Baſtille n'étoit pas encore priſe. J'euſſe mieux fait de m'adreſſer au mari de cette dame; car s'il n'eût pas conſenti de m'obliger, il n'auroit pas du moins révélé mon ſecret à mon geolier, qui ne voulut plus me confier la clef du jardin, où je ſemois & plantois des fleurs pour m'amuſer.

Cet événement m'en rappelle un autre ſemblable en 1770, au donjon de Vincennes, lorſque j'étois logé dans une chambre au troiſieme ſur la cour royale du château. Monté debout ſur une chaiſe, j'apperçois quatre ou cinq cents eccléſiaſtiques du ſéminaire de Saint-Sulpice, qui viennent regarder les foſſés de l'enceinte du donjon. Vîte je deſcelle une barre & la reſcelle ſur moi: entré dans l'embraſure de la fenêtre, je leur parle à haute voix pour leur dénoncer la cauſe de ma captivité; une dame & ſa femme-de-chambre qui logeoient vis-à-vis dans l'appartement du roi, m'entendent & m'apperçoivent encore mieux que les ſéminariſtes: auſſi-tôt elles ſont avertir Rougemontagne, qu'un priſonnier du donjon, dénonce ſes malheurs à une aſſemblée d'eccléſiaſtiques, en latin & en françois. Rougemontagne étoit abſent: on court chez ſon ſecond, nommé *la Boiſſiere*, qui vient avec le piquet de garde ce jour-là, & il envoie chercher le maçon, pour caſſer la barre que j'avois reſcellée; ainſi pour l'indiſcrétion des deux dames qui vouloient ſervir Rougemontagne, je fus mis huit mois quelques jours au cachot; & quand on me remonta dans la même chambre, elle étoit devenue cachot brun, par l'abat-jour de

planches, en forme d'entonnoir, placé par-dehors & élevé jusqu'à la hauteur de la fenêtre, avec une toile d'arraignée en petite mailles de fil d'archal, attachée à la grosse grille du dehors, & une autre à la grille du dedans, en sorte qu'un pied de jour interrompu par ces entraves, n'éclairoit, par le haut, que le bas de la fenêtre, auprès de laquelle il me falloit placer ma table, pour voir ce que l'on m'envoyoit à manger. J'avois toujours eu une meilleure opinion de l'humanité des dames, & je me plaisois à croire que madame Tiron se feroit fait honneur & gloire de délivrer un prisonnier d'état, de vingt-deux ans de captivité, à la premiere réquisition, parce que rien ne pouvoit lui nuire, & qu'on n'auroit pas même su comment l'évasion se seroit faite.

Un soir que M. & madame Tiron alloient se promener dans leur jardin anglois, je les arrêtai un moment en leur chantant un morceau d'opéra de Provence.

Une niece que je ne connoissois pas, & qui étoit née depuis ma longue détention, étant venue à Paris, avec son mari, à dessein de me voir dans ma derniere prison, il lui fallut faire à la police quantité de démarches, pour obtenir la seule permission de me parler, en présence de mon geolier de Bercy, qui étoit obligé d'exercer la même inquisition qui avoit lieu dans les quatre autres prisons d'état. Elle m'annonça encore une petite niece de huit ans, pour augmenter ma joie & mon espérance. Bientôt devoit arriver la révolution, que je ne soupçonnois pas si prochaine.

Avec quel plaisir je voyois, de ma fenêtre, avec

Digitized by Google

une lunette d'approche, foudroyer la Bastille le 14 juillet 1789, annoncer sa prise le soir & celle du gouverneur, la démolition de cette forteresse les jours suivans. Sans cesse j'examinois les breches qu'on y faisoit, & l'affluence des habitans, hommes & femmes qui s'y portoient en foule. Il ne me restoit à desirer que la même démolition du donjon de Vincennes, qui m'avoit enfermé durant quinze ans, ou, s'il restoit en place, qu'il servit du moins à enfermer, le reste de leurs jours, tous les ministres lieutenans de police, qui m'avoient tant & si long-tems persécuté pour avoir découvert leurs forfaits. Cependant, deux mois après la révolution, on ne visitoit point encore les prisons, je craignois de ne point jouir du bénéfice qu'elle apportoit à tout le monde. Je m'avisai alors d'écrire au ministre comte de Saint-Prieſt, persuadé qu'il ne pouvoit manquer, en vertu des décrets de l'assemblée nationale, de me délivrer. Mais comment lui faire parvenir une lettre dans une prison où regne l'inquisition ancienne de la police ? De Crosne avoit déja pris la fuite, heureusement pour lui & pour moi. Ma lettre dans ma poche, je guette le moment où personne ne paroît dans la cour, j'entre dans la cuisine qui donne sur la rue de Bercy, je casse un carreau de vître. Parmi les passans qui s'en retournent à la ville, j'appelle un beau jeune homme, de préférence aux dames; je prie de vouloir bien me procurer ma délivrance, en mettant seulement ma lettre à la premiere poste qu'il trouvera sur son chemin : il me le promet fort obligeamment ; il regarde la maison qui n'avoit pas l'air d'une prison : je l'assure que je suis prisonnier de vingt-deux

ans deux mois, & qu'elle renferme plus de quarante individus de tout âge & de toute condition. Il voit que ma lettre eſt adreſſée au miniſtre : vous ſerez ſatisfait, comptez-y, me dit-il, en s'en allant rejoindre la perſonne qui s'en retournoit de compagnie avec lui. Je devois donc compter ſur ſa parole.

Mais il falloit que les peines, les contradictions, les trahiſons me ſuiviſſent juſqu'à la fin; & je n'ai ſu ce que je vais dire, que quelques mois après ma délivrance, par la viſite que me firent, dans ma retraite, à Saint-Mandé, MM. Sabart, Pocheveux, Gauthier, & Béatrix, pour m'apprendre ce qui étoit arrivé ſur la lettre que j'avois miſe aux mains du jeune homme. Au-lieu de jetter ma lettre dans l'une des boîtes de la poſte, il l'avoit décachetée par curioſité pour la lire, & ſe repentant auſſi-tôt de l'avoir ouverte, il la remit à M. Sabart, praticien, dans le marché de la place Saint-Jean. Celui-ci en tira cinq copies qu'il diſtribua à cinq perſonnes, qui lui dirent de porter l'original au commandant du diſtrict de Saint-Gervais. Il ſuffiſoit de mettre une autre enveloppe à ma lettre, à la même adreſſe du miniſtre, & de la lui faire tenir par la petite poſte, pour réparer le défaut du jeune homme. Perſonne n'imagina ce moyen ſimple. M. Boucheron, muni de l'original, ſe préſente à l'hôtel-de-ville aſſemblé, lit ma lettre, & requiert main-forte, pour aller me délivrer lui-même. Pendant plus d'un quart-d'heure on lui laiſſe l'autorité de me ſortir de priſon : mais le procureur du roi de la maiſon de ville arrive, & s'oppoſe à mon élargiſſement, diſant que tels & tels commiſſaires ſont nommés pour

Digitized by Google

descendre dans toutes les maisons de force, entendre, incessamment, toutes les plaintes & rendre justice exacte à chacun. Il ajouta même qu'il savoit que M. Bailly m'avoit écrit sur cela, ce qui étoit vrai ; mais cette visite de commissaires, nommés par le maire, n'a eu lieu que plus de six mois après, & ils ont laissé & laissent encore aujourd'hui une quantité d'individus dans la prison de Bercy, d'autant plus malheureux & infirmes, qu'ils sont hors d'état de défendre leur cause.

Ennuyé de ne recevoir point de nouvelles, je revins à mon premier projet. Je fis une autre lettre ; j'épiai l'occasion : je cassai un autre carreau de vître, & confiai ma lettre à la premiere personne qui vint à passer. Elle fut fidelle. Trois jours après, qui étoit le 5 septembre 1789, on m'annonça ma liberté ; & sur le champ je vole à Saint-Mandé, près le bois de Vincennes, pour m'y retirer, jusqu'à ce que les troubles de la révolution fussent appaisés. Voilà enfin mes maux finis, ainsi que l'histoire de mes persécutions & de ma captivité durant vingt-deux ans deux mois, dans cinq prisons, pour une découverte faite, en 1768, sans la chercher ; & cette découverte, qui regardoit tous les habitans du royaume, ne pouvoit jamais être tue, sans devenir moi-même aussi coupable que tous les conjurés-ligués. C'est donc pour une cause qui n'étoit pas la mienne que j'ai tant combattu, & que je devois persévéramment combattre ; c'est pour cette même cause qu'il a fallu me sacrifier, & lutter seul en prison contre tous les plus puissants & les plus criminels qui fussent en France ; c'est pour m'empêcher de les dénoncer,

Digitized by Google

qu'ils m'ont ſi étrangement perſécuté à toute outrance, volé mon mobilier, ôté mon emploi, dérobé mes papiers, privé de toutes choſes en priſon, quoiqu'ils fiſſent recevoir à mon geolier de Vincennes 3,600 livres de penſion annuelle ſur le tréſor royal pour me vexer.

Maintenant qu'il ne me reſte d'autre bien que la liberté de jouir de la lumiere, ſur la fin de mes jours, pour les dénoncer à la nation, me ſera-t-il permis d'attaquer ceux de mes perſécuteurs qui vivent encore, ſoit qu'ils ſoient fugitifs ou réſidens en France, & de réclamer ſur leurs biens, ſolidairement, une indemnité de 30,000 livres, pour chacune des vingt-deux années de mon injuſte & tortionnaire captivité ? Mais ils ont pris la fuite, la plupart, & ils ont eu le tems de reſte de ſubſtituer les biens qu'ils ne pouvoient emporter avec eux. Par-là, il ne me reſteroit aucun eſpoir, ſi je n'avois de meilleurs garans pour être dédommagé. Mes perſécuteurs étoient principalement les miniſtres & les lieutenans de police. C'eſt la cauſe de mon ſouverain que j'ai défendue contr'eux tous. Ils ont abuſé de ſon nom & de ſon autorité pour m'accabler deſpotiquement, & à ſon inſu. Le roi, n'écoutant que ſa juſtice & ſa généroſité, daignera donc réparer, envers moi, les criantes & énormes injuſtices des domeſtiques gagés de ſa couronne, qui étoient de ſon choix. Ils ont perſécuté des milliers d'individus, victimes de leur pouvoir arbitraire; mais toutes ces victimes ne le ſont pas, comme moi, pour la plus grande cauſe d'état qui ait jamais exiſté depuis l'origine de la monarchie. Plaiſe donc au roi de m'accorder au plutôt une proviſion pour vivre,

Digitized by Google

en attendant les effets de ſa juſtice, ou me nommer à l'une des places du ſervice de ſa maiſon dont ma ſanté me rend encore capable !

C'eſt auſſi la cauſe de la nation entiere que j'ai ſoutenue, & que je lui dénonce aujourd'hui. Il n'eſt point d'efforts que je n'aie fait tous les ans, & dans toutes les occaſions, pour lui révéler les ligues, les conjurations, les pactes infernaux qui ont provoqué enfin l'heureuſe révolution qui m'a redonné la vie & la liberté. Veuille donc l'auguſte aſſemblée nationale, qui vient de me renvoyer au comité des lettres-de-cachet, s'intéreſſer à mon ſort, me procurer le dédommagement & le proviſoire que je demande au roi ; & ſi je ne puis les obtenir, me nommer elle-même à l'une des places lucratives qui ſont en ſon pouvoir ! Je connois trop les beſoins & les dettes énormes de l'état pour exiger de l'argent ; mais il ne lui en coûtera rien pour me donner, de préférence à tant d'intrigans qui n'ont rien fait pour la patrie, un emploi que je me ſens encore capable de remplir fidélement, ſans lui laiſſer craindre de trahiſon. *Heu !*

— *Si qua quæ eſt reſtat adhuc mortalibus uſquam*
Intemerata fides, oro, miſerere tantorum
Laborum, miſerere animi non digna ferentis.

Virg. Eneïd. Lib. III.

Que de bonheur nous promet la révolution ! Dans quel renverſement, dans quelle confuſion, dans quels déſordres vivions-nous depuis près de deux ſiecles ? La miſere, en ſe propageant, ſe répandoit par-tout. Les impôts, ſans jamais ſuffire, croiſſoient & ſe multiploient tous les ans, au-lieu de diminuer. Les biens-fonds, les comeſti-

Digitized by Google

bles, les marchandiſes, la main-d'œuvre, les ſalaires, les gages, les travaux induſtriels augmentoient ſans ceſſe de prix, depuis Louis XIII, ſans prendre de fixation, & étoient plus que décuplés. La police n'exiſtoit, ni dans le nom, ni dans la choſe ſur ces grands objets. La berlue régnoit ſouverainement à la cour. L'adminiſtration des trente-ſix premieres branches du gouvernement tenoit du délire. On ne ſavoit plus ni ce qu'on faiſoit, ni ce qu'on vouloit. On ne ſuivoit plus que des loix de fantaiſie, qui ſe contrediſoient. Ce qu'il ne falloit jamais permettre, on le toléroit, comme s'il pouvoit y avoir des maux néceſſaires à un état. La liberté, la ſûreté, la tranquillité perſonnelle des citoyens ne ſubſiſtoient plus qu'en idée. La juſtice, comme l'injuſtice, ſe trafiquoit à l'encan dans les tribunaux. De plus en plus les mœurs ſe dépravoient; la foi & la religion s'éteignoient; la frivolité des ſpectacles lubriques, les bals, les danſes, les maſcarades, les feſtins, les jeux, les fêtes publiques étourdiſſoient les citadins ſur leur malheureuſe ſituation; les crimes de tous les genres inondoient la patrie comme le déluge; l'improbité, les banqueroutes ſe décéloient de tous les côtés : les traîtres, les conjurés, les monſtres ne ſe cachoient plus. O ſiecles! ô regnes! qui repréſentoient des villes de malades rians, danſans ſur les tombeaux que le luxe, l'indigence & la miſere la plus hideuſe leur préparoient! Puiſſe la conſtitution ne pas ſe faire attendre pour réparer tant de maux!

LE PRÉVÔT DE BEAUMONT.

A Paris, ce 31 décembre 1790, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, à côté du club littéraire.

Digitized by Google

Lettres de Rougemont au ſieur de Sartine, du 21 ſeptembre 1772, dont ſuit l'extrait littéral.

» Sur le compte qu'on me rendit ce matin, que le ſieur le Prévôt refuſoit de laiſſer entrer dans ſon cachot, je m'y tranſportai, dans l'eſpoir de le ramener à la ſoumiſſion ; il n'a fait au contraire que vomir contre vous & contre moi des injures ". (Ceci eſt de toute fauſſeté. Jamais une ſeule fois Rougemontagne n'a oſé me viſiter dans mon cachot, lorſqu'il m'y retenoit dans les chaînes & à la famine ; il me redoutoit trop, & il étoit trop poltron pour me braver ainſi. Mais il envoyoit Laboiſſiere, ſon ſecond, qui n'oſoit entrer auſſi. Jamais je ne diſois d'injures de Sartine abſent ; mais quand il paroiſſoit devant moi, je ne le ménageois ſur aucun point.) » Je me ſuis contenté, en attendant vos ordres, de lui faire ſupprimer ſon vin & ſa nourriture, juſqu'à ce qu'il ait obéi, ne doutant pas de le prendre par la famine, comme la derniere fois ". (Jamais Rougemontagne ne m'a fait lui demander grace. Je ne ſais pourquoi il parle de la derniere fois.) » Et afin que ſes cris ne puiſſent être entendus hors du donjon, j'ai ordonné qu'on remplît de fumier ſa trémie. Je vous ſerai obligé de me faire connoître vos intentions ſur ce qui pourroit me reſter à faire ".

Lettre du ſieur Prévôt au ſieur de Sartine, le 6 octobre 1772.

» Quand j'ai vu que la malice des geoliers n'étoit pas encore ſatisfaite, j'ai pris le parti de barrer ma

Digitized by Google

porte avec mon lit, jusqu'à ce que vous mettiez fin à leurs persécutions, &c. &c."

Lettre du sieur Rougemont à M. de Sartine, du 16 octobre 1772.

» Je m'étois flatté que ma santé m'aurois permis de vous faire ma cour, & de vous remettre une lettre du sieur le Prévôt, que son porte-clefs trouva au pied de sa trémie, ouverte & rongée par les vers". (Ce fut un soldat qui trouva cette lettre, & qui en régala toute sa compagnie, après quoi son sergent la remit à Rougemont.)

» Je lui ai fait supprimer, ainsi que vous l'avez approuvé, sa nourriture, à commencer du jour qu'il avoit commencé à démolir chez lui, n°. 3, à se barricader, & à faire le refus de laisser entrer son porte-clefs; & je ne lui ai fait donner que ce qu'il lui falloit de pain chaque jour pour l'empêcher de mourir de faim".

» Je me propose de le remettre au cachot autant de fois qu'il dégradera sa fenêtre". Rougemont ne voyoit point de miracle de subsister dix-huit mois avec deux onces de pain & un verre d'eau, dans un cachot, les fers aux pieds & aux mains, couché sur un grabat de planches affichées des deux bouts dans la muraille, avec de la paille réduite en fumier. C'auroit cependant encore été un miracle, pour bien d'autres, de soutenir une si longue persécution avec le double de la même nourriture; mais les démons ne croient point au pouvoir de la Providence, & Rougemont étoit un vrai démon, pour la cruauté.

Lettre

Digitized by Google

Lettre de Rougemont au ſieur de Sartine, le 27 janvier 1772.

» Vous avez approuvé que, pour tenir, s'il eſt poſſible, les eſprits du ſieur le Prévôt, qui, depuis l'inſtant qu'il a été transféré de la Baſtille au château de Vincennes, n'avoit ceſſé d'être dans une continuelle fermentation, je lui donnaſſe du papier en compte, & qu'il pût vous écrire. Le premier uſage qu'il en fait, eſt de vous en faire ſes remerciemens, par la lettre ci-jointe ».

Copie des pieces relevées au bureau du miniſtre comte de Saint-Prieſt, qui ont déterminé ma détention dans cinq priſons, depuis le 6 novembre 1768, juſqu'au 5 ſeptembre 1789.

» M. de Sartine, mon raviſſeur, n'a point requis d'ordre du comte Saint-Florentin, ni préſenté pour l'obtenir de mémoire; mais, ayant fait remplir une chemiſe, en blanc ſeing, datée du 6 novembre 1768, parce qu'il en recevoit chaque mois une botte de deux ou trois cents, il m'a fait arrêter, dans mon lit, la nuit du 16 au 17 novembre 1768, & conduire à la Baſtille, après le ſieur Rinville, qui a indiqué mon domicile ſur la fauſſe promeſſe qu'on lui a faite de le relâcher auſſi-tôt que je ſerois pris : ce qui n'a ſervi de rien à ſa trahiſon; car au bout d'un an de baſtille, il a été transféré au donjon de Vincennes, avec les ſieurs Peyrard, Vincent, Maſois, Durban, Turban & moi, diſant fauſſement qu'ils avoient connoiſſance du pacte Laverdien; ainſi il n'a été donné ni mé-

moire, ni lettre-de-cachet par le miniſtre, pour m'arrêter à la Baſtille, ſi ce n'eſt une des chemiſes en blanc ſeing, datée du 6 novembre 1768, onze jours avant mon arreſtation du 17, & ce n'eſt qu'au 2 octobre 1769, lors de ma tranſlation à Vincennes, que Sartine commence à motiver (toutefois ſur faux expoſé) les raiſons de ma détention".

Mémoire de Sartine, écrit par Duval, ſon ſecretaire, à M. le comte de Saint-Florintin, pour lui demander ma tranſlation de la Baſtille au donjon de Vincennes.

Ce mémoire, en date du 28 octobre 1769, a précédé de onze jours ma tranſlation, qui n'a eu lieu que le 13 de ce mois. Voici ſon contenu :

» Le ſieur le Prévôt, *dit Sartine*, a été arrêté & conduit à la Baſtille, au mois de novembre de l'année derniere, pour prévenir (il ne dit pas la dénonciation que je faiſois du pacte de Laverdy, mais) la publication de libelles calomnieux & atroces qu'il ſe propoſoit de faire imprimer *contre* M. le comte de Saint-Florentin, le lieutenant de police & d'autres perſonnes en place, qu'il oſoit accuſer de faire le plus grand monopole ſur les bleds, & d'exciter le peuple à la rébellion, en le laiſſant manquer de pain. » Tout ceci eſt faux & controuvé, pour animer le comte de Saint-Florentin contre moi. Je n'accuſois pas ce miniſtre d'être aſſocié à la ligue, je ne l'y voyois pas, & jamais je ne l'ai accuſé une ſeule fois. Je ne dénonçois au parlement de Rouen que les contrôleurs-généraux, les intendans des finances, ceux de pro-

Digitized by Google

vince & du commerce, les gouverneurs de province & des geoles d'état, les premiers commis de pluſieurs départemens, qui, avec la grand'chambre du parlement de Paris, compoſoient la ligue *laverdienne*, la troiſieme renouvellée & exécutée depuis 1729, & qui l'a encore été le 12 juillet 1777.

Cette quatrieme l'eût été pareillement à l'expiration de ſes douze années, le 12 juillet 1789, ſans les mouvemens de la révolution. Sartine continue :

» On a eu les preuves de ces libelles, par les papiers ſaiſis ſur ce priſonnier ". C'eſt par mon paquet dénonciatoire, intercepté par Boutin, intendant des finances, que nous avons été arrêtés Rinville & moi. Nous ne ſavions pas, & nous ne ſoupçonnions nullement cet intendant d'être aſſocié à la ligue, ſans quoi ma dénonciation n'eût pas paſſé par ſes mains. Dans la vérité Sartine étoit le procureur-général de l'abominable ligue, & Laverdy en étoit le chef & le préſident. Sartine ajoute :

» Depuis ſa détention il n'a pas changé, & il a oſé écrire les mêmes calomnies. C'eſt une tête de fer incorrigible qu'il ſeroit dangereux de mettre en liberté ; & comme il eſt deſtiné à être détenu *très-long-tems*, c'eſt-à-dire, toute ſa vie (car ſans la révolution je ne ſerois jamais ſorti par le conſentement de la coupable police) je penſe, dit-il, que c'eſt le cas de le transférer au donjon de Vincennes, où il n'y a guere de priſonniers, & qui eſt une décharge pour la Baſtille, quand elle eſt pleine ".

» Si le miniſtre penſe de même, il eſt ſupplié

Digitized by Google

de faire expédier des ordres du roi, pour la ſortie de la Baſtille, du ſieur le Prévôt, & ſon transférement à Vincennes".

C'eſt d'après ce mémoire plein des menſonges de Sartine, que ſeront rédigés ceux de le Noir & de de Croſne, pour mes autres tranſlations dans la ſuite.

Quoiqu'il ait un *bon*, paraphé en marge du mémoire de Sartine, j'ai lieu de douter qu'il ſoit une approbation du duc de la Vrilliere, & que ce miniſtre ait eu même une parfaite connoiſſance de ma détention, parce que le faux ordre de liberté, qui m'a été préſenté le 13 octobre à la Baſtille, pour ma tranſlation au donjon de Vincennes, portoit injonction au gouverneur, de me mettre en liberté. Or cet ordre, au nom du roi, n'étoit point ſigné du miniſtre duc de la Vrilliere, ci-devant comte de Saint-Florentin; mais ſeulement rempli, dans tout ſon contenu, de l'écriture de Duval fils, qui, en écrivant le mot *Phélippeaux*, n'avoit pas ſeulement pris la peine de l'imiter dans les lettres, la grille, le paraphe, le contour, le tremblement, les chiffres & la date. L'écriture de Duval & celle du miniſtre, qui m'étoient auſſi bien connues que la mienne, m'obligerent à l'inſtant qu'on me montra ce faux ordre de liberté, de m'écrier, ſans nommer Sartine. Quel ſcélérat d'oſer ſe jouer du roi, de ſon miniſtre, de la vie & de la liberté des citoyens! Auſſi-tôt ſortent d'un cabinet, Marais & ſes ſatellites de police, diſant: » Prenez-le comme vous voudrez: je ſuis porteur d'un autre ordre, pour vous mener, tout-à-l'heure quelque part, bien loin de vous donner la liberté". Alors ne pre-

Digitized by Google

nant conseil que de moi-même, j'écrivis, au lieu de donner au gouverneur la décharge de ma personne, sur le gros registre verd des sorties, ma protestation tant contre le faux ordre de liberté, que contre ma translation tortionnaire, que je lus tout haut, après l'avoir signée, pour servir & valoir ce qu'il appartiendroit, chargeant le gouverneur & les autres geoliers d'informer le ministre de ce qui venoit d'arriver. Pendant ce tems-là, on charge sur le derriere de la voiture, dans la Bastille, la malle contenant les effets & papiers que j'y avois apportés, & sur le champ, je suis transféré de nuit, garotté, lié, au donjon de Vincennes, où, le lendemain & jours suivans, sont transférés de même tous mes compagnons qui ne connoissoient pas, comme moi, les rubriques de la police.

Il n'est aucune mention au dossier que j'ai parcouru chez M. de Saint-Priest, d'aucune chose sur les visites que Sartine, Albert, Malesherbes, Amelot, le Noir & le baron de Breteuil m'ont faites au donjon de Vincennes & à Charenton, en 1772, 1775, 1776 & 1784, tous accompagnés des lieutenans de police & de leurs premiers commis. Je n'y ai trouvé que des lettres de ma main, & les dénonciations que je leur faisois à leur réquisition, promettant d'en parler au roi, & n'en faisant rien. Il n'y a rien encore touchant le baron de Breteuil, parce que la police, agissant sous le nom du ministre, actuellement régnant, prenoit tout sur son compte. Je n'ai trouvé que la dénonciation, en trente-cinq pages, adressée au roi, avec une épître, du 25 juillet 1776, laquelle étoit envoyée aux sieurs Amelot & le Noir, pour être, par

eux, remiſe cachetée à leur maître. Rien de ce qui s'eſt paſſé au donjon, de l'ordre & de la part du brutal baron de Breteuil, n'eſt expliqué dans ce doſſier.

Mais ſuit la copie du mémoire, adreſſé par le Noir, le 3 octobre 1784, au baron de Breteuil, pour me transférer de Charenton à Bicêtre, au-deſſous duquel eſt griffonné de la main du baron : *Bon pour Bicetre.*

» Le prieur de Charenton m'a porté pluſieurs fois des plaintes ſur la conduite du ſieur le Prévôt, qui a été transféré dans ſa maiſon, lors de la ſuppreſſion du donjon de Vincennes ". Jamais Calixte, prieur de Charenton, n'a pu porter de plaintes contre moi. Enfermé, ſans jamais ſortir, ne pouvant voir perſonne, quelle conduite aurois-je pu tenir qui offenſât le prieur que je voyois une ſeule fois tous les dimanches, & qui me complimentoit ſouvent ſur ma tranquillité ? Mais, ce qui fait mentir le Noir, & qu'il n'oſe expliquer, c'eſt le tour que je jouai aux freres de charité, en les dénonçant, ainſi que les miniſtres & les lieutenans de police, aux magiſtrats du parlement : c'eſt ce qui va déterminer ma tranſlation à Bicêtre, croyant me déshonorer.

» Ce particulier, détenu depuis environ ſeize ans, pour avoir fait des mémoires calomnieux contre l'adminiſtration, (le Noir, qui ne me connoît point, copie les termes de Sartine, qui, quoique faux, font le ſujet de ma détention) a toujours eu la tête exaltée, & eſt un fanatique très-dangereux ". Le Noir n'a oſé me nier les faits que je lui ai reprochés en face ſur ſon monopole. Eſt-on fanatique, quand on ſoutient, ſur faits & ar-

Digitized by Google

ticles, connus de tout le monde, des points qui ne ſont pas des opinions, mais des vérités invincibles? Le Noir & de Croſne n'entendoient pas la ſignification du mot *fanatiſme*.

» Depuis qu'il eſt à Charenton, il ne fait qu'y troubler la paix & l'ordre qu'on cherche à y établir. Le prieur qui craint, relativement à ſes autres priſonniers, les effets des diſcours ſéditieux qu'il ne ceſſe de tenir, demande qu'il ſoit retiré de ſa maiſon. Il m'a remis pluſieurs écrits de la main dudit ſieur le Prévôt, qui prouvent ſa méchanceté & ſon égarement ". Ces écrits ſont les paquets que je mis aux mains de MM. de la chambre des vacations du parlement, lors de leur viſite le 22 ſeptembre 1784. Ils me promirent deux fois de n'ouvrir mes paquets, & de ne lire mes défenſes dénonciatoires qu'en pleine chambre aſſemblée. Au contraire, ils n'étoient pas encore ſortis de la priſon de Charenton, qu'ils les avoient livrés aux freres de charité, & le prieur les remit auſſi-tôt à la police.

» J'ai l'honneur de les remettre ſous les yeux du miniſtre, pour qu'il puiſſe en juger par lui-même. Comme ce priſonnier eſt aux fraix du roi, & qu'on ne lui connoît aucun parent..." Que de groſſiers menſonges! Tous les ans, pendant vingt ans, ma famille n'a ceſſé, chaque année, de préſenter des mémoires au roi, aux miniſtres en place, à la police, pour ſavoir la cauſe de ma détention; on répondoit aux grands de ma province, qu'on n'avoit aucune note à mon égard, & qu'il falloit que je fuſſe mort: mais, s'il eſt mort, montrez-nous l'extrait mortuaire, & enſeignez-nous la cauſe qui l'a détenu juſqu'à ſa mort.

Point d'autre réponſe : voyez le lieutenant de police. Celui-ci éludoit d'une autre maniere, ſans donner d'éclairciſſement. En 1772, mes parens, au nombre de quinze, préſenterent un placet ſigné d'eux, & que j'ai ſous les yeux. La police, à qui le miniſtere l'avoit renvoyé, a marqué deſſus : » Rien à faire. " A-t-on jamais exercé un tel deſpotiſme ? Le Noir conclut que, » ma mauvaiſe conduite exige que je ſois toujours retenu rigoureuſement, & il eſtime que je ſuis dans le cas d'être transféré à Bicêtre, où il aura ſoin de recommander que je ſois placé ſeul, privé de toute communication, & ſurveillé avec la plus grande attention ". Il enrageoit au contraire de ce que je ne lui donnois aucune priſe ſur moi, & que je me défendois vigoureuſement. Les moines de Charenton diſoient qu'on ne pouvoit me trouver en défaut ; que j'étois ſage, diſcret, tranquille, honnête, mais ferme en même-tems comme un rocher : ceux de Bicêtre, qui me ſurveilloient, ajoutoient que le lieutenant de police ne réuſſiroit jamais à me gagner par ſa domination, qui n'excitoit en moi qu'un ſouverain mépris. J'ai ſouffert beaucoup à Bicêtre ; mais ce n'étoit rien en comparaiſon de mes longues tribulations à Vincennes, ſous le démon Rougemontagne. On ne verra point, dans la vie des Saints, tourmentés par de puiſſans tyrans, de martyrologe ſi long & ſi varié que n'a été le mien.

Digitized by Google

Copie du mémoire dreſſé par Cauchi, ſecrétaire du ſieur de Croſne, pour le baron de Breteuil, en date du 4 février 1787.

En marge il eſt écrit : » Le ſieur Picquenot, geolier de Bercy, annonce que la penſion a été fixée à 600. liv. ". Au-deſſous & de la même écriture, » 19 janvier 1788, écrit à M. de Croſne ". Enſuite : » M. de Croſne a répondu que la penſion étoit réglée à 600 liv. ". La lettre, c'eſt la mienne ſans doute, eſt reſtée entre les mains de Philidor. Après commence le mémoire du ſieur de Croſne.

» Le ſieur le Prévôt, détenu à Bicêtre, qui demande ſa liberté, par le mémoire ci-joint, a été arrêté & conduit à la Baſtille, en vertu d'ordre du roi, le 17 novembre 1768, comme auteur de manuſcrits ſéditieux contre le gouvernement, & ſur-tout contre les loix & les opérations relatives au commerce des grains, & comme cherchant à répandre les opinions que contenoient ſes écrits. Il en a été ſaiſi pluſieurs lors de ſa capture ; & lui-même eſt convenu d'avoir adreſſé à madame Adelaïde & à M. le prince de Conty, inſi qu'à un magiſtrat du parlement de Rouen, es fragmens & ébauches de ſes projets ".

Oui, à M. le prince de Conty défunt, & au parlement de Rouen, une dénonciation complete avec des milliers de preuves & non des fragmens : ma ce paquet volumineux a été arrêté par Boutin, intendant des finances, & remis auſſi-tôt à Sartin, dans la nuit même que Rinville & moi avons été engloutis à la Baſtille. De Croſne ſuit

& copie ſcrupuleuſement les menſonges de Sartine & de le Noir, pour ſe tirer d'affaire.

» Au mois d'octobre 1769, ce priſonnier, dont le fanatiſme étoit encore aigri par ſa détention, a été transféré à Vincennes, comme deſtiné à être long-tems enfermé. Il y eſt reſté juſqu'à l'évacuation du donjon, en 1784, 15 mars ". J'en ſuis ſorti ce même jour, après quatre aſſauts que j'ai expliqués en parlant du donjon, pour être transféré à Charenton; & cette évacuation n'a eu lieu que parce que j'étois parvenu à faire ſortir une piece d'écriture, tendante à faire enfermer tous les miniſtres & lieutenans de police au donjon, pour le reſte de leurs jours.

» Ne ceſſant d'écrire avec acharnement contre les miniſtres & les lieutenans de police, maltraitant ſes porte-clefs". Cela eſt faux, de l'aveu même de tous ceux qui vivent encore, » & donnant même de tems en tems des marques d'aliénation d'eſprit ". Cela eſt encore faux. Mais les miniſtres & lieutenans de police, ſe voyant toujours accuſés dans leurs tyrannies & leurs hautes ſcélérateſſes, ſur leſquelles ils ne pouvoient ſe défendre, imaginerent de me taxer de démence, pour ſe débarraſſer de ceux qui poſtuloient ma liberté auprès d'eux; & c'eſt le moyen dont il uſerent auprès du maréchal de Broglie, qui vouloit demander ma délivrance au roi en 1787. Je lui écrivis alors, & il vit bien que mes écrits n'étoient pas d'un fou; certes! un fou n'eût jamais tenu la conduite que j'ai gardée pendant mes vingt-deux ans deux mois de captivité. Cependant, il faut avouer que les tyrannies qu'on m'a fait eſſuyer, auroient fait affoler bien des gens qui

Digitized by Google

euſſent eu de pareilles épreuves à ſoutenir ſi longtems, puiſqu'il m'a fallu lutter ſans ceſſe contre les plus puiſſans & les plus méchans du royaume, tant au miniſtere, que dans mes geoles.

» Transféré depuis à Charenton, il n'y a pas été plus tranquille. Ses déclamations perpétuelles contre le gouvernement, & la violence de ſon fanatiſme, ont obligé de le transférer à Bicêtre, où il eſt détenu depuis le 19 octobre 1784. Quoique, durant le cours de ſes détentions ſucceſſives, on ait ſouvent privé le ſieur Prévôt de Beaumont de la faculté d'écrire, & qu'on lui ait refuſé des plumes, de l'encre & du papier, il a toujours trouvé le moyen de ſatisfaire à cette manie, en écrivant avec diverſes matieres, & notamment avec la ſuie de ſa cheminée ſur du linge & de la ſuie ". La bête ! C'étoit tantôt avec des compoſitions, tantôt avec du jus de réglisſe noir, du ſang, de l'encre violette, carminée par la débullition du bois de fernambouc, & tous les autres ingrédiens propres aux diverſes couleurs qu'employent les peintres, & même ceux qu'ils n'employent pas.

» La famille de ce priſonnier a préſenté, tous les ans, des mémoires qui ne paroiſſent pas avoir été accueillis (parce qu'on avoit réſolu de n'y jamais faire droit), il m'en a été renvoyé un au mois de mai 1786, qui avoit été adreſſé au miniſtre, par le maréchal de Broglie, & d'après lequel j'ai permis à la dame Cognary, chargée à cet effet des intérêts de la famille, de voir le ſieur le Prévôt ". Si M. le maréchal de Broglie eût ſuivi ſon premier plan, de préſenter au roi & non aux miniſtres les plaintes de ma fa-

Digitized by Google

mille, ma liberté eût été dès-lors décidée, & pas un miniſtre accuſé n'eût reſté en place.

» La dame de Cognary lui a fait pluſieurs viſites, dont elle m'a rendu compte, & dans leſquelles, ſuivant le rapport de l'économe de Bicêtre, elle paroît être parvenue à inſpirer au priſonnier des ſentimens plus doux, & à calmer l'effervescence de ſon imagination ".

Tout au contraire, cette dame que j'avois connue jeune fille chez ſon pere, me trahiſſoit à Bicêtre. En ſe concertant avec l'économe, nommé *Hagnon*, elle me demandoit des mémoires, des pieces & des lettres qu'elle lui remettoit en ſecret, au-lieu de les faire parvenir à ceux auxquels je les adreſſois. Hagnon, de ſon côté, me conſeilloit, pour avoir promptement ma liberté, de m'exiler moi-même dans ma *patrie*, où il eût été ſûr de me faire ſignifier des ordres, portant défenſes de m'en éloigner de plus de ſix lieues, ainſi qu'il étoit d'uſage avant la révolution.

» Il m'a écrit pluſieurs lettres qui annoncent plutôt une tête affoiblie qu'un eſprit dangereux ". C'étoient des conſeils que je lui donnois, pour remplir les devoirs de ſa charge avec plus d'intelligence & de diſtinction que ſes prédéceſſeurs. Sur-tout je l'invitois à voir bien des choſes par ſes yeux, & à ne point ſe laiſſer mener comme un automate par des ignorans. Le bêtas croyoit mériter l'encens de ceux qui étoient à ſes gages.

» Je ne crois pas cependant qu'il convînt de le remettre dans la ſocieté, avant d'avoir éprouvé, pendant quelque tems, ſes diſpoſitions. Mais, comme il paroît que la rigueur de ſa détention a beaucoup contribué à aigrir ſon caractere; qu'il

Digitized by Google

a joui d'un état honnête, ayant occupé des places de confiance, & que ſon âge avancé le rend ſuſceptible de quelques égards, on pourroit le transférer dans une maiſon de repos. Les adouciſſemens qu'on lui procureroit rameneroient, par degrés, le calme dans ſon eſprit, & prépareroient le retour abſolu de ſa raiſon".

» Si le miniſtre adopte ce parti, je le prie d'expédier des ordres du roi, pour transférer le ſieur le Prévôt dans la maiſon du ſieur Picquenot, où la penſion qui eſt de 600 liv. pourroit être payée en une ordonnance expédiée ſur le tréſor royal, pour le tems qu'il y reſteroit".

Il eſt à remarquer que toutes les réquiſitions de lettres-de-cachet, par les lieutenans de police, ſous l'ancien régime, ſoit pour arreſtation, ſoit pour tranſlation d'une priſon dans une autre, ſoit pour l'exil, ſoit pour l'émigration & la vente même des François à des nations étrangeres; car le Noir en a vendu & livré pluſieurs fois, par centaines, à des marchands hollandois, pour être eſclaves à Batavia, n'étoient jamais ſignées du requérant, de peur d'être pris à partie dans la ſuite, ou d'être obligé de répondre de ſes forfaits. Et cependant les miniſtres, qui ſavoient combien l'expoſé étoit faux & vicieux dans le fond & la forme, ne ſe faiſoient point de ſcrupule pour délivrer, expédier des lettres-de-cachet, qui attentoient à la liberté & à la vie d'une multitude d'individus, ſous le nom de leurs maîtres, qu'ils chargeoient de répondre de ces aſſaſſinats devant Dieu & devant les hommes. O ſcélérats miniſtres & lieutenans de police, il n'étoit point de monſtres ſur la terre plus deſpotes, plus dangereux, plus aſſaſſins que vous!

Digitized by Google

Je trouve encore au dossier un placet, donné en cour, pour moi, le 18 novembre 1786. Le ministre le renvoie à de Crosne, qui le remet à son secretaire Cauchi, pour en conférer avec lui.

Enfin j'y vois, avec étonnement, la lettre que j'écrivois à de Crosne, le 9 août 1788, pour le presser de décider ma liberté; mais il avoit résolu de ne me la jamais rendre de son office, pour ne pas déplaire à Sartine, le Noir & le baron de Breteuil, son protecteur. Heureuse révolution! c'est à vous seule que je la dois! Puisse l'auguste assemblée nationale m'en assurer le bonheur, par un traitement digne de sa justice!

FIN.

Digitized by Google

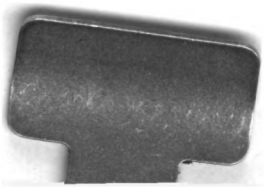

Digitized by Google

Digitized by Google